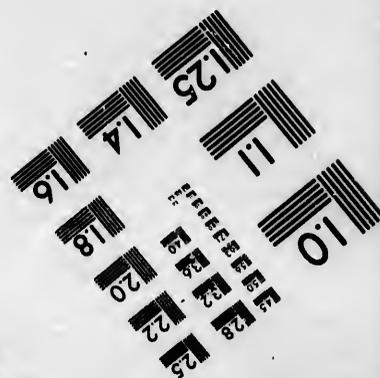
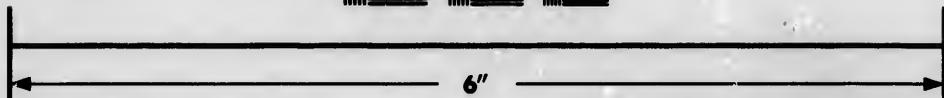
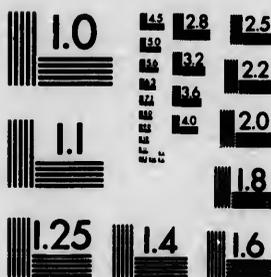


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

leire  
s détails  
ques du  
t modifier  
iger une  
e filmage

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

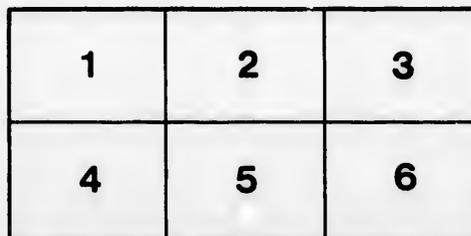
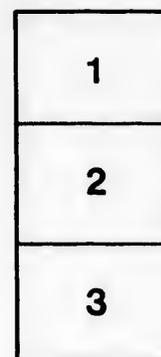
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

y errata  
ed to  
nt  
ne pelure,  
çon à

62

C

BE

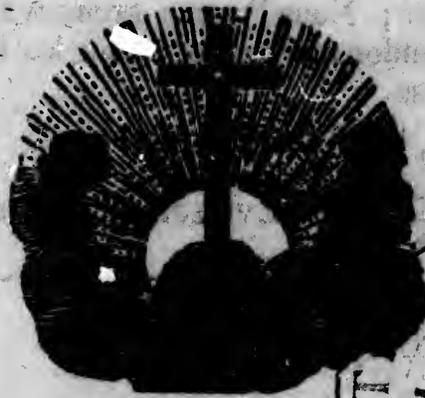
62

# MANUEL

DE

# CONTROVERSE,

PAR SCHEFFMACHER.



MONTREAL :

SE VEND A L'IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,  
RUE STE. THÉRÈSE,  
CHEZ E. R. FABRE, RUE SAINT VINCENT.

APPROBATION.

Nous avons vu le *Manuel de Controverse*, par Scheffmacher ; Nous l'avons approuvé, et Nous en recommandons la lecture à tous les Fidèles de notre Diocèse.

Montréal, le 29 Octobre 1841.

✠ IG., EVÊQUE DE MONTRÉAL.



TABLE

1801

Le 1<sup>er</sup> jour de l'année . . . . .

Le 2<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 3<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 4<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 5<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 6<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 7<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 8<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 9<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 10<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 11<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 12<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 13<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 14<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 15<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 16<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 17<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 18<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 19<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 20<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 21<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 22<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 23<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 24<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 25<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 26<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 27<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 28<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 29<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 30<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

Le 31<sup>e</sup> jour de l'année . . . . .

, par  
Nous  
es de

L.

## TABLE.

	Page
De l'origine du Protestantisme tirée des ouvrages mêmes de Luther.....	7
La prétendue réforme n'est pas l'ouvrage de Dieu.....	17
De la vraie Eglise de Jésus-Christ.....	26
De la règle de Foi.....	37
S'il est vrai que les Protestants s'en tiennent partout à la pure parole de Dieu.....	48
De N. S. J.-C. et des Saints.....	59
De la Communion sous les deux espèces....	68
Du sacrifice de la Messe.....	73
Du Purgatoire.....	84
De la Justification.....	89
Du Chef de l'Eglise.....	99
Des Conciles.....	105
De l'obéissance due à l'Eglise.....	109
Des Sacrements.....	117
De la Confession.....	126
De l'Extrême-Onction.....	130
De l'Ordre.....	131
Du Mariage.....	133
Des Cérémonies de l'Eglise.....	136
Des Cérémonies de la Messe.....	138
Des Reliques Saints.....	143
Des Pélerinages.....	144
Instruction sur l'Hérésie.....	145

Page	
es	
.....	7
ge	
.....	17
.....	26
.....	37
ent	
.....	48
.....	59
.....	68
.....	73
.....	84
.....	89
.....	99
.....	105
.....	109
.....	117
.....	126
.....	130
.....	131
.....	133
.....	136
.....	138
.....	143
.....	144
.....	145

P R E F A C E.

---

DANS tous les temps les hérétiques ont attaqué l'Eglise catholique en dénaturant ses croyances, en lui faisant dire ce qu'elle ne dit point, en lui supposant des sentiments qu'elle n'a pas. Ce furent ces calomnies que repoussèrent, par le simple exposé de notre foi, Origène, Tertullien, S. Irénée, S. Cyrille, et la plupart des Pères de l'Eglise.

Ce furent ces calomnies qui forcèrent le grand Bossuet à publier ces ouvrages admirables de controverse, où il terrasse avec tant de puissance l'hérésie des prétendus réformés.

Dans le siècle dernier, l'irapîété a voulu aussi noircir de ses calomnies la religion catho-

lique, et de nombreux apologistes l'ont victorieusement vengée.

Mais aujourd'hui voila que le Protestantisme oubliant son origine et ses anciennes défaites, essaie de nouveau d'attaquer le Catholicisme, et de le poursuivre de ses déclamations. Il exhume tous les sophismes et toutes les calomnies de la philosophie voltairienne, pour affaiblir et ruiner la foi dans les cœurs.

Tantôt il attaque l'Eglise dans ses dogmes et ses mystères ; tantôt il l'outrage dans ses cérémonies et ses sacrements. Tantôt il lui conteste son autorité, tantôt il lui attribue les torts et les scandales de quelques-uns de ses enfants. Toujours il la travestit et la défigure, afin de la rendre odieuse et méprisable, et d'établir sur ses ruines le mensonge et l'erreur.

Une explication simple, claire et précise de ses doctrines suffira pour dessiller les yeux de ceux que le Protestantisme aurait pu égarer. Ce sera la meilleure réponse à ces écrits perfides et mensongers, à ces écrits calomnieux que des hommes passionnés répandent aujourd'hui avec tant de profusion.

Certains Protestants ont voulu donner aussi une exposition de foi ; mais c'était de leur

part une ridicule prétention, puisque chaque individu, l'Évangile à la main, peut contester cette profession de foi, et dire : Moi, je vois dans la Bible précisément le contraire de ce que vous y voyez. Vous prétendez que Jésus-Christ est Dieu ; moi Socinien, je vois dans la Bible que Jésus-Christ n'est pas Dieu. Vous dites que le Baptême est nécessaire aux enfants pour être sauvés ; moi, Anabaptiste, je vois dans la Bible qu'il ne l'est pas, etc. etc. Ariens, Sociniens, Luthériens, Calvinistes, Quakers, Trembleurs, tous les sectaires, depuis les Apôtres jusqu'à nous, se présentent avec la Bible qu'ils interprètent à leur manière.

C'est ainsi que le Protestantisme demeure sans bases certaines, sans principes fixes, livré aux folles conceptions de chaque individu. Aussi voyous-nous ses malheureux disciples, avec leurs croyances variables et fantastiques, aller de doute en doute, de chute en chute jusqu'aux abîmes de l'incrédulité.

Il serait impossible de trouver deux catéchismes protestants qui fussent les mêmes, tandis que sur tous les points de l'univers, le caté-

chisme catholique enseigne des doctrines uniformes, sans aucune variation ni changement.

Celui que nous reproduisons, et qui convient aux personnes de toutes les classes, jouit d'une grande réputation en France et en Allemagne. Il a contribué efficacement à la conversion d'un grand nombre d'hérétiques, comme il a éclairé une foule de fidèles sur les matières controversées avec les Protestants.



# MANUEL

DE

## CONTROVERSE.

---

### § I.

**DEMANDE.** En quelle année Luther est-il né ?

—**RÉPONSE.** En 1483.

**D.** Quelle était sa patrie ?—**R.** Islèbe, dans la Seigneurie de Mansfeld.

**D.** De quelle religion étaient son père et sa mère ?—**R.** Ils étaient catholiques romains.

**D.** Et son grand-père avec tous ses ancêtres ?—**R.** Ils étaient de même tous catholiques.

**D.** Quelle était alors la religion de toute l'Europe ?—**R.** On y croyait partout comme les catholiques d'aujourd'hui.

**D.** Combien de temps Luther a-t-il été catholique lui-même ?—**R.** Jusqu'à l'âge de trente-cinq ans.

**D.** De quelle profession était-il ?—**R.** Il était religieux.

**D.** De quel ordre ?—**R.** Augustin déchaussé.

**D.** Avait-il aussi fait les vœux ordinaires de religion ?—**R.** A l'âge de vingt-trois ans il fit vœu de pauvreté de chasteté et d'obéissance.

**D.** Était-il obligé de garder ces vœux ?—**R.** Sans doute, puisqu'il ne les fit qu'après y avoir mûrement pensé, et avec pleine liberté.

D. Que dit le Prophète ? (*Ps. 49.*)—R. Accomplissez les vœux que vous faites au Seigneur.

D. Que dit le Seigneur ? (*Num. c. 30. v. 3.*)  
—R. Si quelqu'un fait un vœu au Seigneur, il ne rendra pas vaine sa parole, mais il accomplira tout ce qu'il a promis.

D. Luther a-t-il gardé ces vœux ?—R. Non ; il les a violés tous les trois.

D. Comment donc ?—R. Il apostasia et épousa Catherine de Bore, auparavant religieuse.

D. A-t-on jamais oui dire qu'un tel homme ait été regardé comme inspiré de Dieu ?—  
R. Jamais cela ne s'est entendu.

### § II.

D. Qu'est-ce qui porta Luther à combattre l'ancienne doctrine catholique, et à en inventer une autre ?—R. L'envie et la jalousie.

D. Comment cela ?—R. Le pape Léon X ayant donné une indulgence, Luther se choqua de ce que la commission de prêcher cette indulgence fût donnée à l'ordre de Saint-Dominique.

D. A quoi le porta cette jalousie ?—R. A décrier les indulgences autant qu'il put.

D. Luther eût-il été digne de blâme s'il se fût contenté de reprendre les abus qui se glissaient par l'indiscrétion et l'avarice de quelques gens ?—R. Non, sans doute.

D. En quoi donc fit-il mal ?—R. En ce qu'il ne se contenta pas de reprendre les abus, mais qu'il voulut aussi proscrire les indulgences.

D. Qu'osa-t-il après cela?—R. Il fit un écrit de 95 articles, qu'il attacha aux portes de l'église de Wittemberg.

D. Que contenaient ces articles?—R. Bien des choses qui ne s'accordaient nullement avec l'ancienne doctrine de l'Eglise.

D. Qu'arriva-t-il?—R. Quelques docteurs catholiques réfutèrent avec un peu d'aigreur l'écrit de Luther.

D. Comment leur répondit Luther?—R. Avec une hauteur et une insolence indignes d'un chrétien.

D. A quoi s'offrit néanmoins Luther au commencement de ces disputes en 1517?—R. Il dit qu'il ne prétendait soutenir rien qui ne fût conforme à l'Écriture ou aux saints Pères, et approuvé du saint Siège. (*Tome 1. ger. edit. Gen. f. 12.*)

D. Qu'écrivit-il à l'évêque Jérôme de Brandebourg?—R. Qu'il ne voulait décider sur rien, et qu'il soumettait toute sa doctrine au jugement de l'Eglise. (*Ibid, f. 54.*)

D. Qu'écrivit-il au pape Léon en 1518?—R. Qu'il écouterait sa décision comme un oracle sorti de la bouche de Jésus-Christ (*Ibid. f. 58.*)

D. A quoi s'offrit-il à ses supérieurs?—R. A garder le silence, pourvu qu'on obligeât ses adversaires à le garder de même.

D. Que concluez-vous de là?—R. Que pour lors Luther ne trouvait aucune erreur dans la doctrine de l'Eglise.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce qu'autrement il n'eût pu s'offrir à garder le silence.

### § III.

D. Qu'est-ce qui se passa à Ausbourg entre Luther et le cardinal Cajetan ?—R. Le cardinal exigea que Luther révoquât sa doctrine ; mais Luther refusa de la faire. (*Ibid. f. 119.*)

D. Que fit néanmoins Luther pour donner quelque couleur à sa désobéissance ?—R. Il en appela aux plus célèbres universités d'Allemagne et à celle de Paris, avec promesse de se soumettre humblement à leurs décisions. (*Ibid. f. 14.*)

D. S'en tint-il à cet appel ?—R. Non ; il en appela peu après au pape. (*Ibid. f. 122.*)

D. S'en tint-il à ce second appel ?—R. Non ; il appela du pape mal informé au pape mieux informé. (*Ibid. f. 205.*)

D. En demeura-t-il là ?—R. Non ; il appela encore à un concile général. (*Ibid. f. 351.*)

D. Gardait-il la résolution qu'il avait prise d'écouter la décision du concile ?—R. Non ; car à la diète de Worms il déclara nettement qu'il ne pouvait soumettre sa doctrine à l'examen d'un concile. (*Ibid. f. 448. 450. 452.*)

D. Que concluez-vous de là ?—R. J'en conclus, en premier lieu, que Luther devait être extrêmement inconstant, puisqu'il en appela à tant de différents juges, sans vouloir s'en tenir à aucun.

D. Qu'en concluez-vous en second lieu ?—R. Qu'il se défiait beaucoup de sa propre cause

ne voulut jamais qu'on prononçât sur sa doctrine.

D. Qu'en concluez-vous en troisième lieu ?

—R. Qu'il était infiniment entêté, puisqu'il préféra son propre jugement à celui de tout le monde chrétien.

D. Luther ne disait-il pas qu'il était prêt de se parer à quiconque le convaincrat par l'Écriture ? —R. Ce n'était là qu'un tour artificieux pour soutenir plus librement ses erreurs.

D. Comment cela ? —R. Il en appela à l'Écriture, bien résolu de l'expliquer à sa mode, et de ne se départir, jamais du sens qu'il lui donnerait.

D. Quel était en cela son dessein ? —R. Son dessein était de se parer du beau nom de la parole de Dieu pour autoriser ses imaginations.

D. Comment se fût-il expliqué s'il eût agi de bonne foi ? —R. Il eût dit : Je laisse à l'Église à juger si ma doctrine est conforme à l'Écriture ou non.

#### § IV.

D. Quel fut le jugement des universités auxquelles Luther en avait appelé ? —R. Elles condamnèrent sa doctrine comme fausse et hérétique. (*Ibid. f. 539.*)

D. Quelles furent les universités qui en jugèrent ainsi ? —R. Ce furent les universités de Leipzig, de Cologne, de Louvain et celle de Paris.

D. Luther s'en tint-il à leur jugement comme il avait promis ? —R. Au lieu d'y acquiescer il se

répandit en invectives et en injures contre ces universités.

D. Comment traita-t-il la Sorbonne?—R. Il l'appela la mère des erreurs, la fille de l'Antechrist la fausse porte de l'enfer. (*Ibid. f. 548.*)

D. Quel fût le jugement du pape, à qui Luther en avait appelé, avec promesse de recevoir ses décisions comme si elles venaient de la bouche de Jésus-Christ?—R. Le pape fit publier une bulle par laquelle il condamne 41 articles de la doctrine de Luther.

D. Comment s'expliquait le saint Père dans cette bulle?—R. Il disait, entre autres choses, qu'il n'avait rien omis pour ramener Luther à son devoir; mais que tous ses soins paternels avaient été inutiles.

D. Quel terme lui marqua-t-on dans la bulle pour revenir de ses erreurs?—R. On lui marqua soixante jours, au bout desquels ses livres devaient être brûlés, au cas qu'il persistât dans son égarement.

D. Que fit à cela Luther?—R. Bien loin de se reconnaître, il écrivit contre la bulle du pape qu'il appela la bulle de l'Antechrist. (*Ibid. f. 345.*)

D. Que fit-il de plus?—R. Il brula publiquement la bulle du pape avec le livre des Décrétales. (*Ibid. f. 353.*)

D. Mais Luther n'avait-il pas écrit au pape dans les termes les plus soumis, disant qu'il se jetait à ses pieds? (*Ibid. f. 58.*)—R. Il le fit bientôt de langage, disant que ce n'é-

taut pas assez d'avoir brûlé la bulle, qu'il fallait brûler la pape lui-même. (*Ibid.* f. 253.)

D. N'avait-il pas écrit qu'il ne tenait qu'à sa Sainteté de l'absoudre ou de le comdanner, de lui conserver la vie ou de la lui ôter? (*Ibid.* f. 58.)—R. Il dit depuis qu'il fallait prendre les armes contre le pape, les cardinaux et les évêques, et se laver les mains dans leur sang. (*Ibid.* f. 60.)

D. N'avait-il pas dit auparavant qu'il n'y avait en terre rien au-dessus du pape et de l'Eglise romaine pour ce qui regarde le pouvoir spirituel? (*Ibid.* f. 144.)—R. Il dit depuis: Quiconque ne s'oppose pas au règne du pape ne peut être sauvé. (*Ibid.* f. 353.)

D. Que remarquez-vous dans toute cette conduite de Luther?—R. Je n'y vois qu'un esprit de vengeance et d'inconstance, et pas la moindre marque de l'esprit de Dieu.

### § V.

D. Que firent les puissances séculières pour obvier à l'hérésie naissante?—R. L'empereur Charles-Quint cita Luther à comparaître devant la diète de Worms, et chercha par voie de douceur à le ramener à l'obéissance.

D. Comment répondit Luther à l'ordre de l'empereur?—R. Il dit qu'à la manière dont l'empereur s'y exprime, on le prendrait pour un insensé et un démoniaque. (*Ibid.* f. 460.)

D. Pourquoi ne le mit-on pas en lieu de sûreté pour l'empêcher de susciter d'autres troubles?

—R. On avait accordé à Luther un sauf-conduit, qu'on ne voulut pas violer.

D. Que fit-on, le terme du sauf-conduit étant expiré?—R. l'empereur le proscrivit comme un membre retranché du corps de l'Eglise et comme un sectaire.

D. Où se retira Luther pour se soustraire à la justice de l'empereur?—R. Dans le château de Wartembourg, où il écrivit des livres encore plus pernicious.

D. Quel fut l'effet de ses livres, où il ne parlait que de liberté évangélique?—R. Ses livres ne produisirent que trouble et sédition, entre autres la fameuse guerre des paysans.

D. Pour quel sujet les paysans prirent-ils les armes, et quelles étaient leurs prétentions?—R. Ils prétendaient que tous les biens devaient être communs parmi les chrétiens,

D. Sur quoi fondaient-ils cette prétention?—R. Ils la fondaient sur le second chapitre des Actes des apôtres, où il est dit que les premiers chrétiens possédaient tout en commun.

D. Y eut-il encore d'autres divisions parmi les protestants?—R. Chaque disciple de Luther croyait avoir autant de droit que son maître d'expliquer l'Ecriture selon son sens particulier.

D. Nommez quelques-uns des meilleurs amis de Luther, qui se séparèrent de lui pour faire une nouvelle religion?—R. Carlostat, Zwingle, Calvin, Muncer, Schwencfield furent du nombre de ceux qui se séparèrent de Lu-

ther pour faire chacun une nouvelle religion à part.

D. Combien compte-t-on de religions différentes qui vinrent à naître du vivant du Luther parmi ses partisans?—R. On en compte jusqu'à 34, ce qui est une preuve sensible qu'on ne peut espérer de voir les chrétiens réunis dans une même créance, tant que chacun se donnera liberté d'expliquer l'Écriture selon son propre sens, et qu'on ne voudra pas s'en tenir à l'explication de l'Église.

#### § VI.

D. Que fit Luther pour fournir sa nouvelle Église de prêtres, ne pouvant espérer qu'aucun évêque voulût conférer les ordres à quelqu'un de ses sectateurs?—R. Il inventa pour cela une doctrine bien étrange, et jusque-là inouïe.

D. Comment donc?—R. Il enseigna que tous les chrétiens, hommes et femmes, jeunes et vieux, jusqu'aux petits enfants, étaient véritablement prêtres, et qu'il ne leur fallait rien, sinon la présentation. (*Ibid.* f. 64. 336. 369.)

D. Sur quoi prétendait-il fonder une pareille doctrine?—R. Sur ce passage de saint Pierre : Vous êtes le sacerdoce royal.

D. Comment raisonnait-il sur ce passage?—R. Saint Pierre, dit-il, adressait ces paroles à tous les chrétiens ; donc tous les chrétiens sont prêtres.

D. Quel autre raisonnement pourrait-on faire

encore sur ce même passage ?—R. On pourrait dire également : Saint Pierre adresse ces paroles à tous les chrétiens ; donc tous les chrétiens sont véritablement rois.

D. Tirez une meilleure conséquence de ce passage ?—R. De même que tous les chrétiens ne sont pas véritablement rois, de même ne sont-ils pas tous de véritables prêtres.

D. Quelle remarque faites-vous encore ici ?

—R. Que les Protestants ont grand sujet de douter du pouvoir spirituel de leurs prétendus pasteurs, qui n'est fondé que sur un si faible raisonnement.

D. Que fit Luther après avoir aboli le vrai sacerdoce parmi les siens ?—R. Il abolit aussi le vrai sacrifice.

D. Qu'alléguait-il contre le sacrifice de la messe ?—R. Différentes choses qu'il avait apprises du démon, comme il le dit lui-même.

D. Comment s'exprime-t-il sur ce sujet dans son livre de la messe ? (*Tom. 6. f. 82.*)

—R. M'étant une fois éveillé vers minuit, le diable se mit à disputer, contre moi sur la messe.

D. Que lui disait le diable ?—R. Écoute, très-savant docteur : pendant quinze ans tu disais la messe presque tous les jours ; que serait-ce si tout cela n'était qu'autant d'idolâtries !

D. Luther écouta-t-il le démon ?—R. Il l'écouta si bien, qu'il s'en laissa persuader et vaincre.

D. Cependant Luther dit dans le même

livre que le démon est le trompeur et le menteur le plus artificieux?—R. Il le dit en effet: néanmoins il aime mieux le croire que d'écouter l'Eglise.

D. Que pensez-vous de tout ceci?—R. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou l'aveu sincère de Luther, ou l'aveuglement de ceux qui suivant un tel maître, qui, comme il dit lui-même, a été instruit dans l'école de Satan.

### LA PRÉTENDUE RÉFORME.

N'EST PAS L'OUVRAGE DE DIEU.

#### § I.

D. Peut-on croire que la Réforme entreprise par Luther soit l'ouvrage de Dieu?—R. Raisonnablement on ne peut le croire.

D. Pourquoi cela?—R. Premièrement, parce que l'auteur de cette réforme n'est pas de Dieu: en second lieu, parce que son entreprise n'est pas de Dieu; en troisième lieu, parce que les moyens dont il s'est servi ne sont pas de Dieu.

D. Pourquoi dites-vous que l'auteur de cette réforme n'est pas de Dieu?—R. Si Dieu eût voulu réformer son Eglise, il se fût servi d'un autre homme que de Luther.

D. Que trouvez-vous à redire à Luther?—R. Les livres qu'il nous a laissés rendent assez témoignage contre lui.

D. Comment donc? et qu'y a-t-il dans ses livres de si fort à blâmer?—R. Il y a premi-

èrement plusieurs expressions sales, propres à révolter la pudeur.

**D.** Qu'y a-t-il de plus ?—**R.** Il y a quantité de paroles bouffonnes, tenues au mépris des choses saintes.

**D.** Qu'y a-t-il encore ?—**R.** Un nombre infini d'injures les plus grossières, dites aux personnes les plus respectables.

**D.** Rapportez-nous quelques-unes de ces injures, pour taire le reste qui offensera la bienséance : comment traite-t-il le roi d'Angleterre, en répondant au livre que ce roi avait fait contre lui ? (*Tome. 2. f. 145.*)—**R.** Il le traite d'âne, d'idiot, de fou, dont tous les enfans doivent se moquer.

**D.** Comment traite-t-il le cardinal Albert, archevêque et électeur de Mayence, dans le livre écrit contre l'évêque de Magdebourg ? (*Tome. 7. f. 353.*)—**R.** Il l'appelle malheureux petit prêtre, rempli d'une multitude infinie de démons.

**D.** Comment traite-t-il le duc Henri de Brunswick ? (*Tome. 7. f. 118.*)—**R.** Il dit de lui qu'il a avalé tant de diables en mangeant et buvant, qu'il ne crache autre chose.

**D.** Comment traite-t-il le duc Georges de Saxe ? (*Tome. 2. f. 90.*)—**R.** Il l'appelle un homme de paille, qui, avec son gros ventre, semble vouloir insulter le ciel, et avaler Jésus-Christ tout entier.

**D.** Luther fit-il paraître plus de modération

envers l'empereur et le pape ?—R. Non ; il les traita avec la même indignité.

D. Comment parlait-il de l'empereur ?—

R. Il disait, entre autres choses, que le Turc avait dix fois plus de vertu et de bon sens que l'empereur.

D. Comment parlait-il du pape ?—R. Il le traitait de bête, de loup furieux, contre lequel on devait s'armer de toutes parts.

D. Que concluez-vous de ces façons de parler, qui sont si fréquentes chez Luther, que tous ces ouvrages ne paraissent qu'un tissu d'injures ?—R. Je conclus que ce n'était pas un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise.

D. Sur quoi fondez-vous cette conclusion ?—Sur ce qu'on ne voit pas en lui la moindre marque de l'esprit de Dieu ; bien loin de là, on y voit un esprit tout opposé.

D. Le parti ne pourrait-il pas dire qu'on se met peut en peine du maître, pourvu que la doctrine soit bonne, que ce n'est pas sur l'autorité de Luther qu'on l'appuie, mais sur l'autorité de la parole de Dieu ?—R. Si la doctrine protestante est bonne, il faut que Dieu se soit servi de Luther, comme d'un instrument propre à rétablir la foi ; or, cela ne se peut croire prudemment ; donc on ne peut pas non plus prudemment croire que la foi protestante soit bonne.

D. Ne pourrait-on pas objecter aux Catholiques qu'il y a eu des papes qui ne valaient

guère mieux que Luther ?—R. Le Sauveur a eu soin de prévenir cette objection, au chap. 25 de S. Matthieu.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur ?—R. Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font.

D. Quelle différence mettez-vous entre les papes qui ont été déréglés, et Luther ?—R. Les papes qui étaient déréglés ne laissent pas d'être pasteurs légitimes, ayant succédé à leurs prédécesseurs ; mais Luther s'est porté pour réformateur sans aucune mission.

D. Apportez encore une autre différence.—R. Les papes déréglés n'ont rien enseigné de nouveau : mais Luther a été le premier à enseigner une doctrine dont on n'avait aucune connaissance avant lui.

§ III.  
D. Après avoir fait voir que l'auteur de la Réforme prétendue n'est pas de Dieu, faites voir aussi que son entreprise ne vient pas de Dieu quelle a été l'entreprise de Luther ?—R. Il a entrepris en premier lieu de convaincre l'Eglise de s'être trompée. En second lieu il s'est séparé de l'Eglise, en faisant bande à part avec son nouveau trompeau.

D. Une entreprise telle que celle-là peut-elle venir de Dieu ?—R. Non, car Dieu n'a jamais commandé de faire le procès à l'Eglise, mais de l'écouter avec respect.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur, en saint Matthieu, chap. 18.—R. Quiconque n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et comme un publicain.

D. Quelle est l'Eglise que Luther a accusée d'avoir erré? est-ce l'Eglise particulière de Rome seulement, ou est-ce l'Eglise universelle? —R. C'est l'Eglise universelle qu'il a osé blâmer.

D. Comment le prouvez-vous?—R. Avant Luther il ne s'est trouvé aucune société chrétienne qui ait cru ce que Luther a enseigné depuis; c'est donc contre l'Eglise universelle qu'il a osé s'élever.

D. Est-il sûr et incontestable qu'avant Luther il ne se soit trouvé aucune société chrétienne qui ait enseigné la doctrine de Luther? —R. Luther en convient lui-même.

D. Rapportez-nous ses paroles? (*Tom. 2. f. 9. b.*)—R. Combien de fois ma conscience n'a-t-elle pas été alarmée? combien de fois ne me suis-je pas dit à moi-même: Prétends-tu être le seul de tous les hommes qui soit sage? prétends-tu que tous les autres se soient trompés pendant une si longue suite d'années?

D. Qu'est-ce qui faisait le plus de peine à Luther, dans le temps qu'il méditait le nouveau système de sa doctrine?—R. C'est un reste de respect, qu'il ne pouvait s'empêcher de conserver pour l'Eglise.

D. Comment s'exprimait-il sur ce sujet? (*Tom. 2. f. 5.*)—R. Après avoir vaincu toutes

les autres considérations, je n'ai pu vaincre qu'avec beaucoup de peine celle qui dit qu'il faut écouter l'Eglise.

D. Que pensait Luther de son entreprise? pouvait-il se rassurer contre ses propres doutes?—R. Je ne suis pas assez hardi, disait-il pour oser assurer que c'est au nom de Dieu que j'ai commencé toute cette affaire; je ne voudrais pas sur cela soutenir le jugement de Dieu. (*Tom. 1. f. 364. b.*)

#### § IV.

D. Que dites-vous du schisme que Luther a causé dans l'Eglise? peut-on croire prudemment que ce soit là l'ouvrage de Dieu?—R. Non, car Dieu a défendu aux chrétiens de faire schisme entre eux.

D. Rapportez-nous les paroles de l'Apôtre, au chapitre premier de la première aux Corinthiens.—R. Mes frères, je vous prie de faire ensorte qu'il n'y ait aucun schisme parmi vous.

D. Quelle idée Luther avait-il lui-même du schisme, lorsqu'il n'était pas encore si fort échauffé contre le pape?—R. Il disait qu'il ne pouvait être permis, pour quelque sujet que ce fût, de se séparer de l'Eglise romaine.

D. Rapportez-nous les paroles de Luther. (*Tom. 1. f. 116. b.*)—R. Il ne peut y avoir de sujet, quelque important qu'il soit, qui puisse donner droit de rompre l'union de l'Eglise.

D. Luther a-t-il rompu l'union de l'Eglise?—R. Il l'a rompue sans doute, puisqu'il s'est

vaincre  
dit qu'il

reprise ?  
es dou-  
disait-il  
de Dieu  
; je ne  
ment de

Luther  
re pru-  
Dieu ?—  
tiens de

Apôtre,  
ux Co-  
prie de  
e parmi

ême du  
si fort  
qu'il ne  
que ce

Luther.  
voir de  
puisse  
Eglise ?  
l s'est

25  
séparé du grand corps des Chrétiens, faisant bande à part avec son nouveau troupeau.

D. Quelle remarque a-t-on faite en tout temps, depuis la naissance du christianisme ?

—R. Toutes les fois qu'un petit corps s'est détaché du grand corps des Chrétiens, pour quelques points de doctrine, il s'est toujours trouvé que le petit corps a donné dans l'erreur et dans l'hérésie.

D. A-t-on vu plusieurs exemples de cela ?

—R. On en a vu plus de cent.

D. Les Luthériens et les Calvinistes peuvent-ils espérer que le schisme leur aura mieux réussi qu'à tant d'autres ?—R. Raisonnablement ils ne peuvent l'espérer.

D. Pourquoi non ?—R. Les gens qui marchent sur les traces de ceux qui se sont égarés, ne peuvent manquer de s'égarer avec eux.

§ V.

D. Pourquoi avez-vous dit que les moyens dont Luther s'est servi pour établir sa réforme ne sont pas de Dieu ? Quels sont-ils, ces moyens ?—R. Tous les moyens dont il s'est servi semblent n'avoir été inventés que pour flatter les passions de l'homme.

D. Rapportez-nous-en quelques-uns.—R. Premièrement, il permit à tous ceux qui auraient fait vœu de chasteté de se marier.

D. Rapportez-en d'autres.—R. En second lieu, il permit aux princes temporels de s'approprier les biens de l'Eglise.

D. En troisième lieu ?—R. Il abolit la confession, les abstinences, les jours de jeûne et toute œuvre pénible.

D. Comment s'y prit-il pour tranquilliser les consciences inquiètes ?—R. Il imagina une foi justifiante, qui devait tenir lieu de tout, comme si c'était assez de croire aux mérites de Jésus-Christ.

D. De quel appât se servit-il pour attirer à son parti les esprits suffisants et présomptueux ?—R. Il flatta leur orgueil, en leur déferant l'honneur d'être juges de toutes choses.

D. Comment cela ?—R. En leur mettant la Bible en main, et en leur persuadant qu'ils étaient capables de décider par eux-mêmes tous les points de controverse.

D. Dites-nous ce qu'il permit en particulier au landgrave Philippe de Hesse, pour se ménager sa protection.—R. Il lui permit d'avoir en même temps deux femmes.

D. Dites-nous le nom de la seconde qu'il épousa du vivant de la première, qui était Christine de Saxe.—R. Elle s'appelait Marguerite de Saal, et avait été fille d'honneur de l'épouse légitime.

D. Luther fut-il le seul à accorder cette permission, ou y eut-il encore d'autres docteurs protestants qui opinèrent à l'accorder ?—R. Huit des plus célèbres docteurs du parti signèrent la dite permission de leur propre main.

D. S'est-il jamais vu depuis le commence-

ment du christianisme une permission aussi scandaleuse que celle-là ?—R. Non, jamais rien ne n'est vu de pareil.

D. Que dit à cela l'Écriture ? (*Gen. 2. v. 24, Matth. 19. v. 5. Marc. 8.*)—R. Elle dit que deux ne seront qu'une même chair ; elle ne parle pas de trois.

D. Quelle remarque faites-vous pour cela ?—

R. Que ces Messieurs ont grand tort de nous vanter sans cesse leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Écriture.

#### § VI.

D. S'il est vrai que l'auteur de la Réforme prétendue ne soit pas de Dieu, que son entreprise ne soit pas de Dieu, et que les moyens dont il s'est servi ne soient pas de Dieu, à quoi se trouve obligé tout partisan de Luther ?—

R. Il se trouve obligé sous peine de damnation de rentrer dans l'Église catholique, dont il est sorti par la séduction de Luther.

D. Dans quelle situation reste-t-il, tant qu'il ne s'acquitte pas de cette obligation ?—R. Il reste dans un schisme damnable ; il manque de prêtres légitimes ; il ne reçoit jamais le corps ni le sang de Notre Seigneur ; et, ne se confessant pas, il est hors d'état d'obtenir la rémission de ses péchés.

D. Que dites-vous de ceux qui, convaincus intérieurement de la vérité de la religion catholique, n'oseraient pourtant en faire profession publique ?—R. Si quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, dit le Sauveur, au chapitre

neuvième de saint Luc, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, quand il viendra dans sa gloire et dans celle de son Père.

D. Que dites-vous à ceux qui, ayant du penchant pour la religion catholique, ne la suivent pas par de certaines considérations qu'ils ont pour leurs familles?—R. Le Sauveur leur dit au chapitre dixième de S. Matthieu: Celui qui aime son Père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi.

D. Que dites-vous à ceux qui, dans la crainte de souffrir quelque perte temporelle, restent dans le mauvais parti?—R. Le Sauveur leur dit au chapitre huitième de Saint Marc: Que servirait à un homme de gagner tout l'univers, et de perdre son âme?

---

DE LA VRAIE ÉGLISE DE JÉSUS-ÉHRIST.

§ I.

D. Peut-on se sauver hors de la vraie Eglise de Jésus-Christ?—R. Non; hors de la vraie Eglise il n'y a point de salut à espérer.

D. Que dit le Sauveur? (*en S. Matthieu, ch. 18.*)—R. Celui qui n'écoute point l'Eglise, regardez-le comme un païen.

D. Que dit St. Cyprien? (*Lib. de Unit. Eccl.*)—R. Celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, ne peut pas avoir Dieu pour père.

D. De quelle comparaison se servent les Pères?—R. De même que tous ceux qui n'étaient pas dans l'arche de Noé, ont tous péri dans les eaux du déluge, ainsi se perdent aus-

si tous ceux qui ne sont pas dans la vraie Eglise.

D. Quel est le neuvième article du *Credo* ?

—R. Je crois une sainte Eglise catholique.

D. Que signifie cela ?—R. Que l'on croit fermement qu'il faut être membre de la véritable Eglise pour pouvoir se sauver.

D. A quelles marques reconnaît-on la vraie Eglise de Jésus-Christ ?—R. Particulièrement à deux.

D. Quelles sont-elles ?—R. Il faut premièrement que la vraie Eglise soit établie depuis plus de mille huit cents ans ; il faut en second lieu qu'elle ait toujours subsisté depuis son établissement.

D. Pourquoi dites-vous qu'il faut que l'Eglise soit établie depuis plus de mille huit cents ans ?—R. Parce que c'est Jésus-Christ qui a établi la vraie Eglise : or, il y a plus de mille huit cents ans qu'il est monté au ciel.

D. Pourquoi dites-vous qu'il faut que l'Eglise ait toujours subsisté depuis son établissement sans aucune interruption ?—R. Parce que Jésus-Christ a promis cette perpétuité à son Eglise.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur ? (*au chapitre 16 de St. Matthieu.*)—R. Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

D. Rapportez-nous ce qu'il dit à ses disciples ? (*au dernier chapitre de St. Matthieu.*)

—R. Je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

D. Comment est-ce que saint Paul parle à l'Eglise? (1 *Tim.*)—R. Il l'appelle la colonne et le soutien de la vérité.

D. S'il était vraie que l'Eglise fût jamais tombée dans l'erreur et dans l'idolâtrie, que s'ensuivrait-il de là?—R. Il s'ensuivrait que le Sauveur serait un faux prophète et un architecte insensé.

D. Pourquoi dites-vous que le Sauveur serait un faux prophète?—R. Parce que les portes de l'enfer auraient prévalu sur l'Eglise, contre la prédiction de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dites-vous que le Sauveur serait un architecte insensé?—R. Parce qu'il n'aurait pas bâti son Eglise sur le roc, mais sur le sable, comme cet architecte insensé dont il est parlé en St. Matthien, chap. 7.

D. Quelle conclusion tirez-vous de tout cela?—R. Que l'Eglise n'a jamais failli dans les matières de la foi, et qu'il faut se tenir fermement et inébranlablement à tout ce qu'elle nous enseigne.

## § II.

D. Où se trouvent les deux marques de la vraie Eglise dont il a été parlé?—R. Dans l'Eglise catholique.

D. Est-elle établie depuis plus de dix-huit cents ans?—R. Oui, car on ne peut marquer un autre temps postérieur de son établissement.

D. L'Eglise catholique a-t-elle toujours sub-

sist  
on  
a é  
l'E  
sain  
—  
ron  
les  
il v  
Pie  
l'E  
cin  
vie  
vin  
ne  
ans  
à p  
cer  
plu  
cal  
il n  
de  
aut  
elle

sisté sans aucune interruption?—R. Oui, car on ne peut dire quand et combien de temps elle a été interrompue.

D. Comment St. Augustin prouve-t-il que l'Eglise de son temps avait l'antiquité nécessaire jointe à la perpétuité?—(Ep. ad Gener.)

—R. Il le prouve par la succession non interrompue des papes, qu'il nomme les uns après les autres.

D. Combien en compte-il jusqu'au temps où il vivait?—R. Trente-neuf.

D. Combien en comptons-nous depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI, qui gouverne l'Eglise aujourd'hui?—R. Deux cent cinquante-cinq.

D. Les deux marques dont il est parlé conviennent-elles aussi à l'Eglise luthérienne et calviniste?—R. Non, en aucune manière.

D. Combien y a-t-il que l'Eglise luthérienne est établie?—R. Il y a environ trois cents ans.

D. Quand est-ce que Luther a commencé à prêcher sa doctrine?—R. En l'an mil cinq cent dix-sept.

D. Et Calvin?—R. Il a commencé vingt ans plus tard, en l'an mil cinq cent trente-sept.

D. N'y avait-il pas d'Eglise luthérienne ni calviniste avant Luther et Calvin?—R. Non; il n'y avait aucune société qui fit profession de leur doctrine; on ne peut nommer aucun auteur qui en parle, on ne peut dire en quel pays elle se trouvait.

**D.** Quel raisonnement faites-vous donc contre les adversaires.—**R.** Il faut que la vraie Eglise de Jésus-Christ soit établie depuis plus de mille huit cents ans ; or, l'Eglise luthérienne et l'Eglise calviniste ne sont pas si anciennes : donc elles ne sont pas la vraie Eglise de Jésus-Christ.

**D.** Les adversaires ne pourraient-ils pas répondre que l'Eglise a cru comme eux pendant les quatre premiers siècles, qu'ensuite la pureté de la doctrine s'est altérée, et qu'il a fallu que Luther et Calvin vinsent réformer l'Eglise ?—**R.** Cette réponse ne les tirerait pas d'affaire.

**D.** Comment cela ?—**R.** Il faut que l'Eglise subsiste depuis plus de mille huit cents ans, sans aucune interruption ; or de leur aveu, l'Eglise luthérienne ou calviniste aurait été interrompue pendant plus de mille ans ; donc en leur donnant même ce qu'ils demandent, il s'ensuit toujours que leur Eglise n'est pas la véritable Eglise de Jésus-Christ.

### § III.

**D.** Quelle est la demande qu'on peut faire aux Luthériens et aux Calvinistes, et à laquelle ils ne pouvaient jamais répondre ?—**R.** Il faut leur demander où était la véritable Eglise avant Luther et Calvin.

**D.** Ne pourraient-ils pas dire que l'Eglise était pour lors invisible ; qu'il y a toujours eu des gens qui étaient dans les sentiments de Luther et de Calvin, mais qu'ils n'osaient pro-

cesser ouvertement leur créance?—R. Cette réponse ne peut contenter aucune personne raisonnable.

D. Comment cela?—R. Les gens qui professent une autre créance que celle qu'ils ont dans leur cœur, sont des hypocrites et traîtres à leur religion, et ne sont pas capables de composer la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. L'Eglise juive n'a-t-elle pas été invisible pendant un temps, et Dieu ne dit-il pas au prophète Elie qu'il y avait sept mille hommes cachés qui n'avaient pas fléchi le genou deyant Baal?—R. Lorsque l'Eglise juive était invisible dans le royaume d'Israël, elle était très-florissante dans le royaume de Judà.

D. N'avez-vous point d'autre réponse?—R. Il y a une grande différence entre l'Eglise chrétienne et l'Eglise juive.

D. Quelle différence y mettez-vous?—R. Il n'y a point eu de promesse faite à l'Eglise juive, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre-elle.

D. De quelle manière prouvez-vous encore qu'il faut que l'Eglise ait toujours été visible?—R. Si l'Eglise n'avait pas toujours été visible, on n'aurait pu satisfaire au commandement de Jésus-Christ, qui ordonne qu'on porte ses plaintes à l'Eglise, et qu'on écoute ses décisions.

D. Qu'avez-vous à dire contre l'invisibilité de l'Eglise?—R. Si la vraie Eglise pouvait être invisible, les Ariens et tous les autres

hérétiques auraient cause gagnée, et seraient en droit de rejeter les quatre premiers conciles.

D. Comment cela?—R. Ils n'auraient qu'à dire qu'il y a toujours eu une Eglise invisible, qui était de leur sentiment, et l'Eglise visible s'est trompée dans ses décisions.

#### § IV.

D. Les adversaires n'ont-ils rien autre chose à répondre à la demande qu'on leur fait, où était la vraie Eglise avant Luther?—R. Il y en a qui disent que la véritable Eglise était chez les Hussites, ou chez les Vaudois.

D. Cette réponse peut-elle se soutenir?—R. Non, pour deux raisons.

D. Dites-nous la première?—R. Les Hussites et les Vaudois avaient une créance fort différente de celle des Luthériens et des Calvinistes, et par conséquent ceux-ci ne peuvent pas regarder ceux-là comme leurs frères, ni composer une même Eglise avec eux.

D. Dites-nous la seconde raison?—R. Quand ce serait la même créance de part et d'autre, on ne pourrait remonter, avec le secours des Hussites et des Vaudois, que jusqu'au douzième siècle.

D. Cela ne suffirait-il pas?—R. Non, car il faudrait encore faire voir où a été la vraie Eglise depuis le quatrième siècle jusqu'au douzième.

D. Que diriez-vous aux Protestants, s'ils s'avisait de dire que l'Eglise catholique était la vraie Eglise avant Luther, mais qu'il

s'  
fa  
ét  
th  
to

ten  
qu  
ble  
pré  
pré  
là d  
pro

veu  
dici  
pas  
n'es  
Egl

I  
son  
qui  
il y  
l'au  
ce  
ren  
peti

I  
vér  
qui

s'y était glissé plusieurs erreurs et abus qu'il a fallu corriger?—R. Si l'Eglise catholique a été la vraie Eglise de Jésus-Christ avant Luther, elle l'est encore aujourd'hui, et on a eu tort de s'en séparer.

D. Que dites-vous des erreurs qu'on prétend imputer à l'Eglise?—R. Ou ces erreurs que l'on impute à l'Eglise, étaient préjudiciables au salut, ou elles ne l'étaient pas.

D. Que dire aux adversaires, au cas qu'ils prétendent que l'Eglise enseignait des erreurs préjudiciables au salut?—R. Il s'ensuivrait de là que l'Eglise serait tombée en ruine, contre la promesse de Jésus-Christ.

D. Que dire aux adversaires, au cas qu'ils veuillent que ces erreurs n'étaient pas préjudiciables au salut?—R. Ils ne devaient donc pas se séparer de l'Eglise catholique, car il n'est pas permis de se séparer de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. Ne pourraient-ils pas dire qu'ils ne se sont pas séparés de nous, mais que c'est nous qui nous sommes séparés d'eux?—R. Quand il y a deux sociétés, et que l'une est grande, l'autre petite, l'une ancienne, l'autre nouvelle, ce n'est pas la grande et l'ancienne qu'il faut rendre responsables de la séparation, mais la petite et la nouvelle.

### § V.

D. Y a-t-il encore d'autres marques de la véritable Eglise?—R. Oui; il y en a quatre, qui sont contenues dans ces paroles du Sym-

bole de Nicée : Je crois l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique.

D. L'Eglise catholique a-t-elle cette unité de foi?—R. Tous les Catholiques sont réunis dans les mêmes sentiments de foi, et il ne peut y avoir de division parmi eux.

D. Comment cela!—R. Lorsque l'Eglise déclare de quelle manière il faut entendre quelque passage de l'Ecriture sainte, tous les Catholiques sont obligés de s'en tenir à cette explication.

D. Mais si quelqu'un refusait de s'en tenir à la décision de l'Eglise?—R. On cesserait de la regarder comme catholique.

D. Les protestants sont-ils d'accord entre eux pour ce qui regarde les matières de la foi?—

R. Non ; cela ne se peut.

D. Pourquoi cela?—R. C'est que chacun explique l'Ecriture selon son sens particulier, et il ne se peut que les explications ne soient différentes.

D. Faites-nous voir des exemples de leurs divisions?—R. Il y en a qui veulent qu'on adore Jésus-Christ dans le saint Sacrement ; il y en a qui le défendent ; les uns soutiennent que l'humanité de Jésus-Christ est en tout lieu, d'autres soutiennent le contraire : les uns admettent trois sacrements, d'autres n'en admettent que deux ; il y a des endroits où l'on dit la messe, où l'on se confesse, ailleurs on ne le fait pas.

D. Que dites-vous de la seconde marque ?

**l'Eglise catholique est-elle sainte, et a-t-elle eu des personnes illustres en sainteté ?—R.** Les adversaires conviennent, dans le treizième article de l'Apologie de la Confession d'Ausbourg, que saint Bernard, saint François et St. Bonaventure ont vécu fort saintement.

**D. Dans quelle religion ont vécu ces saints ?—R.** Tout le monde sait qu'ils ont vécu dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

**D. Que concluez-vous de là ?—R.** Si l'on peut se sanctifier dans l'Eglise catholique, à plus forte raison peut-on s'y sauver.

**D. Que concluez-vous de plus ?—R.** Si l'on peut se sauver dans l'Eglise catholique, donc elle est la véritable Eglise, et on ne pourra se sauver ailleurs ; car il n'y a qu'une Eglise, un baptême, une foi, un Dieu.

**D. Dieu a-t-il fait quelquefois des miracles, pour faire connaître la sainteté de quelques catholiques ?—R.** Les adversaires en conviennent eux-mêmes.

**D. Comment cela ?—R.** Ils avouent que saint François Xavier, entre autres, a fait de grands miracles.

**D. Qu'est-ce qui convient de cela ?—R.** Des auteurs calvinistes et luthériens, anglais et hollandais.

**D. Nommez-en quelques-uns ?—R.** Baldée, Hakelwit, Tavernier.

**D. Dans quelle Eglise a vécu saint Xavier ?—R.** Saint Xavier était jésuite, et par conséquent catholique romain.

D. Que concluez-vous de ces miracles?—  
—R. Je conclus qu'il faut que la doctrine qu'il a prêchée soit la vraie doctrine, car Dieu ne peut attester le mensonge, ni soutenir l'erreur par des œuvres de sa puissance.

## § VI.

D. Quelle est la pensée de saint Augustin touchant le mot Catholique?—R. Il prétend que le nom de Catholique est une marque de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

D. Rapportez-nous ses paroles au Tom, 6, contra Epistolam Fundamenti, chap. 4.—

R. Ce qui me retient aussi dans l'Eglise, c'est le nom de Catholique, car quoique tous les hérétiques fassent leur possible pour se faire appeler Catholiques ils ne peuvent y parvenir.

D. Rapportez le reste?—R. Quand un étranger entre dans une ville, et qu'il demande où est l'église des Catholiques, les hérétiques n'oseraient lui montrer leurs temples.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Jérôme contre les Lucifériens?—R. Lorsque vous verrez des gens, qui ont hérité leur nom d'un particulier, comme les Marcionites de Marcion, les Valentiniens de Valentin, prenez leur assemblée, non pour l'Eglise de Jésus-Christ, mais pour l'école de l'antechrist.

D. Dites-moi une bonne raison pourquoi le nom de Catholique doit être une marque qu'on est dans la véritable Eglise?—R. C'est que ceux qui sont restés dans l'ancien corps des fidèles, ont aussi conservé l'ancien nom.

au lieu qu'on donne un autre nom à ceux qui s'en sont séparés, en les appelant du nom des novateurs.

D. Comment expliquez-vous la quatrième marque exprimée par le mot Apostolique?—R. Il faut que les pasteurs et les évêques remontent par une succession non interrompue jusqu'aux apôtres, de sorte que chacun puisse faire voir qui a été son prédécesseur.

D. Dans quelle Eglise trouve-t-on cette marque?—R. Uniquement dans l'Eglise catholique.

D. Ne se trouve-t-elle pas chez les Luthériens et les Calvinistes?—R. Non ; les pasteurs luthériens et calvinistes ne peuvent remonter que jusqu'à Luther et Calvin.

---

#### DE LA RÈGLE DE FOI.

##### § I.

D. Peut-on se sauver sans une foi divine?—R. Non, dit l'apôtre dans son Epître aux Hébreux, chap 11, il est impossible de plaire à Dieu sans la foi.

D. Quelles qualités doit avoir la foi pour être une foi divine?—R. Il faut, premièrement qu'elle soit ferme et inébranlable : il faut en second lieu qu'elle soit prudente, ou prudemment ferme.

D. Pourquoi dites-vous que la foi doit être ferme et inébranlable?—R. C'est que si elle n'était pas ferme et inébranlable, ce ne serait pas une foi divine ; ce ne serait qu'une opinion humaine.

D. Combien doit-elle être ferme?—R. Si

ferme, que l'on fût prêt à donner plutôt sa vie, que de révoquer le moindre article en doute.

D. Pourquoi dites-vous qu'il faut que la foi soit prudente, ou prudemment ferme ?—R. C'est que si la foi était ferme et inébranlable sans raison, ce ne serait plus une vertu, mais plutôt l'effet d'une opiniâtreté vicieuse.

D. Où trouve-t-on ces deux conditions de la foi divine ?—R. Uniquement chez les Catholiques.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce qu'il n'y a qu'eux qui aient une règle de foi qui puisse les rassurer parfaitement.

D. Qu'appellez-vous ici règle de foi ?—R. Un motif suffisant pour croire chaque article de foi avec une fermeté inébranlable.

D. Quelle est la règle de foi des Catholiques ?—R. C'est la parole de Dieu sûrement et infailliblement bien entendue.

D. L'Écriture sainte toute seule ne suffit-elle pas pour régler notre foi ?—R. Non, elle ne suffit pas toute seule, car elle est susceptible de différents sens, et il se peut faire qu'on l'explique mal.

D. Que faut-il donc de plus ?—R. Il faut être sûr qu'on entend dans le véritable sens les passages sur les articles contestés.

D. Les Catholiques ont-ils sur cela quelque certitude ?—R. Oui, ils en ont une entière, parce qu'ils reçoivent de l'Église, qu'ils tiennent pour infaillible, l'explication de l'Écriture.

D. Les Protestants ont-ils aussi de quoi rassurer leur foi ?—R. Non, car chacun explique l'Écriture

selon son sens particulier ; or, aucun particulier n'est sûr de ne pas se tromper.

D. Quel est l'avis que saint Pierre donne à tous les fidèles dans son Epître ? (*chap. 1.*)—R. Vous devez savoir avant toutes choses que nulle prophétie de l'Écriture n'a lieu selon l'interprétation particulière.

## § II.

D. Dites-nous encore plus amplement pourquoi tous ceux qui ne sont pas catholiques ne peuvent avoir qu'une foi chancelante.—R. C'est qu'il y a trois points sur lesquels ils ne peuvent avoir aucune certitude.

D. Quel est le premier ?—R. Premièrement ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant le canon des livres saints.

D. Quel est le second ?—R. En second lieu, ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant les versions.

D. Quel est le troisième ?—R. En troisième lieu, ils ne peuvent avoir aucune certitude touchant l'interprétation des Écritures.

D. Pourquoi dites-vous que les Protestants ne peuvent pas connaître infailliblement quels sont les livres divins et canoniques ?—R. Parce qu'ils ne veulent rien croire que ce qui se trouve expressément dans l'Écriture : or l'Écriture ne dit nulle part quels sont les livres canoniques.

D. Ne pourraient-ils pas dire qu'on reconnaît les livres divins à la beauté et à la force des expressions, ainsi que l'on connaît le sucre et le miel à leur douceur ?—R. Si cela était ainsi,

tous les Protestants reconnaîtraient les mêmes livres ; mais il s'en faut bien qu'ils soient d'accord entre eux.

D. Comment donc ?—R. Les premiers Luthériens ont rejeté l'Épître aux Hébreux et l'Apocalypse de saint Jean. Les Luthériens d'aujourd'hui les reçoivent pour des livres divins. Calvin appelle l'Épître de saint Jacques une Épître d'or, et Luther l'appelle une Épître de paille.

D. Ne pourraient-ils pas dire qu'on reconnaît les livres canoniques à leur titre ?—R. S'il faut recevoir l'Évangile de saint Matthieu, parce qu'il porte le nom de saint Matthieu, il faudra aussi recevoir l'Évangile de saint Thomas et de saint Barthélemi, parce qu'ils portent le nom de ces apôtres ; cependant ces deux Évangiles ont été rejetés comme apocryphes.

D. Ne pourraient-ils pas dire que c'est la tradition qui leur fait connaître quels sont les livres saints appartenants à l'Écriture ?—R. Des gens qui rejettent la tradition sur tous les autres points, n'ont aucun droit de se servir ici de la tradition.

D. N'avez-vous rien autre à opposer à cette réponse ?—R. L'adverse partie soutient qu'on ne peut établir aucune foi divine sur la tradition ; or est-il qu'ils ne connaissent que par la tradition quels sont les livres canoniques ; donc ils ne peuvent croire d'une foi divine aux livres canoniques.

D. Dites-nous ce qui est arrivé à Strasbourg.  
—R. L'an 1598, les Protestants de Strasbourg retranchèrent du canon des Écritures l'Épître

aux Hébreux, l'Épître de saint Jacques et l'Apocalypse de saint Jean, et soixante-quatorze ans après ils les rétablirent.

D. Où cela se trouve-t-il ?—R. Dans leur ancien rituel, au chapitre de la doctrine, et dans le nouveau, p. 7.

D. Que concluez-vous de là ?—R. Qu'il faut nécessairement qu'ils se soient trompés, la première ou la seconde fois.

D. Que concluez-vous de plus ?—R. Que puisqu'ils se sont trompés dans un point si important, ils ne peuvent être sûrs s'ils ne se trompent pas encore dans d'autres.

D. Quelle autre conclusion tirez-vous encore ?—R. Que leur foi ne peut être prudemment ferme et inébranlable, et que par conséquent ce n'est point une foi divine.

### § III.

D. Pourquoi avez-vous dit que ceux qui ne sont pas catholiques ne peuvent pas s'assurer de la fidélité de leurs versions ?—R. Parce que la plupart n'entendant pas les langues originales, ils ne peuvent juger si les livres saints sont fidèlement traduits.

D. Ne pourraient-ils pas dire que leurs savants, ayant la connaissance des langues grecque et hébraïque, peuvent donner là-dessus toutes les sûretés nécessaires ?—R. Les savants ne sont pas d'accord entre eux, et ont fait des versions très-différentes; comment saura un homme sans étude à laquelle s'en tenir ?

D. Que disait Zuingle de la traduction que

Luther avait faite du Nouveau Testament?—

R. Il disait que Luther avait corrompu la parole de Dieu.

D. Que disait Luther de la version des Zuingliens?—R. Il disait que ceux qui y avaient travaillé étaient des ânes, des fous et des antechrist.

D. Que disait Bèze de la version d'Écolampade faite à Bâle?—R. Il disait qu'elle était impie, et contraire à l'Esprit de Dieu.

D. Quel à été le sentiment des Anglais touchant la version de Genève?—R. Ils ont dit que c'était la plus mauvaise et la plus infidèle qui eût encore paru.

D. Quel aveu Luther fait-il de lui-même?—R. Il avoue qu'il a ajouté cette parole....*seule*...., au texte de saint Paul.

D. A quel texte l'a-t-il ajouté?—R. Au texte de saint Paul, chap. 3, aux Romains...nous estimons que l'homme est justifié par la foi...., il a ajouté.....par la foi *seule*.....

D. Comment s'est-il justifié sur le reproche qu'on lui en a fait? (*Tom. 3, édition de Jena, pages 141 et 144.*)—R. Je sais bien, dit-il que cette parole, seule, ne se trouve pas dans le texte de saint Paul; mais si un papiste vous importune à ce sujet, dites-lui sans hésiter: Le docteur Martin Luther l'a ainsi voulu, et dit qu'un papiste et un âne sont la même chose.

D. Rapportez les paroles qu'il ajoute ensuite.—R. Je suis fâché de n'y avoir pas encore ajouté d'autres paroles; c'est pourquoi la parole *seule*

restera dans mon Nouveau Testament, quand bien même tous les papistes en devraient perdre l'esprit de dépit.

D. Que concluez-vous de tout cela?—R. Qu'un homme sage et prudent parmi les Protestants ne peut faire aucun fond sur une Bible protestante.

D. Pourquoi cela?—R. A cause de l'incertitude où il est si elle est bien traduite.

D. Que concluez-vous de plus?—R. Que la foi des Protestants n'étant fondée que sur des versions incertaines, leur foi ne peut être ferme prudemment, ni par conséquent divine.

D. Mais les Catholiques ont-ils de plus grandes sûretés touchant le nombre des livres saints, et leurs traductions?—R. Oui; ils ont une sûreté entière sur les deux points.

D. Qui est-ce qui les rassure?—R. C'est l'Eglise, qui leur marque quels sont les livres canoniques, et quelles sont les bonnes versions: or, le principe fondamental des Catholiques est, que l'Eglise ne peut se tromper, ni tromper personne.

#### § IV.

D. Pourquoi avez vous dit que les Protestants ne peuvent avoir aucune sûreté touchant le véritable sens des Ecritures?—R. C'est que les passages, qui regardent les points controversés, ont pour l'ordinaire un double sens. Or, l'Ecriture ne dit pas lequel des deux il faut préférer à l'autre.

D. La partie adverse ne pourrait-elle pas dire que l'esprit particulier inspire à chacun de quelle manière il faut entendre un passage?—R. Les

Luthériens et les Calvinistes ont le même droit de s'arroger cet esprit particulier : ils diffèrent cependant très-fort entre eux en leur créance. Pourquoi cet esprit n'instruit-il pas les uns comme les autres ?

D. Ne pourrait-on pas dire que, quand il y a des textes ambigus, il faut les expliquer par des textes plus clairs ?—R. Chaque parti se flatte de trouver plus de clarté dans les textes, qu'il allègue pour soutenir son sentiment.

D. Donnez-nous des exemples de cela—R. Les Ariens croyaient que ce passage : Mon Père est plus grand que moi ; et cet autre : Le Christ est le premier-né des créatures, étaient très-clairs.

D. Donnez-nous encore un autre exemple.—R. Les Calvinistes croient que ces paroles de Jésus-Christ : La chair ne sert de rien, les paroles que je vous ai dites, sont esprit et vie, sont très-claires, et les plus claires de toutes.

D. Donnez-nous encore un autre exemple.—R. Les Anabaptistes croient que ces paroles du Sauveur : Enseignez et baptisez ; et ces autres... : Celui qui croit et est baptisé sera sauvé sont très-claires, et les plus claires de toutes.

D. Les Ariens, les Calvinistes et les Anabaptistes ont-ils encore plusieurs autres passages qu'ils citent en faveur de leur doctrine ?—R. Ils les ont à la douzaine, et ce n'est jamais fait quand on veut les écouter.

D. Quelle conclusion tirez-vous de tout ce qui a été dit ?—R. Qu'il faut nécessairement qu'il y ait un juge qui termine les différends qui peu-

vent survenir en matière de religion, et qui fixe le véritable sens de l'Écriture.

D. Eclaircissez la chose par une comparaison.—R. De même que les procès ne finiraient jamais, si les plaideurs se contentaient d'en appeler aux lois; de même les différends en matière de religion ne se termineraient jamais, si on se contentait d'en appeler à l'Écriture.

D. Achevez la comparaison.—R. De même qu'il faut un juge pour terminer les affaires civiles, de même en faut-il un aussi pour décider des matières de religion, qui sont d'une discussion encore plus difficile.

D. Et qui sera ce juge?—R. C'est l'Église, qui est assistée de Dieu pour qu'elle ne puisse point se tromper dans ses jugements.

D. Qu'entendez-vous ici par l'Église?—R. Ce n'est ni le pape seul, ni les évêques seuls, mais le pape et les évêques qui sont dans sa communion, le chef et les membres.

#### § V.

D. Dites-nous les qualités de la règle de foi des Catholiques.—R. La règle de foi des Catholiques est premièrement universelle, secondement certaine, troisièmement très-claire.

D. Pourquoi dites-vous que la règle de foi des Catholiques est universelle?—R. Parce qu'elle est également pour les savants et pour les ignorants.

D. De quel avantage est-elle pour les savants?—R. Elle leur ôte tout doute, et les tire de l'incertitude.

D. De quel avantage est-elle pour les igno-

rants ?—R. Elle leur épargne la peine d'un examen difficile, dont ils ne sont pas capables.

D. Pourquoi dites-vous qu'elle est certaine ?—

R. Parce que la règle de foi des Catholiques n'est autre chose que la parole de Dieu, dans le sens dans lequel Dieu a parlé ; or, Dieu ne peut se tromper, ni tromper personne.

D. Pourquoi dites-vous que la règle des Catholiques est claire ?—R. Parce qu'elle dit clairement de quelle manière il faut entendre les passages qui ont un double sens.

D. Quels sont les avantages de la règle de foi des Catholiques ?—R. Premièrement, elle bannit toute incertitude ; secondement, elle finit toute dispute ; troisièmement, elle maintient l'union.

D. Que dites-vous de ceux qui exigent que chaque particulier examine par lui-même les points controversés, et qu'il en juge selon ce qu'il trouvera dans l'Ecriture ?—R. Ils exigent une chose impossible pour la plupart des gens.

D. Comment cela ?—R. Pour être en état de juger par l'Ecriture de chaque point de controverse, il faudrait savoir premièrement tous les passages qui sont pour ou contre chaque article.

D. Que faudrait-il encore ?—R. Il faudrait de plus confronter ces passages les uns avec les autres, peser leur force de part et d'autre, éclaircir les plus obscurcis par d'autres plus clairs, et porter un jugement ferme et décisif sur ce qu'on doit croire ; or, le plus grand nombre n'est point capable d'une pareille discussion.

D. Mais ne pourrait-on pas dire que les savants doivent aider les ignorants à faire cet examen ?—  
 R. Voilà où on en est réduit : on ne veut pas déférer au jugement de toute l'Eglise, et on se voit obligé de suivre aveuglément le sentiment d'un ministre luthérien ou calviniste.

## § VI

D. La tradition appartient-elle aussi à la règle de foi ?—R. Oui, parce qu'elle fait partie de la parole de Dieu.

D. Comment appelle-t-on la tradition ?—R. On la nomme la parole non écrite ?

D. Comment appelle-t-on l'Écriture sainte ?—  
 R. La parole écrite.

D. Qu'est-ce que la tradition ?—R. C'est la doctrine que les apôtres ont enseignée de vive voix, et qui est venue de main en main jusqu'à nous.

D. Est-on obligé de croire ce que la tradition enseigne aussi bien que l'Écriture ?—R. Oui, on est obligé de croire l'un comme l'autre.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que les apôtres n'ont pas moins dit la vérité en prêchant qu'en écrivant, et que le Saint-Esprit s'est expliqué par leur bouche aussi bien que par leurs plumes.

D. Rapportez-nous les paroles de l'apôtre dans la seconde épître aux Thessaloniens. (*Chap 2.*)  
 —R. Gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre épître.

D. Les Protestants ne croient-ils pas plusieurs choses qui ne sont pas marquées dans l'Écriture.

—R. Oui, ils croient plusieurs points qu'ils ne peuvent savoir que par la tradition.

D. Donnez-nous-en quelques exemples.—

R. Ils croient que les quatre évangiles et les quatorze épîtres de saint Paul sont des livres divins, et cependant cela ne se trouve pas dans l'Écriture.

D. Rapportez-nous d'autres exemples.—R. Ils croient qu'il faut baptiser les enfants, et cependant cela ne se trouve nulle part dans l'Écriture.

D. Rapportez-nous encore un exemple.—

R. Ils croient qu'il faut sanctifier le dimanche au lieu du sabbat ; cependant cela ne se trouve nulle part dans l'Écriture.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Epiphane sur la quatre-vingt-onzième hérésie.—

R. On ne trouve pas tout dans l'Écriture sainte, parce que les apôtres nous ont enseigné plusieurs articles, les uns par l'Écriture, d'autres par la tradition.

~~~~~

S'IL EST VRAI QUE LES PROTESTANTS S'EN TIENNENT PARTOUT A LA PURE PAROLE DE DIEU.

§ I.

D. Quelle est la doctrine des Protestants touchant les commandements de Dieu ?—R. Ils enseignent qu'il est impossible de les garder.

D. Que dit le Sauveur sur ce sujet au chap. 11 de St. Matth. v. 36 ?—R. Mon joug est doux, et mon fardeau est léger.

D. Que dit St. Luc au chap. de son Evangile,

v.  
R.  
me  
da  
  
ch  
co  
co  
dif  
  
nor  
que  
ni l  
  
I  
ciel  
peu  
mar  
com  
D  
delà  
Qui  
port  
tend  
D  
ce c  
est  
que  
D  
pass  
man  
cont  
D

v. 6, en parlant de Zacharie et d'Elizabeth ?—  
 R. Ils étaient si fidèles à garder les Commandements de Dieu, qu'il n'y avait rien à reprendre dans leur vie.

D. Que dit St. Jean dans sa première épître, chap. 5, v. 3.—R. Notre amour envers Dieu consiste à garder ses commandements, et les commandements qu'il nous a faits ne sont point difficiles.

D. Rapportez-nous les paroles du Deutéronome, chap. 30, v. 11.—R. Le commandement que je vous prescris n'est ni au-dessus de vous ni loin de vous.

D. Dites la suite.—R. Il n'est point dans le ciel pour vous donner lieu de dire : Qui de nous peut monter au ciel pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu nous l'accomplissions ?

D. Continuez.—R. Il n'est point aussi au delà de la mer, pour vous donner lieu de dire : Qui de nous pourra passer la mer pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu nous l'accomplissions ?

D. Achevez de rapporter le reste.—R. Mais ce commandement est tout proche de vous ; il est dans votre bouche et dans votre cœur, afin que vous l'accomplissiez.

D. Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, qu'il est impossible de garder les Commandements de Dieu ?—R. Je trouve tout le contraire.

D. Que dites-vous donc des adversaires qui

ne cessent de nous vanter leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Écriture?—R. Ce sont de vains discours, par lesquels on cherche à éblouir les simples.

## § II.

D. Quelle est la doctrine des Protestants touchant la foi?—R. Ils enseignent que c'est la foi seule qui justifie le pécheur.

D. Que dit St. Jacques au chap. 2, v. 21?—R. Abraham notre père ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel?

D. Rapportez encore un passage de St Jacques, chap. 2 v. 24.—R. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non pas, seulement par la foi.

D. Que dit St. Paul dans sa première aux Corinthiens, chap. 13. v. 2?—R. Quand j'aurais toute la foi, en sorte que je transportasse les montagnes d'un lieu en un autre, si je n'ai pas la charité je ne suis rien.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur à la femme pécheresse, chap. 7. de saint Luc, v. 47.—R. Beaucoup de péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup aimé.

D. Trouvez-vous, en faisant attention à ces paroles, que c'est la foi seule qui justifie le pécheur?—R. Je trouve tout le contraire.

D. Quelle est la doctrine des Protestants touchant les bonnes œuvres?—R. Ils enseignent que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut.

D. Où enseignent-ils cela ?—R. Dans leurs livres symboliques.

D. Comment s'expliquent-ils dans le quatrième article de l'abrégé des articles de foi ?—R. Nous condamnons la proposition par laquelle il est dit que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.

D. Que dit le Sauveur au chap. 10 de saint Matthieu. v. 17 ?—R. Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements.

D. Que dit saint Jacques au chap. 2 de son Epître v. 17 ?—R. La foi qui n'a pas les œuvres est morte en elle-même.

D. Que dit saint Paul au chap. 2 de l'Epître aux Romains, v. 13 ?—R. Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Pierre dans sa seconde Epître, chap. 1. v. 10.—R. Ayez grand soin d'assurer votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 7 de saint Matth. v. 42.—R. Tout homme qui me dit, Seigneur, Seigneur, n'entrera pas dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père entrera dans le royaume du ciel.

D. Quelle est la sentence que le Sauveur prononcera contre les réprouvés, en saint Matth. chap. 25. v. 42 ?—R. Retirez-vous de moi, maudits, car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger.

D. Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut?—R. Je trouve tout le contraire.

## § III.

D. Quelle est la doctrine des Protestants touchant la certitude de la grâce?—R. Ils prétendent que dès que l'on croit en Jésus-Christ, l'on doit se tenir pour assuré qu'on est dans la grâce de Dieu.

D. Que dit l'Ecclésiaste au chap. 9. v. 1?—R. L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine.

D. Que dit Salomon au chap. 20 des Proverbes, v. 19?—R. Qui peut dire mon cœur est pur, je suis exempt de tout péché?

D. Que dit saint Paul dans son Epître aux Philippiens, chap. 2. v. 12?—R. Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement.

D. Que dit le même apôtre dans sa première aux Corinthiens, chap. 4. v. 4?—R. Encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas néanmoins justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui doit me juger.

D. Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, qu'on doive se tenir si assuré de la grâce de Dieu, qu'il ne soit pas permis d'avoir sur cela le moindre doute?—R. Je trouve tout le contraire.

D. Mais quoi! les Catholiques prétendent-ils qu'il faille toujours douter si l'on est en grâce?—R. Les Catholiques disent que les gens craignant

Dieu peuvent avoir sur cela une certitude morale, mais non pas une certitude de foi.

D. Quelle est la doctrine des Protéstants touchant les œuvres de pénitence ?—R. Ils prétendent que Jésus-Christ en a fait assez pour nous ; qu'il est inutile de jeûner et de faire d'autres œuvres pénibles en satisfaction de ses péchés.

D. Que dit le prophète Joël, au chap. 2. v. 12 ?—R. Convertissez-vous de tout votre cœur en jeûnant et en gémissant sur vos péchés.

D. Que dit saint Jean-Baptiste, au chap. 5. v. 8. de saint Matth. ?—R. Faites de dignes fruits de pénitence.

D. Que dit le Sauveur, chap. 13 de saint Luc, v. 3. ?—R. A moins que vous ne fassiez pénitence, vous périrez tous.

D. Rapportez-nous les paroles du même Sauveur, au chap. 11. v. 21 de S. Matth. ?—R. Si ces miracles avaient eu lieu dans les villes de Tyr et de Sidon, elles auraient fait pénitence dans le cilice et la cendre.

D. Que dit saint Paul dans la première Epître aux Corinthiens, chap. 9, v. 27 ?—R. Je traite durement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.

D. Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que les satisfactions de notre-Seigneur soient une raison suffisante pour nous exempter de faire des œuvres de pénitence ?—R. Je trouve tout le contraire.

## § IV,

D. Quelle est la doctrine des Protestants touchant l'Eglise?—R. Ils enseignent que l'Eglise est tombée dans des erreurs grossières, et qu'elle a altéré la pureté de la doctrine de l'Evangile.

D. Mais que dit l'Evangile?—R. Que l'Eglise ne peut se tromper, ni tromper personne dans les matières de foi.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur, au chap. 16, v. 18 de saint Matth. ?—R. Je bâtirai mon Eglise sur une pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

D. Rapportez les paroles du Sauveur au ch. 18. v. 17, de saint Matthieu.—R. Quiconque n'écoute pas l'Eglise, tenez-le comme un païen, et comme un publicain.

D. Rapportez ce que dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs.—R. Voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin des siècles.

D. Comment l'apôtre nomme-t-il l'Eglise?—R. Il la nomme l'appui et le soutien de la vérité. (1. à *Timothée*, c. 3. v. 15.)

D. Trouvez-vous, en faisant attention à ces passages, que l'Eglise puisse errer en matière de foi?—R. Je trouve tout le contraire.

D. Dites-nous encore ce que les Protestants enseignent de l'Eglise.—R. Ils enseignent que la vraie Eglise a été invisible pendant plus de mille ans.

D. Quelle est leur pensée?—R. Ils prétendent qu'il y a toujours eu des gens qui ont eu la même

croissance qu'eux, mais qui n'ont pas osé professer ouvertement leur croyance.

D. Que dit l'apôtre aux Romains, ch. 10, v. 10 ?—R. On croit de cœur pour obtenir la justice, et l'on confesse de bouche pour obtenir le salut.

D. Dites-nous à quoi le Sauveur compare l'Eglise.—R. A une ville située sur une haute montagne, qui paraît aux yeux de tout le monde.

D. Que dit le Sauveur en saint Matth. ch. 18. v. 17 ?—R. Si votre frère ne vous écoute pas, dites-le à l'Eglise.

D. Que concluez-vous de ces paroles ?—R. Je conclus qu'il faut que l'Eglise soit toujours visible ; car si elle était invisible pendant un certain temps, on ne pourrait lui porter ses plaintes ni recevoir ses arrêts.

D. Que concluez-vous de plus ?—R. Qu'il n'y a que l'Eglise catholique qui soit la véritable Eglise, ayant toujours été visible dès le commencement.

#### § V.

D. Quels sont les sentiments des Protestants sur l'Ecriture ?—R. Ils prétendent que l'Ecriture est très-claire, et qu'il est fort aisé d'en pénétrer le sens.

D. Mais que dit saint Pierre dans sa seconde Epître, chap. 3, v. 16 ?—R. Il y a dans les Epîtres de Paul des endroits difficiles à entendre.

D. Continuez à rapporter les paroles de saint Pierre.—R. Des esprits ignorants et légers les détournent en un mauvais sens, aussi bien que les autres Ecritures, pour leur propre damnation.

D. Quel est encore le système des Protestants touchant l'Écriture ?—R. Ils prétendent que tout est écrit, et qu'il ne faut rien croire ni pratiquer que ce qui est marqué dans l'Écriture.

D. Mais que dit saint Paul dans sa seconde aux Thessaloniens, chap. 2, v. 14 ?—R. Persévérez donc, mes frères, et gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre Épître.

D. Quelle est la doctrine des Luthériens sur l'Eucharistie ?—R. Ils expliquent ces paroles. .. ceci est mon corps....dans un sens très-différent de celui que les paroles portent avec elles.

D. Comment donc ?—R. Cela signifie chez eux : Ce n'est pas encore mon corps, mais ce sera mon corps quand vous le recevrez.

D. Quel est encore le sens qu'ils donnent aux paroles citées ?—R. Ils prétendent que le sens est : Dans ce pain, sous ce pain, avec ce pain est mon corps.

D. Que pensent les Protestants de la confession ?—R. Ils croient qu'il n'est pas nécessaire de déclarer ses péchés en détail.

D. Mais que dit le Sauveur aux apôtres et à leurs successeurs, au chap. 21 de saint Jean ?—R. Il les charge de remettre et de retenir les péchés, ce qui ne peut se faire sans en connaître le détail.

D. Quel est leur sentiment touchant l'Extrême Onction ?—R. Que c'est une cérémonie vaine et inutile.

D. Mais que dit saint Jacques au chap. 5.

v.  
qu'  
pri  
Sei

et p  
les  
ten  
con

I  
ne  
teni  
de v  
éblo

N  
voir  
lettr  
exac  
ture  
pas,  
sont

I  
fera  
mar  
aux

I  
au  
les  
gne  
une

v. 14 ?—R. Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

D. Trouvez-vous, en examinant ces articles et plusieurs autres dont on ne parle pas ici, que les protestants n'enseignent que ce qui est contenu dans la parole de Dieu ?—Je trouve tout le contraire.

D. Que dites-vous donc des adversaires, qui ne cessent de nous vanter leur exactitude à s'en tenir à la lettre de l'Ecriture ?—R. Ce sont là de vains discours par lesquels on cherche à éblouir les simples.

### § VI.

N'avez-vous pas d'autres preuves pour faire voir que les Protestants ne s'en tiennent pas à la lettre de l'Ecriture ?—R. S'ils se tenaient aussi exactement qu'ils le disent à la lettre de l'Ecriture, ils feraient bien des choses qu'ils ne font pas, et ils se passeraient de bien des choses qui sont en usage parmi eux.

D. Donnez-nous un exemple de ce qu'ils feraient et de ce qu'ils ne font pas.—R. Ils ne manqueraient pas de se laver les pieds les uns aux autres.

D. Pourquoi cela ?—Parce que le Sauveur dit au chap. 13 de saint Jean : Si je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre maître et votre Seigneur, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres.

D. Rapportez un autre exemple de ce qu'ils

seraient et de ce qu'ils ne font pas.—R. Ils ne garderaient pas le dimanche, mais le samedi.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce qu'il n'est pas dit dans l'Écriture : Souvenez-vous de sanctifier le dimanche ; mais : Souvenez-vous de sanctifier le sabbat.

D. Rapportez un troisième exemple de ce qu'ils seraient et de ce qu'ils ne font pas.—R. Ils recevraient la cène après le souper, et non le matin et à jeun.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que le Sauveur fit la cène avec les apôtres le soir et non le matin.

D. Pourquoi avez-vous dit que si les Protestants s'en tenaient à la lettre de l'Écriture, ils se passeraient de bien des choses qui sont en usage parmi eux, et quel exemple en apportez-vous ?—

R. Par exemple, ils ne mangeraient point de sang, ni de chair d'aucun animal suffoqué ; ils ne baptiseraient point les enfants.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils ne mangeraient pas de sang ni de chair d'aucun animal suffoqué ?

R. Parce que les apôtres ont défendu en termes exprès, au chap. 15 des Actes des apôtres, d'en manger.

D. Rapportez leurs paroles.—R. Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucun fardeau, que ces choses qui sont nécessaires ; savoir, que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles, et du sang des animaux suffoqués.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils ne baptiseraient point leurs enfants, s'ils s'en tenaient précisément

à l'Écriture ?—R. Parce qu'on ne trouve aucun exemple dans l'Écriture, par lequel on puisse faire voir qu'il y ait eu jamais d'enfants baptisés.

D. Que concluez-vous de tout ce que ci-dessus ?—R. Je conclus que les Protestants ont grand tort de se donner le nom d'Évangéliques, et qu'il y a encore bien des choses à réformer dans leur religion avant qu'elle soit parfaitement conforme à l'Évangile.



DE N.-S. JESUS CHRIST ET DES SAINTS.

§ I.

D. Combien y a-t-il de natures en Jésus-Christ ?

R. Deux ; la nature divine et la nature humaine.

D. Pourquoi dites-vous qu'il y a deux natures en Jésus-Christ ?—R. Parce que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme.

D. Combien y a-t-il de personnes en Jésus-Christ ?—R. Il n'y en a qu'une.

D. Jésus-Christ est-il une personne divine ou humaine ?—R. Il est une personne divine, et non une personne humaine, quoiqu'il ait une nature humaine.

D. Que concluez-vous de là ?—R. Que toutes les œuvres de Jésus-Christ sont des œuvres divines.

D. Qu'en concluez-vous encore ?—R. Que toutes les œuvres de Jésus-Christ sont d'un prix et d'un mérite infini.

D. Pourquoi cela ?—R. Plus une personne est excellente, plus aussi ses œuvres sont excel-

lentes ; ainsi Jésus-Christ étant une personne divine, toutes ses œuvres sont des œuvres divines et d'un mérite infini.

D. Est-ce la divinité qui a souffert en Jésus-Christ, ou est-ce l'humanité ?—R. C'est l'humanité et non la divinité.

D. Peut-on dire néanmoins que c'est Dieu qui a souffert, qui a jeûné et prié pour nous ?—R. Oui, on peut et on doit le dire.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que c'est toujours à la personne qu'on attribue les œuvres, or, la personne de Jésus-Christ est Dieu.

D. Où est Jésus-Christ ?—R. Selon la Divinité il est partout ; mais selon l'humanité il n'est qu'au ciel et au Sacrement de l'autel.

D. L'humanité n'est-elle pas intimement unie à la Divinité ?—R. Sans doute.

D. Ne suit-il pas de là que l'humanité est partout où est la divinité ?—R. Non, cela n'en suit pas.

D. Donnez-en un exemple.—R. La tête de l'homme est intimement unie avec l'âme ; cependant elle n'est pas partout où est l'âme ; autrement il faudroit qu'elle fût aussi dans les pieds.

## § II.

D. Que devons-nous à Jésus-Christ ?—R. Un culte souverain, une confiance et un amour souverains.

D. Quel culte devons-nous à Jésus-Christ ?—R. Un culte divin et de latrie, ou souveraine adoration.

D. Les Catholiques adorent-ils les saints ?—

R. A Dieu ne plaise ! ils ne les honorent pas d'un culte de latrie, ou adoration souveraine.

D. Quel est donc le culte qu'ils leur rendent ?

—R. Le culte de *dulie*, ou qui convient aux serviteurs de Dieu.

D. Les Catholiques pourtant bâtissent et consacrent des autels aux saints.—R. Non, ils ne bâtissent et ne consacrent les églises et les autels qu'à Dieu seul, quoique sous l'invocation des saints.

D. N'offre-t-on pas aux saints le sacrifice de la messe ?—R. Non, répond saint Augustin ; le prêtre n'offre qu'à Dieu seul et non aux saints, quoiqu'il le fasse en mémoire des saints.

D. Pourquoi devons-nous à Jésus-Christ une confiance souveraine ?—R. Parce que lui seul est le médiateur proprement dit entre Dieu et nous.

D. Comment est-il le seul médiateur ?—

R. Lui seul a satisfait pour le péché originel et pour les péchés actuels ; lui seul a mérité toutes les grâces que nous recevons de Dieu.

D. Aucun saint n'eût-il pu satisfaire pour le péché originel et pour les péchés actuels !—

R. Non, tous les anges et tous les saints ensemble n'eussent pu satisfaire pour un seul péché mortel.

D. Comment cela ?—Parce que plus la personne offensée est relevée, plus l'offense est griève et que la satisfaction est d'autant moindre, que la personne qui la fait est moins relevée.

D. Que suit-il de là ?—R. Que la satisfaction

de tous les saints n'eût jamais pu égaler l'offense faite à Dieu.

D. Jésus-Christ était-il en état de satisfaire pour le péché originel et pour tous les péchés actuels ?—R. Oui, parce qu'étant une personne divine il pouvait aisément rendre à Dieu autant de gloire que le péché lui en avait enlevé.

D. Jésus-Christ nous a-t-il aussi mérité toutes les grâces ?—R. Dieu nous a comblés de bénédictions et de dons célestes par Jésus-Christ, dit l'apôtre aux Ephés. chap. 1.

D. Les saints ne nous méritent-ils point de grâces ?—R. Ils peuvent par leurs prières nous obtenir des grâces, mais ils ne les méritent pas pour nous : Jésus-Christ les a méritées et payées de son sang.

D. Que devons-nous en troisième lieu à Jésus-Christ ?—R. Un amour souverain.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que c'est lui qui nous a tirés des puissances des ténèbres pour nous mettre dans le règne de son amour. (*Aux Colossiens, chap. 1.*)

### § III,

D. Qui est-ce qui rend plus de gloire à Jésus-Christ et fait plus de cas de ses mérites, des Catholiques ou des Protestants ?—R. Ce sont les Catholiques.

D. Comment cela ?—R. Ils rendent plus de culte à sa personne, à ses saints et à ses images.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques rendent plus de culte à la personne de Jésus-Christ ?—Q. Le culte qu'ils rendent au Saint

Sacrement de l'autel, où Jésus-Christ est présent en personne, le montre assez.

D. Comment cela ?—R. Les Catholiques agissent conformément à leur croyance, et rendent à Jésus-Christ réellement présent tout l'honneur qu'ils peuvent.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques honorent davantage Jésus-Christ dans ses saints ?

R. Parce qu'ils n'honorent les saints que comme les amis et les serviteurs de Jésus-Christ,

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques honorent Jésus-Christ davantage dans ses images ?—R. Cela paraît dans le culte qu'ils rendent au crucifix et à d'autres images du Sauveur.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques font plus de cas des mérites de Jésus-Christ que n'en font les Protestants ?—R. Parce qu'ils font plus pour honorer les mérites de sa passion que ne font les adversaires.

D. Comment cela ?—R. Ils observent le carême, et font abstinence les vendredis et samedis en l'honneur de la passion de Jésus-Christ.

D. Pourquoi les Catholiques font-ils si souvent le signe de la croix ?—R. Pour marquer que c'est de la vertu de la croix et des mérites de la passion de Jésus-Christ qu'ils attendent leurs secours et leur force.

D. Comment les Catholiques finissent-ils leurs prières ?—R. Par Jésus Christ Notre-Seigneur.

D. Que suit-il de tout ceci ?—R. Que c'est parler fort impertinemment que de dire que les Catholiques sont obligés de mourir à la protestante, et avec la confiance en Jésus-Christ.

**D.** Pourquoi cela ?—**R.** Parce que les Catholiques font plus de cas des mérites de Jésus-Christ pendant leur vie et à la mort.

## § IV.

**D.** Le culte des saints est-il blâmable ?—**R.** En aucune façon.

**D.** N'est-ce pas abandonner Dieu que d'invoquer les saints ?—**R.** On ne l'abandonne pas plus que lorsqu'on demande à quelque homme vivant le secours de ses prières.

**D.** Ne déroge-t-on pas aux mérites de Jésus-Christ en invoquant les saints ?—**R.** Pas plus qu'en demandant le secours des prières à un homme vivant.

**D.** Ne met-on pas sa confiance dans les créatures en invoquant les saints ?—**R.** Pas plus qu'en se recommandant aux prières d'un homme vivant.

**D.** En quoi se trompent ici les Protestants ?—**R.** En ce qu'ils s'imaginent que les Catholiques mettent les saints à la place de Dieu ou de Jésus-Christ, ce que les Catholiques sont bien éloignés de faire.

**D.** Pourquoi dites-vous que les Catholiques ne mettent pas les saints à la place de Dieu ?—

**R.** Parce qu'ils ne demandent pas que les saints leur donnent des grâces, mais seulement qu'ils intercèdent pour eux auprès de Dieu.

**D.** Comment s'expriment les Catholiques en s'adressant à Dieu ?—**R.** Donnez-nous, écoutez-nous, ayez pitié de nous.

**D.** Comment s'expriment-ils en s'adressant aux saints ?—**R.** Sainte Marie, priez pour nous, saint Pierre, priez pour nous.

D. Pourquoi dites-vous que les Catholiques ne mettent pas les saints à la place de Jésus-Christ ?

R. Parce qu'ils savent bien que les saints n'ont pas mérité les grâces qu'on veut obtenir, mais que c'est Jésus-Christ qui les a toutes méritées et payées par son sang.

D. Les mérites des saints nous sont-ils donc inutiles ?—R. Plus les saints sont agréables à Dieu, plus aussi leur intercession est-elle puissante. C'est en ce seul sens que leurs mérites nous peuvent être utiles.

D. A la place de qui mettons-nous les saints ?—R. A notre place.

D. Comment cela ?—R. Nous les conjurons de prier conjointement avec nous, afin que nous obtenions plus aisément les grâces que nous souhaitons.

### § V.

D. L'Écriture sainte ordonne-t-elle d'invoquer les saints ?—R. Elle ne l'ordonne ni ne le défend.

D. N'est-il pas dit au psaume 49, : Invoquez-moi dans le jour de tribulation ? et en saint Matthieu, chap. 11 ; Venez à moi, vous tous qui êtes accablés, et je vous soulagerai ? Ces passages ne renferment-ils pas un commandement de n'invoquer que Dieu seul ?—R. Comme ces passages ne nous défendent pas le secours des prières des vivants, ils ne nous défendent pas non plus d'implorer l'intercession des saints.

D. Qu'est-ce donc que Dieu demande de

nous dans ces passages?—R. Il veut que nous n'invoquions que lui seul comme le souverain Seigneur, qui de lui-même peut nous secourir, au lieu que les saints ne font que demander le secours de Dieu pour nous.

D. Est-il utile de recourir à l'intercession des saints?—R. S'il est utile de recourir aux prières des hommes vivants, il est sans doute plus utile de recourir à l'intercession des saints.

D. Comment savez-vous qu'il est utile de demander aux vivants le secours de leurs prières?

—R. Dieu même conseilla aux amis de Job de se recommander à ses prières.

D. Citez-en les paroles. (*Job. chap. 42. v. 8.*)

—R. Allez à mon serviteur Job, afin qu'il prie pour vous, et j'y aurai égard, afin que votre folie ne vous soit pas imputée.

D. Que concluez-vous de là.—R. Que Dieu trouve bon qu'on ait recours aux gens de bien, et qu'il est porté à les écouter.

D. Les saints savent-ils que nous avons recours à leurs prières?—R. Si les anges ont connaissance de nos bonnes œuvres, les saints l'auront sans doute aussi.

D. Comment prouvez-vous que les saints ont connaissance de nos bonnes œuvres?—R. Je le prouve par ces paroles de Jésus-Christ, en saint Matth. chap. 15: Il y aura au ciel une plus grande joie sur un pécheur qui fait pénitence que sur quatre-vingt-dix-neuf justes.

#### § VI.

D. L'invocation des saints est-elle depuis long temps en usage dans l'Eglise?—R. Oui;

comme les adversaires en conviennent eux-mêmes.

D. Que disent les centuriateurs de Magdebourg?—R. Que dès le troisième siècle on trouve des indices sur l'invocation des saints,

D. Que dit saint Basile dans son sermon sur les quarante martyrs?—R. Quelqu'un est-il affligé, qu'il invoque ces saints martyrs, afin qu'il soit soulagé.

D. Que dit saint Chrysostôme? (*Hom. 66. ad pap. Ant.*)—R. Même celui qui est revêtu de pourpre vient au tombeau des saints pour les prier d'intercéder pour lui auprès du Seigneur.

D. Que dit saint Grégoire de Nysse dans le panégyrique du saint martyr Théodore?—R. Nous avons besoin de bien des grâces; soyez notre intercesseur, et priez le Seigneur pour notre patrie.

D. Que dit saint Augustin, tract. 84, in Joan?—R. Nous ne prions pas les saints martyrs, mais nous nous recommandons à leurs prières.

D. Que concluez-vous de tout cela?—R. Que l'invocation des saints est bonne et salutaire, puisque tous les hommes éminents en doctrine et en sainteté l'ont enseignée et pratiquée.

D. Que suivrait-il si l'invocation des saints était désagréable au Seigneur?—R. Que l'Eglise universelle serait tombée en erreur, ce qui ne se peut dire.

D. Pourquoi dites-vous que toute l'Eglise serait tombée en erreur?—R. Parce qu'avant Luther on invoquait les saints par tout le monde chrétien.

## DE LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPECES.

## § I.

D. Est-il nécessaire de recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces ?—R. Non, il n'est pas nécessaire.

D. Pourquoi dites-vous que cela n'est pas nécessaire ?—R. Premièrement, parce qu'on reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux. Secondement, parce que le Seigneur a promis autant à ceux qui recevraient une espèce qu'à ceux qui recevraient les deux. Troisièmement, parce que l'ancienne Eglise s'est contentée souvent de donner une seule espèce.

D. Pourquoi dites-vous que l'on reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux ?—R. Parce qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous une seule espèce.

D. Est-ce que le sang se trouve aussi sous l'espèce du pain ?—R. Oui, et le corps se trouve de même sous l'espèce du vin.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que le corps de Jésus-Christ y est vivant et immortel ; or, un corps vivant n'est point sans sang.

D. Un prêtre ne reçoit-il pas plus qu'un laïque ?  
R. Non, il ne reçoit pas davantage.

D. Donnez-nous sur cela une comparaison.—  
R. Celui qui reçoit deux hosties, ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une ; de même celui qui reçoit les deux espèces ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une.

D. Pourquoi les prêtres ont-ils le calice, et ne

le d  
plus  
les  
l'esp  
dire  
L  
jam  
R.  
D  
du s  
prêt  
chis  
cela  
corp  
da v  
L  
ava  
seul  
les  
cha  
I  
cinc  
est  
ma  
J  
au  
ma  
pai  
ner  
—  
ce

le donnent-ils point au peuple ? Est-ce qu'ils ont plus de droit que les autres ?—R. Les prêtres, les évêques et le pape même ne reçoivent que l'espèce du pain, lorsqu'ils communient sans dire la messe.

D. Pourquoi les prêtres ne se dispensent-ils jamais de prendre le calice en disant la messe ?—R. Parce que le calice fait partie du sacrifice.

D. Pourquoi dites-vous que le calice fait partie du sacrifice ?—R. Parce que le Sauveur est prêtre selon l'ordre de Melchisédech ; or, Melchisédech a offert du pain et du vin ; c'est pour cela que le Sauveur a institué le sacrifice de son corps et de son sang sous les espèces du pain et du vin.

## § II.

D. Pourquoi avez-vous dit que le Sauveur avait promis à ceux qui ne recevraient qu'une seule espèce autant qu'à ceux qui recevraient les deux ?—R. Cela se vérifie par le sixième chapitre de saint Jean.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur au cinquantième verset.—R. C'est ici le pain qui est descendu du ciel, afin que si quelqu'un en mange il ne meure point.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur au cinquante-deuxième verset.—R. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde.

D. Rapportez-nous le verset soixante-huitième.—R. Comme je vis pour mon Père, de même celui qui me mange vivra pour moi.

D. Rapportez-nous le verset cinquante-huitième?—R. Il n'en est pas ainsi que de la manne dont vos pères ont mangé, et toutefois ils-sont morts; celui qui mange ce pain vivra éternellement.

D. Quelles remarques faites-vous sur ces passages?—R. Je remarque que le Sauveur promet la vie éternelle à ceux qui ne recoivent qu'une seule espèce comme à ceux qui recoivent les deux.

D. Trouve-t-on dans l'Évangile quelque exemple par lequel on puisse faire voir que Jésus-Christ se soit contenté de donner une seule espèce à quelques-uns de ses disciples?—R. Le Sauveur se contenta de donner l'espèce du pain aux disciples d'Emmaüs.

D. Rapportez-nous ce qu'en dit St. Luc au chapitre 14. verset 13.—R. Lorsqu'il était à table avec eux, il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur présenta aussitôt, et ils le reconnurent, et il disparut.

D. Cela doit-il s'entendre de l'Eucharistie?—R. Les saints Pères le disent ainsi, et les paroisses mêmes le font assez connaître.

D. Comment s'explique l'apôtre dans sa première aux Corinthiens, chap. 11. v. 17. en parlant de ceux qui approchent indignement de la sainte table?—R. Quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable d'impiété contre le corps et le sang du Seigneur.

D. Que signifie ici la particule *ou*?—R. Elle

marc  
cess

D.

le ca

Cène

Cène

Cène

Cène

point

D.

22, v.

le sou

D.

Eglise

seule

voir p

D.

dans le

tique,

sembla

gneur p

de pain

sa bou

D. C

qu'on n

on l'et

n'eût p

ruse.

D. R

d'une a

chez e

marque que l'apôtre ne jugeait pas qu'il fût nécessaire de recevoir les deux espèces.

D. Comment prouvez-vous par St. Luc, que le calice ne fait point partie nécessaire de la Cène?—R. Ce que le Sauveur a donné après la Cène n'est point une partie nécessaire de la Cène ; or, le Sauveur a donné le calice après la Cène ou après le souper ; donc le calice n'est point une partie nécessaire de la Cène.

D. Dites-nous les paroles de St. Luc, chap. 22, v. 20.—R. Il prit de même la coupe après le souper.

§ III.

D. Pourquoi avez-vous dit que l'ancienne Eglise s'est contentée souvent de donner une seule espèce?—R. Parce qu'on en peut faire voir plusieurs exemples.

D. Dites-nous ce que rapporte Nicéphore dans le troisième livre de son histoire ecclésiastique, chap. 7.—R. Il dit qu'une femme faisant semblant de recevoir le corps de Notre-Seigneur prit de la main de sa servante un morceau de pain, qui se changea aussitôt en pierre dans sa bouche.

D. Que concluez-vous de là?—R. Je conclus qu'on ne donnait pas le calice pour lors ; car si on l'eût donné, cette femme macédonienne n'eût pu avoir la pensée de se servir de cette ruse.

D. Rapportez-nous ce que S. Cyprien raconte d'une autre femme qui avait porté le pain sacré chez elle, et l'avait serré dans une armoire.—

R. Il dit que cette femme, voulant prendre le pain sacré pour communier, fut épouvantée par une flamme qui sortit de l'armoire, parce qu'elle n'avait pas la conscience nette.

D. Quelle remarque faites-vous sur cela ?—R. Il n'y a pas d'apparence que cette femme ait aussi porté du vin consacré chez elle pour le mettre en réserve.

D. Rapportez-nous ce que saint Basile écrit à Césaire.—R. Il lui marque que les solitaires, qui étaient éloignés des villes, avaient coutume de porter du pain sacré dans le désert pour un an entier ; or, ils n'auraient pu garder du vin si longtemps.

D. Mais le pape Gélase n'ordonna-t-il pas à tous les Catholiques de recevoir aussi le calice ?

R. Il ne l'ordonna qu'à cause des Manichéens.

D. Quelles étaient les erreurs des Manichéens ?

—R. Ils croyaient entre autres choses que le vin était la créature du démon.

D. Que fit le pape Gélase pour les empêcher de se mêler avec les Catholiques en allant à la communion ?—R. Il ordonna aux Catholiques de prendre le calice, comptant bien que les Manichéens, par horreur pour le vin, n'approcheraient pas de la sainte table.

D. Que concluez-vous de là ?—R. Je conclus qu'avant cet ordre du pape, l'usage était de ne recevoir que l'espèce du pain, sans quoi les Manichéens n'auraient pu se mêler avec les Catholiques.

D. Comment donnait-on le viatique aux malades ?—R. Sous la seule espèce du pain.

D.  
ans  
con  
D.  
pas  
donn  
D.  
—R.  
sema  
D.  
concl  
sacré  
de J  
espèc  
D.  
près,  
27 : E  
saient  
D.  
prouv  
ment :  
jet cet  
D.  
R. Pa  
Marc  
les ap  
D.  
été do  
conclu  
ger, n'  
R. Le

D. Que donnait-on aux enfants de sept à huit ans?—R. On leur donnait les restes du pain consacré.

D. Que donnait-on aux enfants qui n'avaient pas encore l'usage de la parole?—R. On leur donnait quelques gouttes du sang précieux.

D. Quel était l'usage Grec pendant le carême?—R. On consacrait le dimanche pour toute la semaine.

D. Que concluez-vous de tout cela?—R. Je conclus que l'Eglise n'a jamais cru mutiler ce sacrement, ni faire contre l'ordre et l'institution de Jésus-Christ, en ne donnant qu'une seule espèce.

#### § IV.

D. Le Sauveur n'a-t-il pas dit en termes exprès, au vingt-sixième chap. de S. Matthieu ver. 27: Buvez-en tous?—R. Ces paroles s'adressaient aux apôtres, et non à tous les fidèles.

D. Comment le prouvez-vous?—R. Cela se prouve par les paroles qui suivent immédiatement: Vous vous scandaliserez tous à mon sujet cette nuit.

D. Comment le prouvez-vous encore?—R. Par les paroles du quatorzième chap. de St. Marc: Et ils en burent tous, c'est-à-dire tous les apôtres.

D. Mais si le commandement de boire n'a été donné ici qu'aux seuls apôtres, on pourra conclure de là que le commandement de manger, n'aura été donné qu'aux seuls apôtres?—

R. Le commandement de boire et de manger n'a

été donné dans cet endroit qu'aux seuls apôtres et à leurs successeurs, c'est-à-dire aux prêtres.

**D.** Comment le prouvez-vous?—**R.** Le Sauveur dit mangez et buvez à ceux auxquels il dit faites ceci en mémoire de moi; or, il adressa ces dernières paroles, faites ceci en mémoire de moi, aux seuls apôtres et à leurs successeurs.

**D.** Comment prouvez-vous que ces dernières paroles s'adressent aux seuls apôtres et à leurs successeurs?—**R.** Par ces paroles, faites ceci en mémoire de moi, a été donné le pouvoir de consacrer et de distribuer l'Eucharistie; or, ce pouvoir n'a été donné qu'aux apôtres et à leurs successeurs.

**D.** Cela étant ainsi, il ne se trouvera pour les laïques dans tout l'Évangile aucun commandement de recevoir l'Eucharistie?—**R.** Il se trouve un commandement renfermé dans ces paroles: Faites ceci en mémoire de moi.

**D.** Comment cela?—**R.** Si les prêtres ont ordre de distribuer l'Eucharistie, les fidèles auront ordre aussi de la recevoir.

**D.** Quand est-ce que le Sauveur dit purement et simplement ces paroles: Faites ceci en mémoire de moi?—**R.** Il les dit après avoir donné le pain, et non pas après avoir donné le calice.

**D.** Que concluez-vous de là?—**R.** Je conclus que les apôtres et leurs successeurs ont reçu ordre de distribuer le pain, et non de présenter le calice.

**D.** Mais le Sauveur ne dit-il pas au chap. 6 de S. Jean: Si vous ne mangez la chair du

Fil  
vou  
test  
con  
I  
den  
s'en  
Jés  
I  
pas  
R.  
ven  
seul

D  
en  
R.  
que  
D  
R.  
les  
sent  
çoiv  
doux  
D  
de  
de l'  
aussi  
C  
ne se  
les d  
ment

Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous?—R. Les Protestants n'ont aucun droit de citer ce passage contre les Catholiques.

D. Pourquoi cela?—R. Parce qu'ils prétendent que le sixième chap. de S. Jean ne doit pas s'entendre de l'Eucharistie, mais de la foi en Jésus-Christ.

D. Mais que répondent les Catholiques à ce passage, eux qui l'entendent de l'Eucharistie?—

R. Ils répondent qu'ils mangent sa chair et boivent son sang, en recevant l'un et l'autre sous la seule espèce du pain.

#### § V.

D. Qu'y a-t-il à dire aux Protestants lorsqu'ils en appellent à l'institution de Jésus-Christ?—

R. Il faut exiger d'eux qu'ils pratiquent tout ce que Jésus-Christ fit en instituant la Cène.

D. Que faut-il leur demander nominément?—

R. Il faut leur demander qu'ils aient à se laver les pieds, qu'ils aient à rompre le pain, qu'ils fassent passer le calice de main en main, qu'ils reçoivent la cène après le souper, et qu'ils soient douze à une même table.

D. Ne pourraient-ils pas dire que ces sortes de choses ne sont pas essentielles au sacrement de l'Autel?—C'est ce que les Catholiques disent aussi de l'usage des deux espèces.

Comment prouvez-vous que les deux espèces ne sont pas de l'essence du sacrement?—R. Si les deux espèces étaient de l'essence du sacrement, Jésus-Christ n'eût pas promis à ceux qui

ne reçoivent qu'une espèce, autant qu'à ceux qui reçoivent les deux.

D. Comment prouvez-vous encore que les deux espèces ne sont pas de l'essence du sacrement?—R. Si les deux espèces étaient de l'essence du sacrement, l'Eglise des premiers temps n'eût pas donné l'un sans l'autre, comme elle a fait si souvent.

D. Quelle autre instance avez-vous à faire aux Protestants, lorsqu'ils insistent sur l'institution de Jésus-Christ?—R. Il faut leur demander qu'ils aient à baptiser comme Jésus-Christ et les apôtres ont fait.

D. Comment Jésus-Christ et les apôtres ont-ils baptisé?—R. Par immersion.

D. Comment baptisent les Protestants?—R. Par infusion.

D. Y a-t-il grande différence entre l'immersion et l'infusion?—R. Plus qu'entre la communion sous une seule espèce et la communion sous les deux espèces.

D. Ne pourraient-ils pas dire que d'une manière comme de l'autre il y a toujours de l'eau et les paroles, et que cela suffit?—R. C'est ainsi que dans la communion sous une seule espèce se trouvent le corps et le sang de Jésus-Christ avec un symbole visible, ce qui suffit.

D. Ne pourraient-ils pas dire qu'ils ne baptisent pas par immersion pour éviter plusieurs inconvenients?—R. C'est ainsi que chez les Catholiques on ne donne point le calice, pour éviter plusieurs inconvenients.

I  
cro  
vou  
de  
cro  
vou  
tant

I  
les  
mun

D

d'un  
suffi

de J

3. p

D

—R

nelle

pain

pour

D

l'Ég

I

vant

espe

tout

peu

I

logi

des

l'Ég

D. Ne pourraient-ils pas dire qu'il n'est pas croyable que Dieu qui gouverne son Eglise ait voulu permettre qu'on baptisât mal pendant tant de temps ?—R. On dit de même qu'il n'est pas croyable que Dieu qui gouverne son Eglise, ait voulu permettre qu'on communiât mal pendant tant de temps.

D. Que s'ensuit-il de la ?—R. Il s'ensuit que les Protestants sont obligés d'approuver la communion sous une seule espèce.

### § VI.

D. Comment prouvez-vous en peu de mots et d'une manière invincible qu'une seule espèce suffit pour le salut ?—R. 1. Par le témoignage de Jésus-Christ ; 2. par le témoignage de l'Eglise ; 3. par le témoignage de Luther même.

D. Quel est le témoignage de Jésus-Christ ?—R. Celui qui mangera de ce pain vivra éternellement ; or, les catholiques mangent de ce pain ; par conséquent ils ont tout ce qu'il faut pour la vie éternelle.

D. Quel est le second ?—R. C'est celui de l'Eglise.

D. Comment cela ?—R. Plusieurs siècles avant Luther on ne donnait partout qu'une seule espèce ; si c'était là une erreur, il faudrait que toute l'Eglise fût tombée en erreur, ce qui ne se peut.

D. En quels termes s'explique sur cela l'Apologie de la confession d'Ausbourg dans l'article des deux espèces, p. 235 ?—R. Nous excusons l'Eglise de ce qu'elle a souffert la violence qui

lui a été faite de la part des papes et des évêques.

D. Se peut-il qu'on enlève à l'Eglise par violence une chose qui soit nécessaire au salut?—

R. Non, cela ne se peut ; car les portes de l'enfer même ne prévaudront pas contre l'Eglise.

D. Quel est le troisième témoignage?—

R. C'est celui de Luther.

D. Rapportez-nous ses paroles au T. 2. p. 100. p.—R. Si vous arrivez dans un endroit où l'on ne donne qu'une seule espèce, contentez-vous d'une seule espèce, et ne vous opposez pas au grand nombre.

D. Rapportez-nous encore ses paroles au T. 3. p. 274.—R. S'il arrivait qu'un concile ordonnât de prendre les deux espèces, au mépris du concile, nous n'en recevrons qu'une.

D. Que concluez-vous de ces trois témoignages, et de tout ce qui a été dit ci-devant?—

R. Je conclus que l'usage d'une seule espèce n'a pu être un sujet légitime de séparation.

D. Que concluez-vous de plus?—R. Je conclus que messieurs les Protestants sont obligés de se réunir à l'Eglise catholique.

---

DU SACRIFICE DE LA MESSE.

§ 1.

D. Qui est l'auteur de la messe ? est-ce Jésus-Christ ou l'Eglise?—R. C'est Jésus-Christ qui est l'auteur de la messe pour l'essentiel, et l'Eglise y a mis l'accessoire.

D. Qu'appellez-vous l'essentiel de la messe?—

R.  
tre  
—E  
D  
sang  
R.  
nous  
maie  
D  
texte  
D  
Cec  
D  
roles  
mon  
dit c  
prés  
D  
dans  
calic  
est l  
D  
les?  
nous  
en sa  
D  
corps  
de là  
faire  
D  
ordre  
cela

R. C'est le sacrifice du corps et du sang de Notre Seigneur.

D. Qu'appellez-vous l'accessoire de la messe ?

—R. Ce sont les cérémonies de la messe.

D. Jésus-Christ a-t-il offert son corps et son sang pour nous à son Père dans la cène ?—

R. Oui, il a offert son corps et son sang pour nous, non-seulement lorsqu'il était en croix, mais aussi pendant qu'il faisait la cène.

D. Comment le prouvez-vous ?—R. Par le texte de S. Luc, au chap. 22.

D. Comment cela ?—R. Jésus-Christ dit : Ceci est mon corps qui est donné pour vous.

D. Quelle remarque faites-vous sur ces paroles ?—R. Notre Seigneur ne dit pas ceci est mon corps, qui sera donné pour vous ; mais il dit ceci est mon corps, qui est donné pour vous présentement et au moment que je vous parle.

D. La chose n'est-elle pas encore plus claire dans les paroles qu'il prononça en tenant le calice ?—R. Oui, car il est dit dans le grec : ceci est le calice qui est répandu pour vous.

D. Quelle conclusion tirez-vous de ces paroles ?—R. Le calice n'a pas été répandu pour nous à la croix ; donc il a été répandu pour nous en sacrifice dans la cène.

D. S'il est vrai que Jésus-Christ ait offert son corps et son sang dans la Cène, que s'en suit-il de là ?—R. Il s'en suit que les prêtres doivent faire le même sacrifice.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce qu'ils ont reçu ordre de faire ce que Jésus-Christ a fait : faites cela en mémoire de moi.

D. Quel est le titre que David donne à Jésus-Christ au psaume 109 ?—R. Il l'appelle le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

D. Pourquoi l'appelle-t-il Prêtre selon l'ordre de Melchisédech.—R. Parce que Jésus-Christ a employé le pain et le vin dans le sacrifice, comme a fait aussi Melchisédech.

D. Pourquoi est-il appelé le Prêtre éternel ?—R. Parce qu'il continue à offrir ce sacrifice par la main des prêtres jusqu'à la fin du monde.

D. Que disent les prophètes touchant le sacrifice ?—R. Le prophète Malachie dit au chap. 1. que depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, il sera offert un sacrifice pur et sans tache à la majesté du Très-Haut.

D. Quelle est la prophétie du prophète Jérémie au chap. 33. v. 18 ?—R. Il prédit qu'on ne verra jamais manquer les prêtres ni les sacrifices.

D. Prouve-t-on l'accomplissement de cette prophétie chez les Luthériens ou chez les Calvinistes ?—R. Non, car chez eux ils n'ont aucun sacrifice.

## § II

D. Combien y avait-il de sacrifices dans l'Ancien Testament ?—R. Il y en avait quatre.

D. Nommez-les.—R. L'héocauste, le sacrifice eucharistique, le sacrifice impétratoire, le sacrifice propitiatoire.

D. Pourquoi offrait-on des victimes en héocauste ?—R. C'était pour reconnaître le suprême domaine de Dieu sur toutes les créatures.

D  
tiqu  
ques  
D  
toire  
que  
D  
piato  
et se  
D  
mes  
de D  
pour  
Test  
D  
R. L  
Chri  
l'offr  
prop  
D  
—R.  
D  
R. O  
terre  
D  
—R.  
que,  
D  
pape  
mess  
D  
par l

**D.** Pourquoi faisait-on des sacrifices eucharistiques ?—**R.** C'était pour remercier Dieu de quelques faveurs considérables qu'on avait reçues.

**D.** A quelle fin se faisait le sacrifice imprétraire ?—**R.** C'était pour demander à Dieu quelque grâce importante.

**D.** Pourquoi le sacrifice propitiatoire ou expiatoire ?—**R.** C'était pour expier quelque péché, et se rendre Dieu propice.

**D.** Que dit saint Augustin du sacrifice de la messe dans son dix-septième Livre de la Cité de Dieu ?—**R.** Ce sacrifice, dit-il, a été établi pour tenir lieu de tous les sacrifices de l'Ancien Testament.

**D.** Que dit saint Irénée au Liv. 4. chap. 33.—**R.** Les apôtres ont reçu ce sacrifice de Jésus-Christ, et l'Eglise l'a reçu des apôtres, et elle l'offre aujourd'hui dans tout le monde, selon la prophétie de Malachie.

**D.** Disait-on la messe il y a deux cents ans ?—**R.** Oui, chez tous les Chrétiens de la terre.

**D.** Disait-on la messe il y a six cents ans ?—**R.** Oui, chez tous les peuples chrétiens de la terre.

**D.** Disait-on la messe il y a douze cents ans ?—**R.** Oui, comme les anciennes liturgies grecque, latine, arabe en font foi.

**D.** Ne sait-on pas quel est l'évêque ou le pape qui a commencé à célébrer le premier la messe ?—**R.** Non, on ne peut en nommer aucun.

**D.** Que s'en suit-il de là ?—**R.** Il s'en suit, par la règle de saint Augustin, que nous avons

reçu le sacrifice de la messe de la main des apôtres et de Jésus-Christ.

D. Comment cela?—R. Quand un usage est universellement établi dans l'Eglise, et qu'on ne trouve aucun évêque, aucun pape, aucun concile qui en soit l'auteur, c'est une marque que ce sont les apôtres qui nous ont enseigné à le pratiquer.

### § III.

D. Le sacrifice de la messe est-il un véritable sacrifice propitiatoire?—R. Oui, pour les vivants et les morts.

D. En quel sens est-il un sacrifice propitiatoire pour les vivants?—R. En ce qu'il leur obtient un esprit de componction, et la grâce de faire pénitence de leurs péchés.

D. En quel sens est-il propitiatoire pour les morts?—R. En ce qu'il contribue à la rémission des peines temporelles, dont ils sont encore redevables à la justice divine.

D. Comment prouvez-vous que le sacrifice de la messe est propitiatoire?—R. On le prouve par ces paroles de saint Matthieu, chap. 18: Ceci est mon sang, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission de leurs péchés.

D. Comment le prouvez-vous encore?—R. Par ces autres paroles de saint Paul, dans le 5me, chap. de l'Épître aux Hébreux: Tout grand prêtre est établi de Dieu, afin d'offrir des présents et des victimes pour les péchés des hommes.

D. Que concluez-vous de là?—R. Comme

nou  
né  
nos  
D  
pro  
l'un  
sacr  
qu'  
D  
mèn  
eu  
fice  
cett  
app  
D  
vert  
le s  
ceuv  
D  
de  
culi  
nou  
culi  
D  
les  
nisi  
voit  
D  
Mo  
offr  
pou  
pou

nous avons des pontifes et des prêtres, il faut nécessairement qu'ils offrent une victime pour nos péchés.

D. Est-ce donc qu'il y a plus d'un sacrifice propitiatoire : Le sacrifice de la croix n'est-il pas l'unique qui ait expié nos péchés ?—R. Le sacrifice de la croix et celui de l'autel ne sont qu'un même sacrifice.

D. Pourquoi donc renouveler tous les jours le même sacrifice ? celui de la croix n'a-t-il pas eu une vertu suffisante ?—R. La vertu du sacrifice de la croix a été infinie ; mais il faut que cette vertu soit appliquée, et elle ne peut être appliquée que par de certains moyens

D. Quels sont les moyens par lesquels cette vertu s'applique ?—R. Ce sont les sacrements, le sacrifice de la messe, la prière et les bonnes œuvres.

D. Comment faut-il donc regarder le sacrifice de la messe ?—R. Comme un instrument particulier, par lequel la vertu du sacrifice de la croix nous est appliquée d'une manière toute particulière.

D. A-t-on offert le sacrifice de la messe pour les morts dès les premiers temps du Christianisme ?—R. Oui, comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des Pères.

D. Que dit Tertullien dans son livre de la Monogamie ?—R. Qu'une femme qui ne fait pas offrir le saint sacrifice de la messe tous les ans pour son mari, le jour de son décès, doit passer pour avoir fait divorce avec lui.

**D.** Que dit S. Cyprien au livre 1 de ses Epîtres? (*Epître 9.*)—**R.** Qu'il ne faut pas offrir le sacrifice de la messe pour celui qui aura nommé un ecclésiastique pour être tuteur de ses enfants.

**D.** Dites-nous ce que raconte saint Augustin dans le livre 22 de la Cité de Dieu, chap 8.—

**R.** Il raconte qu'un de ses prêtres ayant dit la messe dans une maison qui se trouvait infestée par des esprits malins, on n'y ressentit plus rien depuis ce moment-là.

---

DU PURGATOIRE.

§ 1.

**D.** Comment prouvez-vous qu'il y a un purgatoire?—**R.** On le prouve par l'Ancien Testament, par le Nouveau et par la tradition.

**D.** Comment le prouvez-vous par l'Ancien Testament?—**R.** On le prouve par le douzième chap. du second livre des Machabées.

**D.** Qu'apprenons-nous par ledit chapitre?—**R.** Il est dit que Juda Machabée, général d'armée, envoya douze mille dragmes d'argent à Jérusalem pour faire faire des sacrifices pour ceux qui étaient restés dans le combat.

**D.** Quelles sont les paroles que l'Ecriture sainte ajoute ensuite!—**R.** C'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés.

**D.** Que concluez-vous de là.—**R.** Je conclus qu'outre le paradis et l'enfer, il faut qu'il y ait encore un troisième lieu.

**D.** Pourquoi cela?—**R.** Les âmes qui sont en paradis n'ont pas besoin de prières, et celles qui

sont  
lage  
droit

D  
cano  
cles  
et l'  
temp

D  
moig  
gnag  
Aug

D  
livre  
Juifs  
bées

les r  
D  
de l'  
sur l'  
écriv

raien  
D  
tout

D  
Tes  
prou  
chap  
quel

aura  
en l'

sont en enfer ne peuvent recevoir aucun soulagement ; il faut donc qu'il y ait un autre endroit où les prières leur puissent être utiles.

D. Mais le livre des Machabées est-il un livre canonique sur lequel on puisse appuyer des articles de foi ? — R. Oui, c'est un livre canonique, et l'Eglise l'a reconnu pour tel dès les premiers temps.

D. Comment le prouvez-vous — R. Par le témoignage des Pères, entre autres par le témoignage de S. Ambroise, et de S. Cyprien et de S. Augustin.

D. Que dit S. Augustin dans le dix-huitième livre de la Cité de Dieu, chapitre 36 ? — R. Les Juifs ne reconnaissent pas les livres des Machabées pour canoniques ; mais l'Eglise chrétienne les reconnaît pour tels.

D. Quel sens faut-il donc donner aux paroles de l'auteur lorsqu'il prie les lecteurs de l'excuser sur les fautes qu'il pourrait avoir commises en écrivant ? — Il ne parle que des fautes qui seraient contre la pureté du langage.

D. Cela peut-il donner atteinte à la vérité de tout ce qu'il rapporte ? — R. Non, pas la moindre.

## § II

D. Comment prouvez-vous par le nouveau Testament qu'il y a un purgatoire ? — R. On le prouve par les paroles de Notre-Seigneur, au chap. 12 de S. Matthieu : si quelqu'un profère quelques paroles contre le Saint-Esprit, il n'y aura pas de pardon pour lui, ni en ce siècle ni en l'autre.

**D.** Que conclut S. Augustin de ce passage, dans le livre vingt-unième de la Cité de Dieu, chap. 14?—**R.** Il conclut qu'il faut qu'il y ait des péchés qui se remettent en l'autre monde.

**D.** Les péchés se remettent-ils dans le Ciel?—**R.** Non, car il n'entre point de péchés au ciel.

**D.** Les péchés se remettent-ils en enfer?—

**R.** Non, car en enfer il n'y a pas de rédemption.

**D.** Citez-nous les paroles de saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens, chap. 3.—

**R.** Le feu fera l'épreuve de chaque ouvrier.

**D.** Continuez à rapporter les paroles de S. Paul.—**R.** Celui dont l'ouvrage subsistera sera récompensé; celui dont l'ouvrage sera brûlé souffrira de la perte.

**D.** Achevez de rapporter le texte.—**R.** Il sera néanmoins sauvé lui-même, mais en passant par le feu.

**D.** Rapportez-nous les paroles de saint Paul au chapitre deuxième de l'épître aux Philippiens.

—**R.** Qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, dans le ciel, sur la terre et dans l'enfer.

**D.** Quelles preuves tirez-vous de ces paroles pour le purgatoire?—**R.** Ceux qui sont en enfer ne fléchissent pas le genou au nom de Jésus; il faut donc que ce soient les âmes du purgatoire, qui révèrent ce nom.

**D.** Citez-nous les paroles de Saint Jean dans son Apocalypse, chap. 21.—**R.** Rien de souillé n'entrera au royaume des cieux.

**D.** Que concluez-vous de ces paroles?—

R. J  
tiné

D

fois

qui

tem

D

l'Ec

l'arb

ou d

seul

ou d

D

purg

gato

D

lypse

le Se

—R.

bonn

la vi

D

ron :

dis ?

gneu

pour

D

ner ?

tence

si gé

lieu

R. Je conclus qu'il faut qu'il y ait un lieu destiné à purifier les âmes de leurs taches.

D. Pourquoi cela ?—R. Le juste tombe sept fois le jour : il n'est pas à présumer que ceux qui meurent de mort subite aient toujours eu le temps ou le soin d'expié toutes leurs fautes.

D. Comment faut-il entendre ce passage de l'Ecclésiaste au chap. 11 ? De quelque côté que l'arbre tombe, soit qu'il tombe du côté du midi ou du septentrion, il y restera.—R. Cela signifie seulement que tout homme qui meurt est sauvé ou damné.

D. Ce passage n'a-t-il aucune force contre le purgatoire ?—R. Il n'en a pas plus contre le purgatoire que contre les limbes.

D. N'est-il pas dit au chapitre 14 de l'Apocalypse ; Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur ; ils se reposeront de leurs travaux ?—R. Cela se doit entendre des martyrs, ou des bonnes âmes qui ont expié leurs fautes pendant la vie.

D. Mais le Seigneur ne dit-il pas au bon larron : vous serez aujourd'hui avec moi en paradis ?—R. Une grâce accordée par Notre Seigneur mourant ne fait pas une règle générale pour tous les autres.

D. N'avez-vous pas d'autre réponse à donner ?—R. Le bon larron faisait une bonne pénitence en mourant en croix avec des sentiments si généreux, et cette pénitence pouvait lui tenir lieu du purgatoire.

§ III.

D. Comment prouvez-vous en troisième lieu qu'il y a un purgatoire?—R. Par la tradition.

D. Par quelle voie connaît-on la tradition?—

R. Par le témoignage unanime des Pères.

D. Dites-nous ce que saint Ephrem demande dans son testament spirituel.—R. Il demande des prières après sa mort pour le repos de son âme.

D. Dites-nous ce que raconte Eusèbe dans son livre quatrième de la vie de Constantin.—

R. Il dit que cet empereur voulut être enterré dans une église, afin que les fidèles se souvinsent plus aisément de prier Dieu pour lui.

D. Quel avis donne saint Chrysostôme dans son homélie sur la première épître aux Corinthiens?—R. Il avertit que les larmes des vivants sont inutiles aux morts, et qu'il n'y a que les aumônes et les prières qui puissent leur donner du secours.

D. Rapportez-nous ce que S. Jérôme écrit à Panachius.—R. Il dit que c'était la contume de son temps, de répandre des fleurs sur le tombeau des femmes mortes; mais que Pamachus avait bien mieux fait en répandant des aumônes pour le soulagement de son épouse défunte.

D. Rapportez-nous ce que S. Augustin raconte au livre neuvième de ses Confessions, chapitre 13, en parlant des funérailles de sa mère.—

R. Il parle ainsi de soi: Je ne versai aucune larme dans le temps qu'on offrait le sacrifice de la rédemption pour ma chère mère.

D. Rapportez-nous d'autres paroles de saint Augustin, sur le psaume 87.—R. Purifiez-moi, Seigneur, dans cette vie, afin que je n'aie pas besoin de ce feu qui est destiné à purifier les âmes dans l'autre monde.

D. Rapportez-nous ce qu'il dit dans son livre des hérésies (*Hérésie*, 52.)—R. Il dit que Aërius a été le premier qui ait osé enseigner qu'il ne fallait offrir ni prières, ni sacrifices pour les morts, et que c'a été la cinquante-troisième hérésie.

D. Qu'y a-t-il donc à dire à ceux qui traitent le purgatoire d'invention de moines?—R. Il faut leur citer ces paroles de saint Augustin; c'est la cinquante-troisième hérésie de nier qu'il faille prier pour les morts.

---

DE LA JUSTIFICATION.

§ I.

D. Qu'est-ce que la justification?—R. C'est une grâce qui nous rend amis de Dieu.

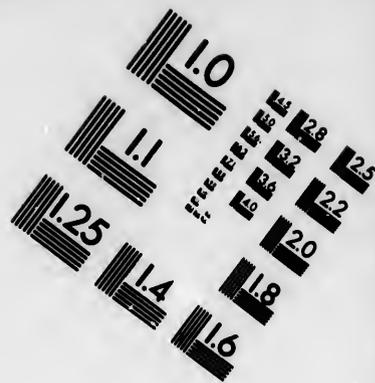
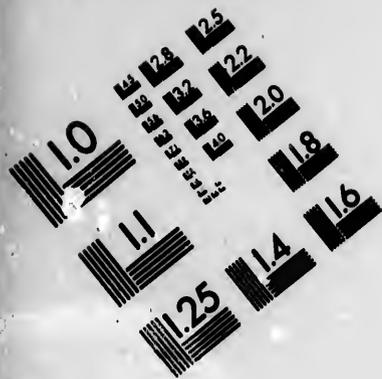
D. Le pécheur peut-il mériter la grâce justificante?—R. Non, le pécheur ne peut la mériter.

D. Pourquoi cela?—R. Parce que toutes les bonnes œuvres qui se font en péché mortel sont des œuvres mortes et trop peu de choses pour pouvoir mériter une si grande grâce.

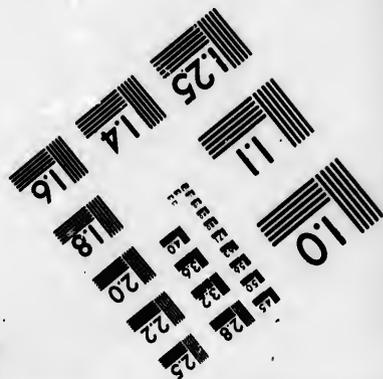
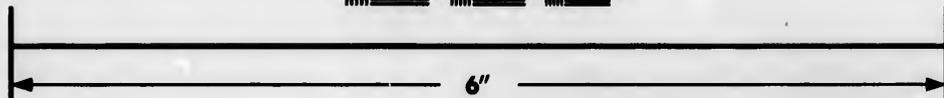
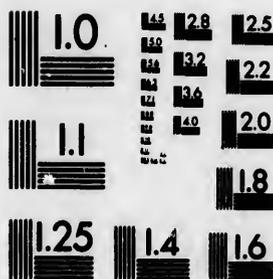
D. Est-ce un article de foi chez les Catholiques que le pécheur, étant en péché mortel, ne peut mériter la grâce de la justification?—R. Oui, c'est un article de foi.

D. Rapportez-nous sur ce sujet les paroles du





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.0  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

T

1.0  
1.1  
1.25  
1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

concile de Trente au chap. 6 de la sixième session.—R. Rien de tout ce qui précède la justification, ni la foi, ni les œuvres, ne mérite la grâce de la justification.

D. Comment se fait donc la justification du pécheur?—R. Elle se fait gratuitement et par la pure miséricorde de Dieu.

D. En vue de qui?—R. Non en vue de nos mérites, mais en vue des mérites de Jésus-Christ.

D. Comment cela?—R. Jésus-Christ est notre unique médiateur, qui nous a réconciliés avec son Père par le prix de son sang.

D. De quoi se plaignent donc les Protestants, et pourquoi nous accusent-ils de croire que le pécheur peut mériter la rémission de ses péchés?—R. Ils ne se plaignent que parce qu'ils n'entendent pas la doctrine catholique.

D. Faut-il donc dire que le pécheur ne peut obtenir par ses bonnes œuvres la grâce de la justification?—R. Le pécheur peut bien par les bonnes œuvres obtenir la grâce de la justification, mais il ne peut la mériter.

## § II.

D. Quelle part la foi a-t-elle à la justification du pécheur?—R. La foi a une part très-considérable à la justification, et est absolument nécessaire pour que le pécheur puisse être justifié.

D. Comment cela?—R. La foi est le principe et pour ainsi dire la première racine de la justification.

D. Pourquoi cela?—R. Parce qu'il est im-

pos  
du b

D  
tifier  
Dieu  
péch

D  
péch  
reper  
pos c

D  
exige  
comm  
tout  
mais  
ne ve

D  
Deut  
pour

D  
chiel  
vertit

D  
chap  
mes

mand  
D  
R. J  
ifié,

sont

D  
clus  
pour

possible de plaire à Dieu sans la foi, ni de faire du bien sans la foi.

D. Mais la foi seule ne suffit-elle pas pour justifier le pécheur?—R. Non, elle ne suffit pas; Dieu demande encore d'autres dispositions du pécheur pour le recevoir en grâce.

D. Quelles sont-elles?—R. Il faut que le pécheur craigne Dieu, et qu'il l'aime; qu'il soit repentant de ses péchés; qu'il ait un ferme propos de n'y plus retomber.

D. Comment Dieu exige-t-il ces choses? les exige-t-il comme des conditions nécessaires, ou comme des œuvres méritoires?—R. Dieu exige tout cela non comme des œuvres méritoires, mais comme des conditions sans lesquelles il ne veut pas recevoir le pécheur en grâce.

D. Rapportez-nous les paroles du 4. chap du Deutéronome, v. 29.—R. Vous trouverez Dieu, pourvu que vous le cherchiez de tout votre cœur.

D. Citez-nous les paroles du prophète Ezéchiel au chap. 18, v. 21.—R. Si l'impie se convertit et fait pénitence il vivra et ne mourra pas.

D. Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 15 de saint Jean, v. 14.—R. Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous ai commandé.

D. Que concluez-vous de ces passages?—R. Je conclus que le pécheur ne peut être justifié, à moins d'accomplir les conditions qui lui sont marquées.

D. Que concluez-vous de plus?—R. Je conclus de plus, que ce n'est pas assez de la foi pour justifier le pécheur.

D. Saint Jean-Baptiste ne dit-il pas au 3. chap. de saint Jean : Celui qui croit au Fils de Dieu a la vie éternelle.—R. Saint Jean parle ici d'une foi efficace.

D. Comment cela ?—R. C'est-à-dire celui qui croit au Fils de Dieu, de telle sorte qu'il pratique sa doctrine, a la vie éternelle.

D. L'apôtre ne dit-il pas au chap. 3 de l'Épître aux Romains, v. 28. Nous estimons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi ?—R. Saint Paul parle ici des œuvres de la loi judaïque, et non des œuvres de la loi chrétienne.

D. Pourquoi dites-vous cela ?—R. Parce que l'apôtre saint Paul n'est pas contraire à l'apôtre saint Jacques ; or saint Jacques dit dans le deuxième chapitre de son Épître : vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement.

D. L'apôtre ne dit-il pas dans le cinquième chap. aux Romains, v. 1 : Puisque nous sommes justifiés par la foi nous avons la paix avec Dieu ?—R. L'apôtre parle ici d'une foi vive, animée par la charité, et féconde en bonnes œuvres.

### § III.

D. Peut-on mériter le ciel quand on est en péché mortel ?—R. Non, on ne le peut mériter, non plus que la justification.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que toutes les bonnes œuvres, qui se font en péché mortel, sont des œuvres mortes qui ne sont d'aucun prix.

D. Peut-on mériter le ciel quand on est dans

la g  
grâc  
ceuy  
peut  
D  
que  
en s  
cord  
D  
qui  
un b  
D  
par  
gloir  
l'Ec  
peut  
D  
chap  
deve  
com  
D  
11  
la j  
I  
cha  
la t  
I  
sai  
cha  
cor  
qui  
jou

la grâce de Dieu?—R. Le juste qui est dans la grâce de Dieu peut mériter par ses bonnes œuvres un accroissement de gloire, mais il ne peut mériter le premier degré de gloire.

D. A qui sommes-nous redevables du droit que nous avons d'entrer en Paradis?—R. Nous en sommes redevables uniquement à la miséricorde de Dieu, et aux mérites de Jésus-Christ.

D. Comment cela?—R. C'est Jésus-Christ qui par ses mérites nous a acquis le ciel comme un héritage.

D. Pourquoi avez-vous dit que le juste mérite par ses bonnes œuvres un accroissement de gloire?—C'est que le ciel nous est proposé dans l'Écriture comme une récompense; or, on ne peut parvenir à une récompense sans mérite.

D. Citez-nous les paroles du Sauveur, au chap. 5 de saint Matthieu, v. 12.—R. Vous devez être ravis de joie, parce qu'une grande récompense vous attend dans le ciel.

D. Citez-nous les paroles du sage, au chap. 11 des Proverbes, v. 18.—R. Celui qui sèmera, la justice, cueillera une riche récompense.

D. Citez-nous les paroles de saint Jacques au chap. 1, v. 12.—R. Heureux est celui qui souffre la tentation, parce qu'il recevra la couronne de vie.

D. Rapportez-nous les paroles de l'apôtre saint Paul, dans sa seconde épître à Timothée, chap. 4, v. 7.—R. J'ai achevé ma course, la couronne de justice m'est réservée, et le Seigneur, qui est le juste juge, me la rendra en son grand jour.

**D.** Les Protestants peuvent-ils trouver à redire à la doctrine catholique touchant le mérite des bonnes œuvres ?—**R.** Non, ils sont obligés de dire la même chose que nous.

**D.** Comment s'expliquent-ils dans l'apologie de la Confession d'Augabourg, p. 96 ?—**R.** Nous enseignons que les bonnes œuvres méritent une récompense temporelle et spirituelle en ce monde et en l'autre.

**D.** De quoi se plaignent donc les adversaires au sujet du mérite des bonnes œuvres ?—**R.** Ils ne se plaignent que parce qu'ils n'entendent pas la doctrine catholique.

#### § IV.

**D.** Qu'est-ce qui donne le prix aux bonnes œuvres ?—**R.** C'est la grâce sanctifiante.

**D.** La grâce sanctifiante est-elle en nous ou hors de nous ?—**R.** Elle est dans nous et non hors de nous.

**D.** Est-ce Dieu qui nous la donne, ou est-ce nous qui nous la donnons ?—**R.** C'est un don de Dieu que nous recevons de sa libéralité.

**D.** Comment l'apôtre s'exprime-t-il en parlant de la grâce sanctifiante au chap. 5 de l'Épître aux Romains, v. 3 ?—**R.** L'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs, par le Saint-Esprit qui nous est donné.

**D.** Quels sont les effets de la grâce sanctifiante ?—**R.** Elle fait que nous sommes les amis et les enfants de Dieu.

**D.** A qui sommes-nous redevables d'une grâce si précieuse ?—**R.** Nous en sommes uniquement redevables aux mérites de Jésus-Christ.

**D.**  
l'aff  
**R.** J  
le c  
nous  
grès  
**D.**  
saint  
qui v  
servi  
devie  
dre p  
somm  
mais  
mém  
**D.**  
servi  
quan  
Dieu  
**D.**  
pas  
parce  
tenir  
prom  
**D.**  
bonn  
com  
**D.**  
sur  
**R.** I  
gran  
nent

D. Quelle remarque faites-vous, touchant l'efficacité des mérites de Jésus-Christ?—

R. Jésus-Christ ne s'est pas contenté de mériter le ciel, il nous a encore mérité une grâce qui nous met en état de mériter de plus grands degrés de gloire.

D. Le Sauveur ne dit-il pas au chap. 17 de saint Luc, v. 10 : Quand vous aurez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions ; comment pouvons-nous donc prétendre pouvoir mériter quelque chose?—R. Nous sommes des serviteurs inutiles envers Dieu ; mais nous ne sommes pas inutiles envers nous-mêmes.

D. Pourquoi dites-vous que nous sommes des serviteurs inutiles envers Dieu?—R. C'est que, quand nous ne ferions aucune bonne action, Dieu n'en serait pas moins heureux pour cela.

D. Pourquoi dites-vous que nous ne sommes pas inutiles envers nous-mêmes?—R. C'est parce que les bonnes œuvres nous servent à obtenir la récompense que Dieu a bien voulu nous promettre.

D. Dieu pouvait-il nous ordonner de faire des bonnes œuvres, sans nous promettre aucune récompense?—R. Il le pouvait sans doute.

D. Comment s'exprime le concile de Trente sur ce sujet, dans la 6. session, chap. 16?—

R. La bonté de Dieu envers les hommes est si grande, qu'il veut que ses propres dons deviennent leurs mérites.

D. Avons-nous sujet de nous confier beaucoup en nos bonnes œuvres?—R. A Dieu ne plaise, dit le concile de Trente, qu'un chrétien se confie, ou se glorifie en soi-même, et non pas dans le Seigneur.

D. Pourquoi les Protestants nous reprochent-ils le trop de confiance en nos bonnes œuvres?—R. C'est à tort qu'ils font ces reproches; mais les Catholiques se plaignent avec raison de la mauvaise foi des adversaires.

§ V.

D. L'homme peut-il satisfaire pour ses péchés?—R. Il n'y a pas d'homme au monde qui puisse satisfaire pour un seul péché mortel.

D. Qui a satisfait pour nos péchés?—R. C'est uniquement Jésus-Christ qui a satisfait pour la coupe de nos péchés.

D. Pouvons-nous nous appliquer les satisfactions de Jésus-Christ?—R. Nous le pouvons sans doute avec la grâce de Dieu.

D. Comment les satisfactions de Jésus-Christ nous sont-elles appliquées?—R. En deux manières.

D. Dites-nous comment?—R. Ou avec une pleine rémission des peines temporelles, ou en réservant quelque peine temporelle à souffrir.

D. Quand est-ce que les satisfactions de Jésus-Christ nous sont appliquées si parfaitement, qu'il ne nous reste aucune peine temporelle à souffrir?—R. C'est au baptême.

D. Quand est-ce que les satisfactions de Jésus-Christ nous sont appliquées de telle manière,

qu'il  
porel  
pénit  
D.  
jours  
arrive  
chan  
ritée,  
D.  
du de  
Rois  
touch  
pardo  
est né  
D.  
du vi  
R. Le  
la gue  
péché  
D.  
peine  
justic  
Dieu  
D.  
Dani  
par c  
D.  
Luc,  
aux  
D.  
rôm

qu'il nous reste à souffrir quelque peine temporelle?—R. Communément au sacrement de pénitence.

D. Est-ce que toute la peine n'est pas toujours remise avec la culpé?—R. Non, car il arrive souvent que Dieu en remettant le péché, change la peine éternelle que le pécheur a méritée, en peine temporelle.

D. Rapprtez-nous sur cela un exemple tiré du douzième chapitre du deuxième livre des Rois?—R. Le prophète Natan dit à David touché du regret de son péché: Dieu vous a pardonné votre péché, cependant ce fils qui vous est né mourra.

D. Rapprtez-nous encore un autre exemple du vingt-quatrième chapitre du même livre.—R. Le prophète Gad laissa à David le choix entre la guerre, la famine et la peste, quoique son péché lui fût déjà pardonné.

D. Le pécheur pénitent peut-il acquitter les peines temporelles dont il reste redevable à la justice de Dieu?—Il le peut avec la grâce de Dieu, et l'Écriture sainte l'exhorte à le faire.

D. Rapprtez-nous les paroles du prophète Daniel, chap. 4. v. 24.—R. Rachetez vos péchés par des aumônes.

D. Rapprtez-nous les paroles du Szuveur, S. Luc, chap. 11, v. 4.—R. Donnez de vos biens aux pauvres, et tout sera sans tache pour vous.

### § VI.

D. Qu'est-ce que l'indulgence?—R. C'est la rémission des peines temporelles.

**D.** Les péchés ne se remettent-ils pas par l'indulgence ?—**R.** Les péchés se remettent par le sacrement de pénitence, et non par l'indulgence.

**D.** L'Eglise a-t-elle le pouvoir de remettre les peines temporelles ?—**R.** L'Eglise a le pouvoir d'ôter tous les liens qui empêchent l'entrée du ciel ; or, est-il que la peine temporelle est aussi un lien qui empêche pour un temps l'entrée du ciel, donc l'Eglise a le pouvoir de remettre aussi la peine temporelle.

**D.** Y a-t-il longtemps que les indulgences sont en usage dans l'Eglise ?—**R.** Elles y sont en usage depuis le commencement du christianisme.

**D.** Comment cela ?—**R.** L'apôtre remit à l'incestueux de Corinthe la peine qui lui avait été imposée, et c'était là une indulgence.

**D.** Rapportez-nous les paroles de l'apôtre dans la 2e. aux Corinthiens, chap. 2. v. 10.—**R.** Si je lui ai fait grâce, c'a été pour l'amour de vous en la personne de Jésus-Christ.

**D.** Rapportez-nous ce que dit S. Cyprien dans la quatorzième épître du troisième livre, et ce qui est dit dans le onzième chap. du concile de Nicée.—**R.** Il est dit que les évêques accordaient souvent aux pénitents la rémission des peines canoniques, à la prière des saints martyrs.

**D.** Que concluez-vous de là ?—**R.** Je conclus que les évêques leur remettaient en même temps les peines temporelles dont ils étaient redevables à la justice de Dieu.

**D.** Pourquoi cela, et quelle connexion y a-t-il

de P  
rem  
pein  
été  
D  
temp  
dulg  
foi ;  
gion  
D  
char  
ont  
D  
lais  
dulge  
D  
indul  
D  
qui p  
R. N  
raiso  
~~~~~  
D  
R. C  
D  
est c  
du c  
D  
en t  
chef  
Pier

de l'un à l'autre.—R. Si les évêques avaient remis les peines canoniques sans remettre les peines temporelles devant Dieu, ce n'aurait pas été un avantage pour les pénitents.

D. Est-ce un article de foi, que les peines temporelles se remettent devant Dieu par l'indulgence?—R. Non, ce n'est pas un article de foi; mais c'est la commune opinion des théologiens, très-bien établie dans l'Écriture;

D. Que sommes-nous obligés de croire touchant les indulgences?—R. Deux articles qui ont été décidés par le concile de Trente.

D. Quel est le premier?—R. Que Dieu a laissé à son Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences.

D. Quel est le second?—R. Que l'usage des indulgences est salutaire au peuple chrétien.

D. Y a-t-il rien dans cette doctrine du concile qui puisse faire de la peine aux protestants?—

R. Non, il n'y a rien qui puisse leur en faire raisonnablement.

DU CHEF DE L'ÉGLISE.

§ 1

D. Qui est le véritable chef de l'Eglise?—R. C'est Jésus-Christ.

D. Est-il le chef visible ou invisible?—R. Il est chef invisible, et gouverne l'Eglise du haut du ciel d'une manière invisible.

D. Jésus-Christ n'a-t-il pas établi de vicairo en terre pour gouverner l'Eglise en qualité de chef visible?—R. Il a établi pour cela saint Pierre et ses successeurs,

pas par  
ent par le  
dulgence.  
mettre les  
pouvoir  
entrée du  
est aussi  
entrée du  
autre aussi  
dulgence  
s y sont  
u christi-  
nit à l'in-  
avait été  
l'apôtre  
v. 10.—  
l'amour  
Cyprien  
livre, et  
concile  
s accor-  
sion des  
martyrs.  
Je con-  
n même  
aient re-  
y a-t-il

**D.** S. Pierre a-t-il reçu plus de pouvoir de Jésus-Christ que les autres apôtres ?—**R.** Oui, comme nous l'apprenons par plusieurs passages de l'Écriture.

**D.** Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 16 de S. Matthieu.—**R.** Vous êtes Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

**D.** Que faut-il entendre par cette Pierre ?—**R.** S. Pierre même.

**D.** Comment cela ?—**R.** Le Sauveur l'appelle Céphas ; or, Céphas signifie en langue syriaïque une Pierre.

**D.** Rapportez-nous la suite des paroles du Sauveur ?—**R.** Je vous donnerai les clefs du royaume du ciel ; ce que vous lierez sur la terre sera lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.

**D.** Le Sauveur n'a-t-il pas dit les mêmes paroles aux autres apôtres ?—**R.** Il leur a dit les mêmes paroles à tous en commun ; mais il les a adressées à Pierre en particulier ; ce qui fait voir qu'il a prétendu lui donner un pouvoir particulier.

**D.** Rapportez-nous les paroles du Sauveur au chap. 21 de S. Jean.—**R.** Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.

**D.** Qu'entendent les saints Pères par les agneaux ?—**R.** Ils entendent les fidèles.

**D.** Qu'entendent-ils par les brebis ?—**R.** Ils entendent les pasteurs.

**D.** Pourquoi cela ?—**R.** Parce que les pasteurs

doi  
les

Sei  
l'E  
peu

fav  
éva  
pre  
de

au  
apô  
D

étai  
app  
c'es  
mie

An  
mis

de l  
n'es  
Pie

livr  
Pie  
d'é

livr

donnent la nourriture aux fidèles, de même que les brebis nourrissent les agneaux.

D. Que concluez-vous de là ?—R. Que le Seigneur a chargé S. Pierre du soin de toute l'Eglise, en lui recommandant non-seulement le peuple, mais aussi les pasteurs.

### § II.

D. Avez-vous encore d'autres preuves en faveur de la primauté de S. Pierre ?—R. Les évangélistes nomment partout saint Pierre le premier, ce qui est une marque de la supériorité de son rang.

D. Rapportez-nous les paroles de S. Matthieu au chap. 10.—R. Voici les noms des douze apôtres, le premier est Simon, nommé Pierre.

D. Ne pourrait-on pas dire que saint Pierre était le plus âgé de tous, ou qu'il avait été appelé à l'apostolat avant tous les autres, et que c'est pour cela qu'on le trouve partout le premier ?—R. Non, cela ne peut se dire ; car saint André était plus âgé que saint Pierre, et s'était mis avant lui à la suite de Notre-Seigneur.

D. Citez-nous saint Ambroise sur le chap. 12 de la seconde Epître aux Corinthiens.—R. Ce n'est point André qui a reçu la primauté, c'est Pierre.

D. Citez-nous saint Augustin dans son second livre du Baptême.—R. Voyez l'apôtre saint Pierre, dans qui la prééminence paraît avec tant d'éclat.

D. Citez-nous saint Optat, dans le deuxième livre contre Parménien.—R. Saint Pierre a été

établi chef des apôtres, afin que l'unité de l'Eglise se conserve.

D. Pouvez-vous faire voir que saint Pierre ait jamais fait les fonctions de chef de l'Eglise ?

—R. Il en a fait les fonctions immédiatement après l'Ascension de Notre-Seigneur.

D. Comment cela ?—R. Premièrement il assembla les disciples, et présida à l'élection qu'on fit d'un nouvel apôtre pour remplacer Judas ; et même, selon saint Chrysostôme, il aurait pu sans aucun doute faire cette élection à lui seul.

D. Que fit-il encore en qualité de chef et de supérieur ?—R. Il prêcha le premier Jésus-Christ crucifié, et convertit trois mill. personnes par son premier sermon.

D. Rapportez-nous d'autres marques de sa supériorité ?—R. Il déclara qu'il fallait admettre les païens à être baptisés, ensuite d'une révélation qu'il avait eue sur ce sujet.

D. Que fit-il encore comme chef de l'Eglise ?—R. Il prononça dans l'assemblée des apôtres à Jérusalem, qu'il ne fallait pas assujettir les Chrétiens à la circoncision.

D. Que concluez-vous de tout cela ?—R. Qu'il n'y a pas de point mieux établi dans l'Ecriture que la primauté de saint Pierre.

D. Quelle remarque faites-vous ?—R. Qu'il n'y a pas de point plus combattu par les adversaires que la primauté de saint Pierre.

D. Que concluez-vous en dernier lieu ?—R. Que les adversaires se font un jeu de l'Ecriture, et n'en prennent que ce qui les accommode.

## § III.

D. La primauté de saint Pierre étant établie, que s'en suit-il de là?—R. Il s'en suit que les successeurs de saint Pierre doivent avoir le même rang et le même pouvoir.

Pourquoi cela?—R. Parce que la forme du gouvernement que Jésus-Christ a établie, doit être toujours la même.

D. Quels sont les successeurs de saint Pierre?—R. Ce sont les évêques de Rome.

D. Pourquoi cela?—R. Parce que saint Pierre a établi son siège à Rome, où il a fini sa vie.

D. Qu'avez-vous à répondre à ceux qui prétendent que saint Pierre n'a jamais été à Rome?—R. Il faut leur faire trois questions.

D. Quelle question faut-il leur faire en premier lieu?—R. Si saint Pierre n'a pas souffert le martyre à Rome, sous l'empereur Néron, dites-nous donc en quel endroit du monde saint Pierre est mort.

D. Que faut-il leur demander en second lieu?—R. Si saint Pierre n'est pas mort à Rome, de quel endroit et en quel temps y a-t-on transporté ses reliques?

D. Quelle est la troisième question qui reste à leur faire?—R. Les saints Pères qui ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise, n'ont-ils pas mieux su que les Luthériens d'aujourd'hui, qui a été le premier évêque de Rome?

D. Rapportez-nous les paroles de saint Augustin dans son Epître à Generosus, où il fait le dénombrement des évêques qui ont gouverné

**l'Eglise de Rome.—R.** Lin a succédé à Pierre, et Clément a succédé à Lin.

**D.** Rapportez-nous les paroles de saint Optat dans son 2e. livre, contre Permenien.—**R.** Saint Pierre a été le premier qui a occupé le siège de Rome; après, Lin a succédé à Pierre, et Clément a succédé à Lin.

**D.** Que disent saint Irénée, au liv. 3. chap. 3. et saint Epiphane, en parlant de la 27e. hérésie, et généralement tous les Pères qui nous ont donné le catalogue des évêques de Rome?—**R.** Ils marquent tous saint Pierre pour le premier évêque de Rome.

**D.** Que dit saint Léon dans son premier sermon sur la fête des apôtres?—**R.** Rome est devenue la capitale du monde chrétien, parce que saint Pierre y a établi son siège.

#### § IV.

**D.** Tous les fidèles doivent-ils l'obéissance à l'évêque de Rome?—**R.** Oui, ils la lui doivent comme au vicaire de Jésus-Christ et au chef de l'Eglise.

**D.** Est-ce un grand péché de se soustraire à l'obéissance du souverain Pontife?—**R.** Quiconque s'oppose aux puissances, s'oppose à l'ordre de Dieu, dit saint Paul, et ceux qui leur résistent s'attirent la condamnation sur eux-mêmes.

**D.** Faut-il que toutes les Eglises chrétiennes communiquent avec l'Eglise de Rome?—**R.** Les saints Pères l'enseignent ainsi.

**D.** Rapportez-nous les paroles de saint Irénée au liv. 3. chap. 3.—**R.** L'Eglise de Rome est la

prin  
soie

I

prie

Die

qu'

du

I

Jér

vôt

sai

I

R.

ma

dan

I

—E

Pa

rou

rec

PE

Eg

de

~

R

ti

principale, et il faut que toutes les Eglises lui soient unies.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Cyprien, au livre 1. Epit. 8.—R. Il n'y a qu'un Dieu et un Christ, il n'y a qu'une Eglise et qu'une chaire, fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur même.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Jérôme au pape Damaze.—R. Je m'attache à votre chaire, qui est celle de saint Pierre; je sais que l'Eglise est bâtie sur cette Pierre.

D. Continuez à rapporter ses paroles.—R. Quiconque ne mange pas l'agneau dans cette maison, est profane; quiconque ne se retire pas dans cette arche, périra dans les eaux du déluge.

D. Dites le reste des paroles de saint Jérôme.—R. Je ne reconnais pas Vital, j'ignore Melete, Paulin m'est inconnu; quiconque n'est pas avec vous est contre Jésus-Christ, quiconque ne recueille pas avec vous ne fait que répandre.

D. Pourquoi appelle-t-on l'Eglise Catholique l'Eglise Romaine?—R. Parce que toutes les Eglises catholiques du monde honorent le siège de Rome, et font profession d'y être attachées.

#### DES CONCILES.

##### § I.

D. Combien de sortes de Conciles y a-t-il?—

R. Il y en a deux sortes; savoir:

Les Conciles généraux et les Conciles particuliers.

D. Qu'est-ce qu'un Concile général ou œcu-

ménique ?—R. C'est une assemblée d'évêques, à laquelle sont invités tous les évêques du monde chrétien, et qui est présidée par le Pape ou par ses légats, ou du moins confirmée par lui.

D. Qu'est-ce qu'un Concile particulier, national ou provincial ?—R. C'est une assemblée d'évêques, à laquelle sont invités tous les évêques d'une province ou d'un royaume.

D. Un Concile peut-il errer en matière de foi ?—R. Les Conciles généraux et œcuméniques sont infallibles en matière de foi, mais non les Conciles particuliers.

D. Pourquoi dites-vous que les Conciles généraux sont infallibles ?—R. Parce que si un Concile général venait à se tromper, toute l'Eglise serait dans l'erreur, ce qui ne se peut.

D. Pourquoi dites-vous que toute l'Eglise serait dans l'erreur au cas qu'un Concile général vint à se tromper ?—R. Parce que les évêques assemblés représentent toute l'Eglise, de même que les Etats représentent tout un royaume.

D. De quelle manière faut-il regarder les décisions des Conciles généraux ?—R. Comme des oracles rendus par le Saint Esprit.

D. Rapportez-nous les paroles que saint Pierre prononça dans l'assemblée des apôtres au chap. 15 des Actes des Apôtres.—R. Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucun autre fardeau.

D. Est-ce un grand péché que de refuser de se soumettre aux Conciles généraux ?—R. C'est faire voir un orgueil et une opiniâtreté insoutena-

ble  
P'hé  
D  
c'es  
me  
tan  
D  
rece  
son  
hor  
D  
pon  
l'Eg  
tra  
D  
pon  
on s  
jugé  
D  
—  
D  
niq  
D  
tin  
D  
ra  
ten

bles; c'est tomber dans le schisme et dans l'hérésie.

D. Pourquoi dites-vous cela?—R. Parce que c'est préférer son sentiment particulier au sentiment universel de l'Eglise, et au jugement de tant d'habiles gens.

D. Ne pourrait-on pas dire qu'on est obligé à recevoir les décisions des conciles quand elles sont conformes à la parole de Dieu, mais non hors de là?—R. Cette réponse est insoutenable.

D. Pourquoi cela?—R. En faisant cette réponse on témoignerait être dans la pensée que l'Eglise peut enseigner quelque chose de contraire à la parole de Dieu, ce qui ne se peut.

D. Pourquoi dites-vous encore que cette réponse est insoutenable?—R. En répondant ainsi on s'établit juge de ceux que Dieu a établis pour juger des différends de Religion.

#### § II.

D. Combien y a-t-il de Conciles généraux?—R. Il y en a dix-huit.

D. Où s'est tenu le premier Concile œcuménique?—R. A Nicée, en 325.

D. Où s'est tenu le second?—R. A Constantinople, en 381.

D. Où le troisième?—R. A Ephèse, en 431.

D. Où le quatrième?—R. A Calcédoine, en 451.

D. Combien s'est-il tenu de Conciles généraux à Constantinople?—R. Quatre en tout.

D. Combien y en a-t-il eu à Rome?—R. Cinq en tout.

D. Combien à Nicée?—R. Deux,

D. Combien à Lyon?—R. Deux.

D. Nommez encore d'autres endroits où il s'est tenu des Conciles généraux?—R. Il s'en est tenu un à Vienne en Dauphiné et un à Florence.

D. Quel est le dernier Concile général?—R. Le Concile de Trente.

D. Pourquoi mettez-vous le Concile de Trente du nombre des Conciles généraux?—

R. Parce que tous les évêques de la Chrétienté y ont été invités, et qu'il a été présidé par les légats du Pape et confirmé par lui.

D. Combien y a-t-il eu de cardinaux?—R. Six.

D. Combien de Patriarches?—R. Trois.

D. Combien d'archevêques?—R. Trente-deux.

D. Combien d'évêques?—R. Deux cent vingt-huit.

D. Les ministres luthériens et calvinistes ont-ils aussi été invités d'y assister?—R. On les a fort pressés d'y venir, et on leur a offert pour cela toutes les sûretés qu'ils pouvaient désirer.

D. Est-ce une raison aux Protestants de rejeter ce Concile pour n'y avoir pas été?—R. Non, car il n'a tenu qu'à eux de s'y trouver.

D. Les Protestants sont-ils obligés en conscience de se soumettre au Concile de Trente?—R. Oui, car ils ont été jugés par leurs juges légitimes.

D. Qui a droit de juger de la doctrine?—R. Ce sont les évêques.

D. Pourquoi cela?—R. Parce que Dieu les a établis pour cela.

D  
aux  
Apô  
quel  
gou  
D  
rois  
ner  
en  
conc  
—  
D  
—R  
D  
—R  
soit  
D  
R. C  
mép  
D  
R.  
com  
Y  
dro  
en  
l'au  
J  
R.  
à l'  
qui

**D.** Rapportez-nous les paroles de saint Paul aux évêques dans le chap. 20 des Actes des Apôtres?—**R.** Prenez garde au troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu.

**D.** Quelles remarques faites-vous sur ces paroles?—**R.** Les évêques ne pourraient gouverner l'Église comme il faut s'ils n'étaient point en droit d'approuver la bonne doctrine, et de condamner la mauvaise.

DE L'OBÉISSANCE DUE A L'ÉGLISE.

**D.** Sommes-nous obligés d'obéir à l'Église?—**R.** Oui, parce que Dieu l'ordonne.

**D.** Que dit le Sauveur (*Matth. 18. v. 16.*)?—**R.** Celui qui n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain.

**D.** Que dit-il aux pasteurs (*Luc. 10. v. 17.*)?—**R.** Celui qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise.

**D.** Que dit saint Paul (*Hébr. 13. v. 17.*)?—**R.** Soyez soumis à vos préposés, car ils veillent comme devant rendre compte de vos âmes.

**D.** La puissance ecclésiastique est-elle en droit aussi bien que la séculière de nous obliger en conscience?—**R.** Oui, parce que l'une et l'autre sont également établies de Dieu.

**D.** Que dit l'apôtre (*Rom. 13. v. 2.*)?—**R.** Ceux qui résistent aux puissances, résistent à l'ordre de Dieu, et ceux qui y résistent s'acquiescent la damnation.

D. Que dit-il de plus?—R. Soyez soumis, non-seulement par crainte, mais aussi par conscience.

D. Que suit-il de ces passages?—R. Qu'on est obligé en conscience de garder les commandements de l'Eglise.

D. Mais les commandements de l'Eglise ne sont que des commandements des hommes?—

R. On est obligé de garder les commandements des hommes, quand Dieu l'ordonne.

D. Donnez-en une comparaison.—R. Le commandement d'un père ou d'un magistrat n'est qu'un commandement humain; néanmoins on est obligé de garder l'un et l'autre, parce que Dieu l'a ordonné.

D. Achevez la comparaison?—R. De même est-on obligé d'obéir à l'Eglise parce que Dieu l'a ordonné.

D. Le Sauveur ne dit-il pas (Matt. 15. v. 9.): C'est en vain qu'ils me servent eux qui enseignent des commandements humains?—R. Le Sauveur ne parle ici que des commandements qui sont ou contre la loi de Dieu, ou vains et inutiles.

§ II.

D. A quoi servent les commandements de l'Eglise?—R. A nous faire mieux observer les commandements de Dieu.

D. Comment cela?—R. Dieu nous ordonne de lui rendre le culte qui lui est dû, de jeûner, de nous confessèr et de communier, et l'Eglise nous en fixe le temps et la manière de le faire.

D  
de f  
juda  
D  
des  
syn  
9, e  
D  
peut  
R. S  
ordo  
med  
D  
de  
Aér  
l'Eg  
D  
de c  
fit d  
D  
R. I  
I  
usa  
qu'  
I  
qui  
R.  
no  
l'h  
qu  
d'l

D. L'Eglise a-t-elle droit d'instituer des jours de fêtes?—R. Elle n'en a pas moins que l'Eglise judaïque.

D. Où trouve-t-on dans l'Ancien Testament des fêtes de commandement instituées par la synagogue?—D. Dans le livre d'Esther, chap. 9, et dans le dernier chapitre du livre de Judith.

D. Comment prouvez-vous encore que l'Eglise peut instituer des fêtes de commandement?—

R. Si elle n'avait pas ce droit, elle n'aurait pu ordonner de chômer le dimanche au lieu du samedi.

D. L'Eglise peut-elle aussi instituer des jours de jeûne?—R. Oui, et saint Augustin taxe Aérius d'hérésie pour avoir disputé ce droit à l'Eglise.

D. L'Eglise peut-elle nous défendre l'usage de certaines nourritures?—R. Oui, comme elle fit dès le temps des apôtres.

D. Quelle nourriture défendit-elle alors?—R. Le sang et les viandes suffoquées. (*Act. 25.*)

D. Les Chrétiens d'alors eussent-ils péché en usant de ces nourritures?—R. Sans doute, parce qu'ils eussent violé le commandement de l'Eglise.

D. N'eussent-ils pas pu dire que rien de ce qui entre par la bouche ne souillait l'homme?—

R. On leur eût répondu que ce n'était pas la nourriture, mais la désobéissance qui rendait l'homme immonde.

D. Que doivent donc répondre les Catholiques, lorsque les Protestants leur font aujourd'hui le même reproche?—R. Que ce n'est pas

la nourriture, mais la désobéissance qui rend l'homme immonde.

D. De quelle nourriture parle le Sauveur lorsqu'il dit (*Matth. 15. v. 11.*) : Ce qui entre par la bouche ne rend pas l'homme immonde ?—

R. Il parle de celle qu'on prend sans avoir lavé les mains auparavant, et nullement de celle qu'on prend contre le précepte.

### § III.

D. Pourquoi l'Eglise nous défend-elle l'usage de la viande en de certains jours ?—R. Pour châtier le corps.

D. La viande est-elle une nourriture qui en elle-même soit immonde ?—R. Non ; c'est une créature de Dieu dont on peut user avec action de grâces.

D. Qui est-ce qui enseigna autrefois qu'elle était immonde et une créature du démon ?—

R. Les Marcionites et les Manichéens.

D. Comment l'Apôtre nomme-t-il cette doctrine ?—R. Une doctrine diabolique.

D. Y a-t-il longtemps que les Chrétiens s'abstiennent de la viande deux jours par semaine ?—

R. Depuis le commencement du christianisme.

D. D'où le savez-vous ?—R. De saint Epiphane (*Cath.*)

D. Dites-nous ces paroles ?—R. Il lui est ordonné par la loi apostolique de jeûner deux jours par semaine.

D. A-t-on toujours fait abstinence le vendredi et le samedi par toute l'Eglise ?—R. Non ; en quelques endroits cela se pratique le mercredi et le vendredi.

D. Que dit saint Jérôme?—Il faut en cela se conformer à l'usage de chaque pays.

D. Pourquoi les Grecs le faisaient-il le mercredi et le vendredi?—R. Parce que Jésus-Christ fut vendu le mercredi, et qu'il mourut le vendredi.

D. Pourquoi le faisons-nous le vendredi et le samedi?—R. En l'honneur de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ.

D. L'apôtre ne blâme-t'il pas les Colossiens de ce qu'ils disaient: n'y touchez point, n'en mangez point?—R. L'apôtre ne les blâme que parce qu'ils le disaient dans l'esprit de l'ancienne loi.

D. L'apôtre ne dit-il pas au même chap. v. 16; que personne ne vous juge sur le manger ou sur le boire, ni sur les fêtes?—R. Il ne parle ici que de la loi Judaïque, dont les Chrétiens doivent être affranchis.

D. Ne dit-il pas (2 Cor. 3. v. 17.) là où est l'Esprit de Dieu, là se trouve la liberté. Pourquoi donc s'assujettir aux lois de l'Eglise?—R. Soyez libres, dit saint Pierre. (1. chap. 2. v. 16.) mais que la liberté ne vous serve pas de voile pour couvrir votre malice.

#### § IV.

D. Qui est-ce qui a établi le Carême?—R. Ce sont les apôtres.

D. Comment le prouvez-vous?—R. Premièrement, par la règle de saint Augustin, et en second lieu par le témoignage des Pères.

D. Quelle est la règle de saint Augustin?

(*Ep. 18.*)—R. Tout usage reçu dans l'Eglise universelle, et dont on ne trouve l'origine chez aucun évêque, ni chez aucun pape, ni dans aucun Concile, doit être regardé comme d'institution apostolique.

D. Que prouve cette règle ?—R. Que le Carême, qui est reçu dans toute l'Eglise, et dont on ne trouve l'origine chez aucun pape, ni dans aucun Concile, est aussi d'institution apostolique.

D. Que faut-il répondre aux adversaires qui prétendent que c'est le Concile de Nicée qui a introduit le Carême ?—R. Cela ne se peut, vu que Tertullien et Origène, qui vivaient bien avant ce Concile, font déjà mention du Carême.

D. Savez vous quelque saint Père qui dise expressément que les apôtres aient institué le Carême ?—R. Saint Jérôme et saint Léon le disent formellement.

D. Citez-nous saint Jérôme. (*Epist. ad Marcel.*)—R. Nous observons un jeûne de quarante jours, suivant l'institution apostolique.

D. Et saint Léon. (*Sem. 9. de jejun.*)—R. Ce sont les apôtres qui par inspiration du Saint Esprit ont établi le Carême.

D. Était-on dès lors obligé au jeûne ?—R. Oui, dès lors on y était obligé en conscience.

D. Que dit saint Jérôme (*Epist. cit.*) ?—R. Les Montanistes jeûnent trois Carêmes, et nous n'en jeûnons qu'un ; non qu'il ne soit permis de jeûner toute l'année ; mais autre chose est de jeûner de son propre choix, et autre chose de jeûner parce qu'on est obligé ?

D. Que dit saint Augustin?—R. Il est libre de jeûner en d'autres temps, mais c'est pécher que de ne pas jeûner en Carême.

## § V

D. Pourquoi les apôtres ont-ils institué le Carême —R. 1. En l'honneur du jeûne de Jésus-Christ ; 2. en l'honneur de sa passion, et 3. pour nous mieux préparer à la fête de Pâques.

D. Comment faut-il jeûner?—R. Il faut, 1. s'abstenir de gras ; 2. ne prendre qu'un repas par jour, prendre son dîner vers midi.

D. N'est-il pas permis de manger le soir selon son appétit?—R. Non ; il faut se contenter d'une petite collation.

D. De quelle nourriture doit-on user à la collation?—R. D'une nourriture légère, de fruits, ou de quelque autre dessert.

D. Est-il défendu à ceux qui ont l'estomac faible de prendre le soir un peu d'un bouillon maigre?—R. Non, lorsque cela est nécessaire.

D. Est-il permis de déjeuner ou de goûter les jours de jeûne?—R. Non, il faut s'en abstenir.

D. Peut-on faire collation le matin, et souper selon son appétit?—R. Cela se peut, lorsqu'on en a une raison légitime.

¶ Tout le monde est-il obligé au jeûne?—R. Non, différentes personnes en sont exemptes : savoir.

Les jeunes gens au-dessous de vingt-un ans ;

Les vieillards qui n'en ont plus la force ;

Les femmes enceintes et les nourrices ;

Les gens de métier, dont le travail est trop rude ;

Les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un repas.

## § VI.

D. Que doit répondre un Catholique aux adversaires qui se railent du jeûne et de l'abstinence ?—R. Il faut leur répondre par ce passage : Celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et en publicain.

D. Quoi encore ?—R. Il faut leur citer les paroles de saint Augustin. (*Epist.* 118.)

D. Que dit saint Augustin ?—R. C'est une folie impudente de blâmer ce qui se pratique dans toute l'Eglise.

D. Sur qui ce reproche tombe-t-il ?—R. Sur Luther; qui a blâmé le jeûne que l'on observait dans toute l'Eglise.

D. Pouvez-vous prouver par quelques exemples de l'Ecriture que les Catholiques font bien de s'abstenir de certaines viandes ?—R. Le prophète Jérémie loue les Réchabites de ce qu'ils s'abstenaient du vin, parce que Jonadab, leur père, le leur avait défendu.

D. Que concluez-vous de là ?—R. Que les Catholiques ne font pas mal en s'abstenant de la viande, parce que l'Eglise, leur mère la leur défend.

D. Que peut-on dire aux adversaires pour leur faire mieux sentir le tort qu'ils ont de nous blâmer là-dessus ?—R. Il faut leur demander pour quoi ils chôment le dimanche, pendant qu'ils ne veulent pas s'abstenir du gras les vendredis.

D. Ne pourraient-ils pas répondre que l'Ecri-

ture  
ne co  
vend  
que  
D.  
—R.  
l'anc  
mêm  
suiva

D.  
erem  
la de  
D.  
sept  
sept  
il es  
D.  
sacr  
mon  
D.  
ils s  
arch  
I  
des  
con  
sep  
nou  
las  
cer

ture ordonne de chômer le dimanche, et qu'elle ne commande nulle part de faire abstinence le vendredi et le samedi ?—R. L'Écriture ne parle que du sabbat et nullement du dimanche.

D. Que faut-il là-dessus, leur dire de plus ?  
—R. Vous chômez le dimanche parce que c'est l'ancien usage de l'Église ; gardez donc de même l'abstinence du vendredi et du samedi, suivant l'ancien usage.

---

#### DES SACREMENTS.

##### § I.

D. Comment prouvez-vous qu'il y a sept sacrements ?—R. Je le prouve par l'Écriture et par la décision de l'Église.

D. Où trouve-t-on dans l'Écriture qu'il y a sept sacrements ?—R. On trouve dans l'Écriture sept signes visibles d'une grâce invisible, comme il est aisé de le prouver de chacun en particulier.

D. Tous les Catholiques reconnaissent-ils sept sacrements ?—R. Oui, tous les Catholiques du monde en reconnaissent sept, ni plus ni moins.

D. Les Grecs schismatiques en reconnaissent-ils sept aussi ?—R. Oui, comme Jérémie, patriarche de Constantinople, le déclara en 1576,

D. Que concluez-vous de cette déclaration des Grecs ?—R. Je conclus qu'on a toujours cru constamment dans toute la chrétienté qu'il y a sept sacrements.

D. Comment cela ?—R. Si cette créance était nouvelle, elle ne nous serait pas commune avec les Grecs, qui se sont séparés de nous il y a huit cents ans.

**D.** Tous les Protestants sont-ils d'accord touchant le nombre des Sacrements?—**R.** Non, car dans plusieurs endroits ils n'en comptent que deux, comme à Strasbourg; savoir; le baptême et la cène; en d'autres endroits ils y ajoutent la pénitence.

**D.** Que dit sur cela l'apologie de la Confession d'Augsbourg, art. 7., du nombre des Sacrements?—**R.** Elle dit expressément que la pénitence est un sacrement proprement dit.

**D.** Pourquoi donc les Protestants de Strasbourg ne mettent-ils pas la pénitence au nombre des sacrements, puisqu'ils se disent de la Confession d'Augsbourg?—**R.** C'est à eux à voir ce qu'ils pourront répondre pour ne pas se contredire eux-mêmes.

## § II.

**D.** Les Protestants peuvent-ils prouver aux Anabaptistes que le baptême des enfants est bon?—**R.** Non, ils ne peuvent pas le leur prouver.

**D.** Pourquoi cela?—**R.** Parce qu'il suit des principes des Protestants que le baptême des enfants ne peut être bon.

**D.** Comment cela?—**R.** Un des principes des Protestants est qu'on ne peut être justifié que par un acte de foi; or, les enfants ne peuvent produire aucun acte de foi; donc ils ne peuvent être justifiés.

**D.** Faites-nous voir la même conséquence tirée d'un autre de leurs principes.—**R.** Leur première maxime est qu'il ne faut recevoir aucun

usage  
l'Ec  
dans  
bapt  
pas p  
D  
tre le  
la pu  
D  
Matt  
natio  
l'inst  
enfan  
struc  
D  
Marc  
tisé  
croire  
ils, le  
D  
à ces  
ces p  
bapti  
expli  
D  
dit ?  
ses p  
de d  
D  
le ba  
vent  
stan

usage dont il ne se trouve point d'exemple dans l'Écriture : or, il ne se trouve aucun exemple dans l'Écriture qu'il y ait jamais eu d'enfant baptisé ; donc le baptême des enfants ne doit pas passer chez eux pour être bon.

D. De quoi se vantent les Anabaptistes contre les Protestants ?—R. Ils se vantent d'avoir la pure parole de Dieu pour eux.

D. Quel usage font-ils de ce passage de saint Matthieu, chap. 28 : Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les ?—R. Ils prétendent que l'instruction doit précéder le baptême : or, les enfants, disent-ils, ne sont pas capables d'instruction.

D. Quel usage font-ils du passage de saint Marc, chap. 16 : Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ?—R. Ils prétendent qu'il faut croire avant de recevoir le baptême ; or, disent-ils, les enfants ne sont pas en état de croire.

D. Les Protestants ont-ils de quoi répondre à ces passages ?—R. Ils peuvent bien expliquer ces passages d'une autre manière que les Anabaptistes, mais ils ne peuvent s'assurer que leur explication soit meilleure.

D. Que concluez-vous de tout ce qui a été dit ?—R. Je conclus qu'un protestant, en suivant ses propres principes, a de très-grandes raisons de douter s'il est bien baptisé.

D. Comment les Catholiques prouvent-ils que le baptême des enfants est bon ?—R. Ils le prouvent par la tradition, c'est à-dire par l'usage constant de l'Église.

D. Les adversaires ne peuvent-ils pas avoir également recours à la tradition ?—R. Non, ils ne le peuvent, car ils rejettent la tradition pour tout autre article.

§ III.

D. Pourquoi mettez-vous la Confirmation au nombre des sacrements ?—R. Parce que c'est un signe visible qui confère une grâce invisible.

D. Qu'est-ce que le signe visible dans la Confirmation ?—R. C'est le saint crême et l'imposition des mains de l'évêque.

D. Quelle est la grâce invisible que confère ce sacrement ?—R. C'est une grâce qui fortifie la foi du Chrétien.

D. Où l'Écriture fait-elle mention de la Confirmation ?—R. Dans le huitième chapitre des Actes des Apôtres.

D. Qu'est-ce qu'elle en dit ?—R. Il y est dit que les habitants de Samarie avaient déjà reçu le baptême, mais qu'ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit ; que saint Pierre et saint Jean allèrent leur imposer les mains, et que par là ils reçurent le Saint-Esprit.

D. Est-ce là la Confirmation ?—R. Ce ne peut être autre chose.

D. Pourquoi dites-vous cela ?—R. Parce que l'imposition des mains ne se fait qu'en conférant les ordres, ou en donnant la confirmation ; or, les apôtres ne donnèrent pas l'ordre de la prêtrise à tous les habitants de Samarie ; donc ils donnèrent la confirmation.

D. Ne pourrait-on pas dire que les apôtres

imposés  
dons d  
d'ajou

R. Si  
voir d  
ment,  
niquer

D. C  
—R. V  
et vou  
pourqu  
mains

D.  
tion da  
—R. I  
article

D.  
dans s  
se fait  
trouve  
Saint-

D.  
tin, au  
chap.  
est m  
au ba

D.  
l'Euc  
corps  
par le  
prêtre

imposaient les mains pour communiquer les dons du Saint-Esprit, mais que les évêques d'aujourd'hui n'ont pas le même pouvoir?—  
 R. Si les évêques d'aujourd'hui n'ont pas le pouvoir de communiquer le Saint-Esprit visiblement, ils ont du moins le pouvoir de le communiquer d'une manière invisible.

D. Que dites-vous sur cela aux adversaires ?

—R. Vous en appelez sans cesse à l'Écriture, et vous voulez qu'on s'en tienne à la lettre; pourquoi donc n'impose-t-on pas chez vous les mains à ceux qui sont baptisés ?

D. Trouve-t-on des vestiges de la confirmation dans les premiers temps du Christianisme ?

—R. Les passages des Pères sont décisifs sur cet article.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille dans sa troisième Catéchèse.—R. Tandis qu'il se fait une onction visible sur le corps, l'âme se trouve sanctifiée par l'opération intérieure du Saint-Esprit.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Augustin, au second livre, contre les lettres de Petilien, chap. 10 ?—R. Le sacrement du Saint-Crême est un sacrement qui ne cède point en sainteté au baptême même.

#### § IV.

D. Y a-t-il du pain après la consécration de l'Eucharistie?—R. Non; le pain se change au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ par la vertu du Tout-Puissant et la parole du prêtre.

D. Comment le prouvez-vous?—R. Le Sauveur n'a pas dit : dans ce pain ou avec ce pain est mon corps ; mais il a dit ; ceci est mon corps.

D. Que concluez-vous de là?—R. Que ce n'est plus du pain.

D. Pourquoi cela?—R. Parce qu'il est impossible que ce qui est chair soit en même temps pain : or, le Sauveur a déclaré que ce qu'il tenait en main était son corps et sa chair ; par conséquent ce ne pouvait plus être du pain.

D. A-t-on cru la transubstantiation dès les premiers temps du christianisme?—R. On l'a cru en tout temps, comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des Pères.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au livre 4 des Sacrements, chap. 4?—

R. Avant la consécration ce n'est que du pain ; mais dès que les paroles saintes se prononcent, le pain se change au corps de Notre-Seigneur.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Grégoire de Nysse, chap. 37 de sa grande Catéchèse.

—R. Je crois fermement que le pain est changé au corps de Jésus-Christ.

D. Mais ne pourrait-on pas objecter contre la doctrine Catholique tous les passages où l'Eucharistie est appelée pain, comme dans la 1. aux Corinth. chap. 10, v. 16 : le pain que nous rompons n'est-il pas la participation du corps du Sauveur? chap. 11. v. 20 : quiconque mangera ce pain indignement.—R. Il est parlé de pain, non que ce soit du pain, en effet, mais parce que ç'a été du pain.

D. Donnez-nous un exemple de cette manière de parler.—R. C'est ainsi qu'il est dit en saint Matthieu, chap. 11: les aveugles voient, les boiteux marchent; c'est à dire ceux qui étaient aveugles, ceux qui étaient boiteux.

D. N'avez-vous pas d'autre réponse à faire?—R. L'Eucharistie s'appelle encore pain, parce qu'elle en a la figure.

D. Donnez-nous un exemple pareil tiré de l'Ecriture?—R. L'Ecriture nomme les trois anges qui apparurent à Abraham, trois hommes, parce qu'ils apparurent sous la figure humaine: ainsi elle appelle pain ce qui a encore les apparences du pain.

§ V.

D. Jésus-Christ est-il présent dans l'Eucharistie hors l'usage?—R. Il est réellement présent dès que les paroles de la consécration sont prononcées.

D. Comment le prouvez-vous?—R. Lorsque le Sauveur dit ces paroles: Ceci est mon corps. Il fallait que ces paroles fussent vraies dans le moment même que le Sauveur parlait.

D. Donnez encore plus de jour à ce que vous avez dit.—R. Il n'est pas dit: Ce sera mon corps quand vous le mangerez; il est dit: *C'est* mon corps. *Cet* est marque le temps présent, et non l'avenir.

D. Si la doctrine Protestante était vraie sur cet article que s'en suivrait-il?—R. Il s'en suivrait que le corps serait présent, non en vertu des paroles de la consécration, mais en vertu de la manducation.

**D.** Rapportez-nous ce que dit saint Ambroise au sujet des paroles de la consécration, dans le 4. livre des Sacrements, chap. 4.—**R.** Il dit que les paroles de la consécration sont aussi efficaces que celles que Dieu employa pour créer le monde.

**D.** Que concluez-vous de là?—**R.** Que le corps de Jésus-Christ se trouve présent immédiatement après les paroles de la consécration, de même que le monde se trouva créé immédiatement après la parole que Dieu prononça pour le tirer du néant.

**D.** Rapportez-nous les paroles de saint Cyrille dans son Eptre à Colosyrius.—**R.** Il dit que c'est être insensé de dire que le pain consacré n'a plus de vertu quelques jours après la consécration.

**D.** N'avez-vous pas d'autres preuves pour prouver la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie?—**R.** On la prouve encore par différents usages de la primitive Eglise.

**D.** Rapportez-nous-en quelques-uns.—**R.** On gardait l'Eucharistie pour les malades dans des vases sacrés; on la distribuait au temps de la persécution pour un temps considérable; les évêques s'envoyaient le pain sacré en signe de leur bonne union.

**D.** Combien de temps Jésus-Christ reste-il sous les espèces?—**R.** Tant que les espèces durent.

**D.** S'il arrivait par accident que les hosties tombassent dans le feu ou dans l'eau, qu'en arriverait-il au corps de Notre-Seigneur?—

**R.** I  
il n'  
sum

**D.**  
Sac  
man  
Paul  
exig

**D.**  
à ge  
men  
font  
geno  
forte  
deva

**D.**  
saint  
solér  
d'all  
lique  
le sa  
que

**D.**  
que  
hon  
vir  
pas  
pen  
pas  
tion  
lais

R. Le corps de Jésus-Christ n'en souffrirait rien ; il n'y aurait que les espèces qui seraient consumées.

## § VI.

D. Faut-il adorer Jésus-Christ dans le saint Sacrement de l'autel ?—R. Il ne faut pas y manquer, puisqu'il est véritablement Dieu. Saint Paul dit que tous les anges l'adorent ; il n'en exige pas moins des hommes.

D. Les Catholiques font-ils bien de se mettre à genoux dans les rues devant le saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades ?—R. Ils font très-bien en cela, car s'il est juste que tout genou fléchisse au nom de Jésus-Christ, à plus forte raison est-il juste que tout genou fléchisse devant sa personne.

D. Les Catholiques font-ils bien de porter le saint Sacrement avec beaucoup de pompe et de solennité ?—R. Si les Israélites ont porté l'arche d'alliance avec beaucoup de pompe, les Catholiques ont encore plus de raison de porter ainsi le saint Sacrement, dont l'arche d'alliance n'était que la figure.

D. La partie adverse ne pourrait-elle pas dire que le Sauveur n'est pas là pour y recevoir nos honneurs et nos hommages, mais pour nous servir de nourriture ?—R. Le Seigneur ne s'était pas mis dans la Crèche pour y être adoré ; cependant les Mages n'y ont pas manqué : il n'avait pas guéri l'aveugle-né pour recevoir ses adorations, néanmoins celui qui recouvra la vue ne laissa pas de se prosterner devant lui. Partout

où est Jésus-Christ, on lui doit les honneurs souverains.

D. Faites-nous voir le peu de solidité de l'objection des adversaires?—R. C'est comme s'ils disaient le Roi fait un voyage en Alsace, non pour y recevoir des honneurs mais seulement pour y voir les places fortes : ainsi il ne faut lui rendre aucun honneur.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Augustin sur le 98 psaume.—R. Non-seulement ce n'est pas un péché d'adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mais c'est un péché de ne l'y pas adorer.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Ambroise au 3. livre du Saint-Esprit, chap. 12.—R. Nous adorons la chair de Jésus-Christ pendant la célébration des mystères sacrés.

D. Les Protestants sont-ils d'accord entre eux touchant les honneurs qu'il faut rendre à Jésus-Christ dans l'Eucharistie?—R. Non, car Kemnitiuss et ses partisans exigent qu'on adore Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; d'autres, comme Illiricus, le défendent.

---

DE LA CONFESION.

§ I.

D. Est-ce Dieu qui a établi la confession, ou est-ce l'Eglise?—R. La confession est d'institution divine ; mais l'Eglise a marqué le temps de se confesser.

D. Comment prouvez-vous que la confession est d'institution divine?—Par ces paroles de St.

Jean, chap 20 : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

D. Comment le prouvez-vous encore ?—R. Avec ces autres paroles de saint Matthieu, chap. 18 : en vérité je vous dis que tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et que tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.

D. Que concluez-vous de ces passages ?—R. Qu'il faut déclarer ses péchés aux prêtres.

D. Pourquoi cela ?—R. Les prêtres ne peuvent faire la distinction des péchés qu'ils doivent remettre ou retenir, si l'on ne déclare les péchés qu'on a commis.

D. Dites la même chose en d'autres termes ?—

R. Jésus-Christ a établi les prêtres pour juger ; or, un juge ne peut prononcer sans connaissance de cause.

D. Ne pourrait-on pas dire que les prêtres ne sont pas juges, mais qu'ils sont seulement établis pour déclarer que les péchés sont remis ?—R. Non, cela ne se peut dire.

D. Pourquoi non ?—R. On ne donne pas les clefs pour déclarer que la porte est ouverte, mais pour l'ouvrir ou la fermer.

D. Que concluez-vous de là ?—R. Puisque Jésus-Christ a donné les clefs aux apôtres et à leurs successeurs, ç'a été pour délier les consciences, et non seulement pour déclarer qu'elles sont déliées.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Jean

dans la première Epître, chap. 1 ?—R. Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner.

D. Rapportez-nous les paroles du Sage, au chap. 28 des Proverbes.—R. Celui qui cache ses péchés tombera dans l'égarement; mais celui qui se confesse et se corrige obtiendra miséricorde.

### § II.

D. Y a-t-il des exemples dans l'Ecriture que les premiers Chrétiens aient confessé leurs péchés ?—R. Nous lisons dans le 19. chapitre des Actes des Apôtres, que les fidèles venaient déclarer aux apôtres ce qu'ils avaient fait, et qu'entre autres ils s'accusaient de ce qu'ils s'étaient occupés des sciences curieuses.

D. Qu'est-ce que les apôtres leur ordonnèrent ?—R. Ils leur ordonnèrent de brûler leurs mauvais livres, et ils en brûlèrent pour cinquante mille deniers.

D. La confession secrète a-t-elle toujours été en usage dans l'Eglise ?—R. Oui, comme il est aisé de le faire voir par le témoignage des saints Pères.

D. Que dit saint Cyprien dans son Sermon, de ceux qui sont tombés ?—R. Mes chers frères, que chacun confesse ses péchés pendant qu'il est encore en vie, et en état de profiter du secours des prêtres.

D. Que dit saint Bazile dans la Règle 229 ?—R. Il est nécessaire de confesser ses péchés à ceux aux quels la dispensation des sacrés mystères est confiée.

D.  
livre  
lez d  
conf  
D.  
siém  
ne p  
décla  
les p  
pas s  
effet  
D.  
dixié  
est m  
mour  
couvr  
spirit  
D.  
49. c  
péché  
naissa  
serai.  
raient  
D.  
fession  
ble, d  
se ress  
D.  
on n'e  
de tou  
mais  
péché

D. Que dit saint Ambroise dans le deuxième livre de la Pénitence, chap. 6 ?—R. Si vous voulez obtenir grâce, confessez vos péchés, car une confession humble brise tous les liens du péché.

D. Que dit saint Chrysostôme dans son troisième livre du Sacerdoce ?—R. Les prêtres juifs ne pouvaient pas guérir la lèpre du corps ; ils déclaraient seulement qu'on en était guéri ; mais les prêtres du Nouveau Testament ne déclarent pas seulement la guérison, mais ils guérissent en effet de la lèpre de l'âme.

D. Que dit saint Jérôme dans l'exposition du dixième chapitre d'Ezéchiel ?—R. Si celui qui est mordu d'un serpent ne découvre la plaie il en mourra ; il en arrive de même à ceux qui ne découvrent pas les plaies de leur âme au médecin spirituel.

D. Que dit saint Augustin dans son Homélie 49. chap. 3 ?—R. Que personne ne dise : J'ai péché en secret, il n'y a que Dieu qui en ait connaissance, c'est à Dieu seul que je m'en confesserai. Ce serait donc en vain que les clefs auraient été données à l'Eglise.

D. Pourquoi les Protestants ont-ils aboli la confession auriculaire ?—R. Parce qu'il est impossible, disent-ils dans la Confession d'Augsbourg, de se ressouvenir de tous ses péchés.

D. Est-ce là une bonne raison ?—R. Non, car on n'exige pas d'un Catholique de se ressouvenir de tous ses péchés pour s'en confesser ensuite ; mais on demande seulement qu'il déclare les péchés qu'il se rappelle dans la mémoire, après

avoir donné un soin raisonnable à l'examen de sa conscience.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

§ III.

D. En quel endroit l'Écriture sainte fait-elle mention de l'Extrême-Onction?—R. Au chap. 5 de l'Épître de saint Jacques.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Jacques.—R. Si quelqu'un d'entre vous est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

D. Achevez de rapporter les paroles de l'apôtre.—R. La prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le relèvera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés.

D. Que concluez-vous de ces paroles?—R. Qu'il faut donner les saintes huiles à ceux qui sont dangereusement malades.

D. Pourquoi cela?—R. Parce que l'Écriture sainte l'ordonne expressément.

D. Quel reproche peut-on faire ici aux adversaires?—R. Vous vous vantez éternellement de suivre l'Écriture à la lettre; pourquoi donc ne donne-t-on pas chez vous les saintes huiles aux malades?

D. Ne pourraient-ils pas dire que c'était là un usage qui était bon pour le temps des apôtres, mais que pour aujourd'hui il ne doit plus avoir lieu?—R. L'Écriture ne parle d'aucune différence des temps, et l'Épître de saint Jacques s'adresse aux Chrétiens d'aujourd'hui comme à ceux qui vivaient du temps des apôtres.

D  
tion  
fère  
D  
qu'il  
conf  
seco  
qu'o  
D  
tion  
par l  
est d  
D  
—R  
tribu  
D  
dit q  
lé re  
D  
R. C  
D  
prou  
D  
—R  
term  
étab  
D  
saint  
qu'il

D. Est-ce un sacrement que l'Extrême-Onction ?—R. Oui, car c'est un signe visible qui confère une grâce invisible.

D. Quelle est la grâce intérieure et invisible qu'il confère ?—R. Premièrement, ce Sacrement confère la grâce sanctifiante qu'il augmente ; en second lieu, il fortifie dans le dernier combat qu'on a à soutenir contre les ennemis du salut.

D. Comment savez-vous que l'Extrême-Onction confère une grâce invisible ?—R. On le sait par les paroles de saint Jacques, par lesquelles il est dit que les péchés seront remis aux malades.

D. Ce Sacrement n'a-t-il pas d'autres effets ?—R. Souvent il soulage dans les douleurs et contribue à rendre la santé.

D. D'où savez-vous cela ?—R. Saint Jacques dit que la prière de la foi soulagera le malade et le relèvera.

---

DE L'ORDRE.

§ IV.

D. A qui est-ce à ordonner des prêtres ?—R. C'est aux évêques et non à d'autres.

D. Comment le prouvez-vous ?—R. On le prouve par l'Écriture et la tradition.

D. Comment le prouvez-vous par l'Écriture ?—R. Saint Paul écrit à Tite au chap. 1. en ces termes : Je vous ai laissé en Crète afin que vous établissiez des prêtres dans les villes.

D. Qui était Tite ?—R. C'était un évêque que saint Paul avait établi dans l'île de Crète, afin qu'il y ordonnât des prêtres.

D. Comment prouvez-vous par la tradition, qu'il faut que les prêtres soient ordonnés par les évêques?—R. Depuis la naissance du Christianisme jusqu'au temps de Luther on ne peut nommer aucun prêtre qui n'ait été ordonné par un évêque.

D. Que dit saint Epiphane contre Aérius?—R. Il dit que la soixante-quinzième hérésie a été de dire, comme Aérius a fait, que les prêtres et les évêques avaient un pouvoir égal.

D. Que dit-il de plus?—R. Il dit que la différence qu'il y a entre les évêques et les prêtres est que les prêtres n'engendrent que des enfants spirituels en Jésus-Christ, au lieu que les évêques donnent aussi des prêtres à l'Eglise.

D. Que veut-il dire par là?—R. Il veut dire que les prêtres donnent la naissance spirituelle aux Chrétiens par le baptême, et que les évêques font des prêtres par l'ordination.

D. Que dit saint Jérôme dans sa lettre à Evagre?—R. Il dit que les prêtres font presque les mêmes choses que les évêques, à cela près qu'ils ne donnent pas les ordres.

D. Dites-nous ce qui se passa au Concile d'Alexandrie?—R. Toutes les ordinations qu'un nommé Colutus avait faites furent déclarées nulles.

D. Pourquoi cela?—R. Parce qu'il n'était que simple prêtre, et qu'il n'était pas évêque.

D. Que concluez-vous de ce qui a été dit?—R. Je conclus que ceux qui ne sont pas catholiques manquent de véritables prêtres, parce que leurs pasteurs ne sont pas ordonnés par les évêques.

clu  
reç  
solu

D  
un  
par  
la d

D  
chap  
crem

Chri  
D  
mari  
ainsi  
cile

D  
est c  
ques

D  
R. P  
tent  
seco  
solu

D  
mari  
rait

D  
la pr

**D.** Que concluez-vous encore?—**R.** Je conclus que ceux qui ne sont pas catholiques, ne reçoivent jamais le corps de Jésus-Christ, ni l'absolution de leurs péchés.

DU MARIAGE.

§ V.

**D.** Comment prouvez-vous que le mariage est un Sacrement?—**R.** On le prouve, premièrement, par les paroles de saint Paul; en second lieu, par la décision de l'Eglise.

**D.** Rapportez-nous les paroles de l'apôtre au chap. 5 de l'Epître aux Ephésiens.—**R.** Ce sacrement est grand, mais je dis que c'est en Jésus-Christ et en l'Eglise.

**D.** Quand est-ce que l'Eglise a décidé que le mariage était un Sacrement?—**R.** Elle l'a décidé ainsi au Concile général de Florence et au Concile de Trente.

**D.** Chez qui le mariage est-il plus en honneur, est-ce chez les Protestants ou chez les Catholiques?—**R.** C'est chez les catholiques.

**D.** Pour quelle raison dites-vous cela?—**R.** Premièrement, parce que les Catholiques mettent le mariage au nombre des Sacraments; en second lieu, parce qu'ils le tiennent pour indissoluble.

**D.** Dieu a-t-il commandé à tout le monde de se marier?—**R.** Non, car si cela était, l'apôtre aurait donné un fort mauvais conseil.

**D.** Rapportez-nous ces paroles au chap. 7 de la première aux Corinthiens.—**R.** Je déclare à

ceux qui ne sont pas mariés qu'ils feront bien de rester comme je suis.

D. L'apôtre ne dit-il pas dans la même Epître, pour éviter toute impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari ?

—R. L'apôtre ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il est permis à chaque homme d'avoir une femme, et non davantage.

D. Comment prouvez-vous que c'est là la pensée de saint Paul ?—R. Si ce n'était pas là la pensée de l'apôtre, il ne dirait pas au même chapitre : Etes-vous dégagé du mariage, ne cherchez pas de seconde femme.

D. Le même apôtre ne dit-il pas dans sa première à Timothée, chap. 3. Il faut qu'un évêque n'ait épousé qu'une seule femme ?—R. L'apôtre entend qu'il ne faut pas choisir pour évêque un homme veuf qui ait été marié plus d'une fois.

D. Faites-nous voir par une comparaison que c'est la pensée de l'apôtre.—R. C'est ainsi qu'il est dit dans la même Epître qu'il faut choisir pour diaconesse une femme veuve qui n'ait eu qu'un mari.

D. Dieu ne dit-il pas au chap. de la Genèse à Adam et à Eve, et à tout le genre humain, Croissez et multipliez-vous ?—R. Ces paroles ne contiennent pas de commandement, mais plutôt une bénédiction pour accorder la fécondité.

#### § VI.

D. L'Eglise catholique défend-elle à qui que ce soit de se marier ?—R. Non ; elle laisse à chacun sa liberté.

D. Mais l'Eglise n'interdit-elle pas le mariage aux prêtres?—R. L'Eglise interdit le mariage aux prêtres, mais elle n'oblige personne à se faire prêtre.

D. A quoi l'Eglise oblige-t-elle ceux qui entrent dans les ordres sacrés?—R. Elle les oblige à garder à Dieu le vœu de chasteté qu'ils ont fait volontairement.

D. Mais pourquoi l'Eglise exige-t-elle de ceux qui entrent dans les ordres sacrés, qu'ils s'engagent à vivre dans la continence?—R. C'est, premièrement, afin qu'ils s'acquittent des fonctions de leur état avec plus de bienséance; c'est, en second lieu, afin qu'ils soient plus dégagés des soins temporels.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Paul, au chap. 7 de la première aux Corinthiens.—R. Celui qui n'est point marié met son soin à servir le Seigneur et à se rendre agréable à Dieu.

D. Ajoutez le reste.—R. Mais celui qui a une femme se met en peine des choses du monde et de plaire à sa femme, de sorte qu'il est partagé.

D. Peut-on trouver dans les premiers siècles de l'Eglise quelques évêques ou quelques prêtres qui se soient mariés après être entrés dans les ordres sacrés?—R. Les adversaires ne pourront jamais en nommer un seul.

D. Rapportez-nous les paroles du second concile de Carthage.—R. Nous trouvons qu'il est à propos que les évêques et les prêtres, et tous ceux qui sont chargés de l'administration des Sacrements, gardent la continence.

D. Quelle est la raison que le Concile apporte de ce règlement?—R. C'est, ajoute le Concile, afin d'observer ce que les apôtres ont enseigné, et ce que l'Eglise a toujours pratiqué.

D. Rapportez-nous la défense faite par le Concile de Nicée au troisième canon.—R. Le Concile défend aux prêtres d'avoir aucune personne du sexe chez eux, si ce n'est leur mère, leur sœur ou leur tante.

D. Comment s'explique saint Jérôme sur ce sujet dans son premier livre contre Jovinien, chap. 19?—R. S'il arrivait à un évêque d'avoir des enfants, on ne le regarderait pas sur le pied d'un homme marié, mais on le condamnerait comme un adultère.

---

#### DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE

##### § I.

D. Pourquoi l'Eglise se sert-elle de tant de différentes cérémonies?—R. C'est, premièrement, pour marquer au dehors les sentiments intérieurs de respect et de religion.

D. Pourquoi encore?—R. C'est pour animer la dévotion en frappant les sens.

D. Pourquoi encore?—R. C'est pour faire entrer plus aisément les simples et les ignorants dans la connaissance des mystères.

D. N'y a-t-il rien de superstitieux dans les cérémonies de l'Eglise?—R. On ne peut pas dire qu'il y ait eu rien de superstitieux dans les cérémonies de l'Ancien Testament; on aurait aussi

peu  
supe  
D  
risé  
dans  
chos  
parm  
d'un  
D  
purif  
la lu  
à tel  
D  
jour  
me r  
D  
huit  
vena  
gneu  
D  
ne l  
mém  
D  
et au  
qu'il  
man  
D  
chap  
de D  
D  
la pr  
D

peu de raison de dire qu'il y ait quelque chose de superstitieux dans celles du Nouveau.

D. L'usage des cérémonies se trouve-t-il autorisé par l'écriture?—R. L'Apôtre saint Paul dit dans sa première aux Corinthiens: que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre parmi nous; or, les cérémonies sont pour cela d'un grand secours.

D. Pourquoi bénit-on les cierges le jour de la purification?—R. Parce que le Sauveur, qui est la lumière du monde, a paru pour la première fois à tel jour dans le temple.

D. Pourquoi donne-t-on les cendres le premier jour de Carême?—R. Pour marquer que l'homme retournera en cendre et en poussière.

D. Pourquoi fait-on la bénédiction des rameaux huit jours avant Pâques?—R. On la fait en souvenir de l'entrée triomphante de Notre-Seigneur dans Jérusalem.

D. Pourquoi baptise-t-on les cloches?—R. On ne les baptise pas, on ne fait que les bénir, de même que l'on bénit les Eglises.

D. Pourquoi bénit-on du pain, du vin, des œufs et autres choses?—R. Pour demander à Dieu qu'il répande ses bénédictions sur ceux qui en mangeront.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Paul au chap. 4. de la 1re. à Timothée.—R. La parole de Dieu et la prière sanctifient toute créature.

D. D'où l'eau bénite a-t-elle sa vertu?—R. De la prière.

D. Comment cela?—R. Quiconque prend de

l'eau bénite, témoigne vouloir avoir part à l'effet de la prière que le prêtre a faite lorsqu'il a béni l'eau.

D. Quelle prière fait-il en bénissant l'eau?—

R. Il demande que les embûches du malin esprit soient rendues inutiles par la vertu du Saint-Esprit.

D. Y a-t-il longtemps que l'eau bénite est en usage dans l'Eglise?—R. Depuis les premiers temps du Christianisme.

D. Comment le savez-vous?—R. Par le témoignage de saint Cyprien, de saint Cyrille, de saint Augustin et de plusieurs autres Pères de l'Eglise.

---

DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE.

§ II.

D. Que signifient les habits dont le prêtre est revêtu en disant la messe?—R. Ils signifient la plupart quelque particularité de la Passion du Sauveur.

D. Que signifie l'amict que le prêtre met autour du cou?—R. Il signifie le linge dont on couvrit le visage du Sauveur.

R. Que signifie l'aube blanche dont le prêtre est revêtu?—R. Elle représente la robe blanche dont le Sauveur fut revêtu par dérision chez Hérode.

D. Que signifient l'étole, le manipule et la ceinture?—R. Ils signifient les différents liens dont le Sauveur fut lié et garotté.

D. Que signifie la chasuble?—R. Elle signifie

le m  
moq  
D  
ble ?  
veur  
D  
ral ?  
du S  
beau  
D  
Calv  
D  
côté  
les J  
a été  
D  
vang  
comp  
D  
vin ?  
natur  
D  
tie ?  
Sauv  
D  
parti  
—C  
sang  
est d  
D  
haut  
ter le  
croix

le manteau de pourpre dont on le revêtit pour se moquer de lui.

D. Que signifie la croix marquée sur la chasuble?—R. Elle représente la croix que le Sauveur traîna par les rues.

D. Que signifie le voile du calice et le corporal?—R. Ils représentent les linges dont le corps du Sauveur fut enveloppé pour être mis au tombeau.

D. Que signifie l'autel?—R. Il représente le Calvaire sur lequel le Sauveur a été crucifié.

D. Pourquoi le livre de la messe est-il porté du côté droit au gauche?—R. Pour marquer que, les Juifs n'ayant pas voulu recevoir l'Évangile, il a été porté chez les Gentils.

D. Pourquoi se tient-on debout pendant l'Évangile?—R. Pour marquer qu'on est prêt à accomplir les ordres du fils de Dieu.

D. Pourquoi le prêtre met-il de l'eau dans le vin?—R. C'est pour représenter l'union de la nature divine avec la nature humaine.

D. Pourquoi le prêtre élève-t-il la sainte hostie?—R. C'est pour représenter comment le Sauveur a été élevé étant attaché à la croix.

D. Pourquoi le prêtre divise-t-il l'hostie en trois parties, et en laisse-t-il tomber une dans le calice?—C'est pour marquer la séparation du corps, du sang et de l'âme, et pour faire entendre que l'âme est descendue aux Limbes.

D. Pourquoi le prêtre prie-t-il tantôt à voix haute, tantôt à voix basse?—R. C'est pour imiter le Sauveur, qui en a usé de même étant à la croix.

**D.** Pourquoi le prêtre donne-t-il la bénédiction à la fin de la messe ?—**R.** C'est pour représenter la bénédiction que le Sauveur donna à ses disciples avant de monter au ciel:

## § III.

**D.** Pourquoi dit-on la messe en langue latine et non en langue vulgaire ?—**R.** C'est premièrement afin que le service de Dieu soit partout plus uniforme.

**D.** Quelle autre raison y a-t-il de ne point dire la messe en langue vulgaire ?—**R.** C'est afin de dire toujours les mêmes paroles et les mêmes prières, et d'éviter les changements auxquels les langues sont sujettes.

**D.** Dites-nous encore un autre raison ?—**R.** C'est qu'il est à propos qu'on se serve d'une même langue dans toute l'Eglise, afin que tous les pasteurs puissent s'entendre les uns les autres en cas de besoin.

**D.** Mais n'est-ce pas faire tort au peuple, que de dire la messe dans une langue qu'il n'entend pas ?—**R.** Non, en aucune manière.

**D.** Pourquoi dites vous cela ?—**R.** C'est, premièrement, que Dieu exauce également toutes les prières dans quelques langues qu'elles se fassent ; en second lieu, il ne tient qu'au peuple de dire les prières de la messe, qui se trouvent traduites dans les livres.

**D.** Mais l'apôtre ne dit-il pas au chap. 14 aux Corinthiens, v. 19 : J'aime mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles que j'entends, que d'en proférer dix mille en langue inconnue ?—**R.**

L'ap  
afin d

D.

v. 14

vrai c

ce qu

avaie

D.

qu'ils

une l

D.

n'eus

répor

D.

crain

premi

cond

peu p

D.

publi

Une

respe

rati

D.

vent.

D.

rants

D.

tion.

D.

R. N

L'apôtre parle ici de l'instruction ; car il ajoute : afin que j'instruise les autres.

D. L'apôtre n'ajoute-t-il pas au même endroit, v. 14 : Si je prie Dieu en langue étrangère, il est vrai que je prie de bouche, mais je n'entends pas ce que je dis ?—R. L'apôtre parle ici de ceux qui avaient reçu le don de parler différentes langues.

D. Que désire l'apôtre d'eux ?—R. Il voulait qu'ils ne fissent pas des prières publiques dans une langue que le peuple n'entendit pas.

D. Pourquoi cela ?—R. Parce que les assistants n'eussent pu savoir si la prière était bien faite, ni répondre Amen.

D. N'y a-t-il pas le même inconvénient à craindre chez les Catholiques ?—R. Non, car en premier lieu plusieurs entendent le latin ; en second lieu, ceux qui ne l'entendent pas, savent à peu près le sens des prières ordinaires de l'Eglise.

D. Quel avantage y a-t-il à ce que le service public ne se fasse pas en langue vulgaire ?—R. Une langue moins commune sert à imprimer du respect au peuple, et à lui donner plus de vénération pour les choses saintes.

#### § IV.

D. A quoi servent les images ?—R. Elles servent, premièrement, à orner les Eglises.

D. En second lieu ?—R. A instruire les ignorants.

D. En troisième lieu ?—R. A exciter la dévotion.

D. Les Catholiques adorent-ils les images ?—R. Non ; ils s'en gardent bien.

D. Les Catholiques invoquent-ils les images ?  
—R. Non ; personne ne pense à les invoquer.

D. Demande-t-on du secours ou des grâces aux images ?—R. On ne demande rien aux images, et on n'en espère rien.

D. De quelle manière s'explique le Concile de Trente dans la 25 session sur le même sujet ?—

R. On honore les images, non pour aucune vertu qui soit dans les images.

D. Pourquoi donc, et en quel sens dit-on qu'il y a des images miraculeuses dans tel endroit ?—

R. Ce n'est point à dire que l'image, qui est une chose inanimée et sans action, fasse des miracles.

D. Comment se font donc les miracles auprès des images, en cas qu'il s'en fasse ?—R. Dieu fait quelquefois des grâces particulières à ceux qui prient avec une dévotion extraordinaire devant certaines images.

D. Quel honneur rend-on aux images ?—

R. L'honneur qu'on rend aux images est un honneur qui se rapporte à l'original, dit le Concile de Trente.

D. Continuez à rapporter les paroles du Concile.—R. En découvrant la tête devant les images, et en nous prosternant devant elles, nous adorons Jésus-Christ, et rendons nos respects aux sujets dont elles portent la ressemblance.

D. Est-ce mal fait de placer des images sur l'autel ?—R. Non, car Salomon a mis deux chérubins sur l'arche d'alliance, et cela par un ordre de Dieu.

D. Est-ce mal fait de se mettre à genoux de-

vant le  
l'arche  
à le fai

D. I  
rent-ils  
des res  
d'une s

D. C  
les hon  
ment le  
saints.

D. I  
reliques  
d'eux q

D. E  
tin dan

R. J  
martyr

D. C  
écrit u  
le pren

D. J  
et inté  
fois de

D.  
quatri  
Un co  
du pro  
les os

vant les images ?—R. Josué se prosterna devant l'arche d'alliance ; il n'y a pas plus d'inconvenient à le faire devant les images.

DES RELIQUES SAINTES.

§ V.

D. De quelle manière les Catholiques honorent-ils les reliques ?—R. Ils les honorent comme des restes précieux qui rappellent le souvenir d'une sainteté distinguée.

D. Comment les honorent-ils encore ?—R. Ils les honorent comme des gages précieux qui animent la confiance qu'ils ont à l'intercession des saints.

D. Les premiers Chrétiens ont-ils honoré les reliques ?—R. Ils l'ont fait sans doute, et c'est d'eux que nous avons appris à le faire aussi.

D. Rapportez-nous les paroles de saint Augustin dans son Epître 103 à Quintien.

R. Je vous envoie des reliques de S. Etienne, martyr, que vous honorerez comme il convient.

D. Que dites-vous de saint Jérôme ?—R. Il a écrit un livre entier contre Vigilance, qui a été le premier à combattre l'honneur dû aux reliques.

D. Les reliques ont-elles quelque vertu secrète et intérieure ?—R. Non ; mais Dieu fait quelquefois de grandes grâces à leur occasion.

D. Rapportez-nous sur cela un exemple du quatrième livre des Rois, chap. 13, v. 21.—R. Un corps mort, ayant été jeté dans le tombeau du prophète Elisée, recouvra la vie en touchant les os du saint prophète.

D. Rapportez-nous-en un autre du Nouveau Testament, en saint Matthieu, chap. 9, v. 20.—  
R. Une femme fut guérie par l'attouchement de la robe de Notre-Seigneur.

D. Rapportez-nous encore d'autres exemples des Actes des apôtres, chap. 1, v. 15, et chap. 19, v. 12.—R. Plusieurs personnes ont été guéries par l'ombre de saint Pierre, et en touchant les mouchoirs de saint Paul.

---

DES PÉLÉRINAGES.

§ VI.

D. Peut-on tirer avantage des pèlerinages?—R. Oui, quand on les fait avec les sentiments d'une véritable dévotion.

D. A quoi bon les pèlerinages? Dieu n'est-il pas partout?—R. Dieu est par out, sans doute; mais il y a des endroits plus propres que d'autres pour exciter la dévotion.

D. Quel secours peut trouver la dévotion dans les pèlerinages?—R. On ne manque guère de prier avec plus de ferveur, lorsqu'après une marche pénible l'on voit des monuments propres à exciter la piété.

D. Celui qui fait un pèlerinage ne fait-il pas une action que Dieu ne lui a pas commandée, et qui est de son propre choix? comment donc peut-il glorifier Dieu?—R. On peut glorifier Dieu par des actions que Dieu n'a pas commandées, et que l'on fait volontairement sans y être obligé.

D. Donnez-nous une preuve de cette vérité, tirée du deuxième livre des Rois, dans le cha-

pitre 23.—R. David Repandit l'eau fraîche qu'on lui avait apportée lorsqu'il brûlait d'une ardente soif, et glorifia Dieu par cette action, quoiqu'elle ne lui fût pas commandée.

D. Rapportez-nous un autre exemple tiré de S. Luc.—R. La sainte Vierge fit vœu de chasteté : c'était là un engagement volontaire par lequel Dieu ne laissa pas d'être beaucoup glorifié,

D. Rapportez au troisième exemple tiré de la première épître aux Corinthiens. chap. 9.—R. S. Paul châta son corps, et glorifiait Dieu par ses mortifications, quoiqu'elles ne lui fussent pas commandées.

D. Peut-on faire voir par l'Écriture que quelqu'un ait jamais quitté sa maison pour aller prier dans des lieux éloignés?—R. Elcana et Anne allaient tous les ans à Silo pour y faire leurs prières. Jésus et Marie allaient tous les ans à Jérusalem pour faire leurs prières dans le temple.

D. Quels sont les abus qu'il faut éviter dans les pèlerinages?—R. Il ne faut pas y aller par un esprit de curiosité ; en second lieu, il faut bien se garder d'y aller avec des compagnies suspectes ou dangereuses ; en troisième lieu, il ne faut pas négliger d'autres devoirs plus importants qu'on aurait à remplir en restant chez soi.

#### INSTRUCTION SUR L'HÉRÉSIE.

##### § I.

D. Qu'est-ce que l'hérésie?—R. C'est un at-

tachement opiniâtre à son sentiment particulier en matière de foi.

D. Qui se trouve coupable de cet attachement?—R. Ce!ui qui préfère son sentiment particulier au sentiment général de l'Eglise.

D. Comment cela se fait il?—R. Cela arrive lorsqu'on s'obstine à vouloir expliquer l'Ecriture dans un tout autre sens que ne l'explique l'église.

D. Tous les hérétiques ont-ils prétendu établir leur dogme sur l'Ecriture?—R. Tous, sans en excepter un seul.

D. Sur quoi s'appuyaient les Ariens, lorsqu'ils niaient la consubstantialité du Verbe?—R. Sur ces paroles du Sauveur au chap 14 de St. Jean : Mon père est plus grand que moi.

D. Sur quoi s'appuyaient les Macédoniens, lorsqu'ils niaient la divinité du Saint Esprit?—R. Sur ces paroles du chap. 8 de l'épître aux Romains : l'Esprit prie pour vous avec des gémissements ineffables.

D. Comment les Manichéens prétendaient-ils prouver que le Fils de Dieu ne s'était revêtu que des apparences d'une chair mortelle?—R. En citant ces paroles du second chap. de l'épître aux Philippiens : Il s'est avéanti lui-même en prenant la figure d'un esclave, et en se rendant semblable aux hommes.

D. Comment les Nestoriens prétendaient-ils prouver qu'il y a deux personnes en Jésus Christ?—R. En citant ces paroles du second chap. de l'épître aux Colossiens : Dans Jésus Christ habite la plénitude de la divinité corporellement.

**D.** Comment les Eutichimens prétendaient-ils prouver qu'il n'y a qu'une nature en Jésus Christ?  
**—R.** En citant ces paroles du premier chapitre de l'Évangile de St Jean : Le Verbe s'est fait chair.

**D.** Sur quoi se fondaient les Pélagiens en niant le péché originel ?—**R.** Ils établissaient leur erreur sur ces paroles du dix-huitième chap. du prophète Ezéchiel : Le Fils ne portera pas l'iniquité du père.

**D.** Quelle a été la source de toutes ces erreurs?  
**—R.** C'a été la présomption qu'ont eue des particuliers à vouloir préférer leur interprétation à celle de toute l'Église.

## § II.

**D.** Luther et Calvin ont-ils aussi préféré leur interprétation particulière à celle de l'Église ?—  
 Ils ont fait en cela comme tous ceux qui se sont égarés avant eux.

**D.** Faites-nous-en voir un exemple dans Calvin ?—**R.** l'Église entend ces paroles du Sauveur : Prenez, ceci est mon corps, dans le sens naturel, et Calvin a mieux aimé les prendre dans le sens figuré.

**D.** Faites-nous-en voir un exemple dans Luther ?—**R.** L'apôtre dit au troisième chap. de l'épître aux Romains, que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la foi ; or, Luther a entendu ces paroles dans un tout autre sens que l'Église.

**D.** Comment l'Église a-t-elle toujours entendu ces paroles ?—**R.** Elle a toujours entendu que

l'homme n'est point justifié ni par les œuvres de la loi naturelle ni par les œuvres de la loi judaïque, mais par la foi en Jésus-Christ, et par les œuvres qui procèdent de la foi, et qui ont la grâce pour principe.

D. Et Luther, en quel sens a-t-il entendu ces paroles?—R. Il a prétendu que l'homme est justifié sans les œuvres de la foi chrétienne, ce qui est contraire à une infinité de passages de l'Écriture.

D. Luther et Calvin ont-ils gardé partout la même méthode?—R. Il n'y a pas d'article contesté, pour lequel ils n'en aient usé de même.

D. Les partisans de Luther et de Calvin seront-ils excusables devant Dieu d'avoir préféré l'interprétation particulière de Luther et Calvin à celle de l'Église?—R. Non, ils seront inexcusables.

D. Chaque particulier qui se croit plus de lumière que toute l'Église pour juger sainement du sens des Écritures, pourra-t-il justifier devant Dieu sa présomption?—R. Non, il ne pourra jamais la justifier.

D. Quel raisonnement faites-vous sur cela pour presser les adversaires?—R. Ou vous croyez pouvoir vous tromper dans l'explication que vous faites de l'Écriture, ou vous vous croyez infallibles.

D. Que leur direz-vous, s'ils avouaient pouvoir se tromper.—R. Votre foi est donc incertaine et chancelante, et par conséquent ce n'est pas une foi divine.

D. Que leur direz-vous s'ils prétendent ne pouvoir se tromper en expliquant l'Écriture?—

R. Il faut donc que vous disiez en vous-même ; l'Église peut bien se tromper en expliquant l'Écriture, mais moi je ne puis me tromper.

D. Que s'en suit-il de là?—R. Il s'en suit qu'ils restent dans la perplexité, ou qu'ils tombent dans une obstination insoutenable.

### § III.

D. Dites-nous ce que l'on a remarqué toutes les fois qu'il s'est élevé quelque hérésie considérable dans le christianisme.—R. On y a toujours remarqué cinq choses.

D. Qu'a-t-on remarqué en premier lieu?—

R. On a remarqué que tous les hérésiarques ont osé blâmer l'Église d'être tombée dans des erreurs pernicieuses.

D. Qu'a-t-on remarqué en second lieu?—

R. On a remarqué que les hérésiarques avec leurs adhérents se sont séparés de l'Église.

D. Qu'a-t-on remarqué en troisième lieu?—

R. On a remarqué qu'ils ont enseigné de nouveaux dogmes inconnus avant eux.

D. Qu'a-t-on remarqué en quatrième lieu?—

R. On a remarqué qu'ils ont donné leur nom ou le nom de leurs dogmes à leurs sectateurs.

D. Qu'a-t-on remarqué en cinquième lieu?—

R. On a remarqué qu'aucun d'eux n'a pu prouver sa mission légitime.

D. Trouve-t-on les mêmes choses à remarquer dans Luther et Calvin?—R. On y a trouvé

les mêmes choses qu'on a remarquées dans tous les chefs de partis.

**D.** Luther et Calvin ont-ils blâmé l'Eglise d'être tombées dans des erreurs pernicieuses ?—

**R.** Ils ont fait en cela comme Arius, Macédonius, Nestorius et Eutichés.

**D.** Luther et Calvin ont-ils donné leurs noms à leurs sectateurs ?—**R.** Les Luthériens tiennent leur nom de Luther, les Calvinistes de Calvin, comme les Ariens d'Arius, les Macédoniens de Macédonius, etc.

**D.** Comment prouvez-vous que Luther a enseigné de nouveaux dogmes qui avant lui étaient inconnus dans le christianisme ?—**R.** On ne peut nommer aucun pays, aucun diocèse, ni aucune ville où l'on ait cru avant Luther qu'il n'y a que deux sacrements ; que la messe est une abomination, la confession une torture de conscience, l'invocation des Saints une idolâtrie, le purgatoire une superstition, et le pape l'Antechrist.

#### § IV.

**D.** Quelles remarques a-t-on toujours pu faire toutes les fois qu'il s'est élevé une nouvelle doctrine dans l'Eglise ?—**R.** On a pu nommer l'auteur qui lui a donné le commencement, dire le lieu et le temps où on l'a vue naître, nommer les premiers adversaires qui l'ont combattue, et dire le concile qui l'a condamnée.

**D.** Donnez-nous un exemple ?—**R.** C'est ainsi que l'on sait qu'Arius a été le premier à enseigner que le Fils de Dieu était moindre que son Père.

R.

doc

con

arc

été

Nic

cha

éga

san

cett

aux

R.

con

bra

for

sui

doc

Lu

de

D. Sait-on le lieu où il l'a enseigné ?—  
R. C'est à Alexandrie, ville d'Égypte.

D. Sait-on l'année de la naissance de cette doctrine ?—R. C'est en l'an 315.

D. Sait-on ceux qui ont été les premiers à la combattre ?—R. C'est particulièrement le patriarche Alexandre et saint Athanase.

D. Sait-on par quel Concile cette doctrine a été condamnée ?—R. Par le premier Concile de Nicée.

D. Peut-on marquer les mêmes choses touchant la doctrine de Luther !—R. On le peut également.

D. Sait-on le lieu où cette doctrine a pris naissance ?—R. C'est à Wittemberg en Saxe.

D. Sait-on l'année ?—R. C'est l'an 1517.

D. Sait-on qui a été le premier à combattre cette doctrine ?—Ce sont toutes les universités auxquelles Luther en avait appelé.

D. Sait-on le Concile qui l'a condamné ?—  
R. C'est le Concile de Trente.

D. A quelles autres marques peut-on encore connaître la nouveauté de la doctrine de Luther ?—R. A trois différentes marques.

D. Dites la première ?—R. Ceux qui ont embrassé la doctrine de Luther étaient d'abord en fort petit nombre.

D. Dites la seconde ?—R. Tous ceux qui ont suivi Luther avaient été élevés dans une autre doctrine.

D. Dites la troisième ?—R. La doctrine de Luther causa partout beaucoup d'étonnement et de trouble.

D. Ne pourrait-on pas dire que Luther n'a rien enseigné de nouveau, qu'il n'a fait que rétablir l'ancienne doctrine des apôtres ?—R. C'est la une réponse commune à tous les hérétiques, et qui par là doit être justement suspecte.

D. Comment réfutez-vous cette réponse ?—

R. La doctrine des apôtres ne peut cesser d'être enseignée dans l'Eglise, avant Luther on n'avait aucune connaissance de la doctrine de Luther, la doctrine de Luther n'est donc pas la doctrine des apôtres.

### § V.

D. Luther et Calvin sont-ils plus en état de prouver leur mission que ne l'étaient Arius, Macédonius, Nestorius ?—R. Ils sont aussi peu en état de la prouver.

D. Quels reproches faisait-on à Arius, à Macédonius, et aux autres de leur espèce !—R. On leur reprochait qu'ils n'avaient point de mission ni ordinaire, ni extraordinaire.

D. Comment leur prouvait-on qu'ils n'avaient pas la mission ordinaire ?—R. On leur disait : Vos supérieurs ecclésiastiques ne vous ont pas envoyés, donc vous n'avez pas la mission ordinaire.

D. Comment leur prouvait-on qu'ils n'avaient pas la mission extraordinaire ?—R. Si Dieu vous avait envoyés immédiatement par lui-même, il aurait attesté votre mission par des miracles.

D. Rapportez-nous les paroles que Luther adressait aux premiers prédicateurs anabaptistes. (T. 5, Ed. Germ. f. 491, 6.)—R. Si ce sont les

hommes qui vous ont envoyés, faites-nous voir vos patentes, et si c'est Dieu qui vous a envoyés faites-nous voir des miracles.

D. Eût-on pu adresser les mêmes paroles à Luther et à Calvin?—R. On l'eût pu sans doute, et ils eussent été aussi embarrassés de répondre.

D. Mais Luther, qui était prêtre et docteur de l'Eglise Romaine, n'eût-il pu répondre qu'il avait reçu de l'Eglise Romaine le pouvoir et la commission de prêcher la véritable doctrine contenue dans l'Ecriture?—R. Ou l'Eglise Romaine était pour lors la véritable Eglise, ou elle avait cessé de l'être ; si elle était pour lors la véritable Eglise de Jésus-Christ, il n'était pas permis à Luther de s'en séparer, et si elle avait cessé de l'être, elle ne pouvait donner de mission légitime à Luther.

D. Que si Luther et Calvin n'ont pas eu de mission, sur quel pied faut-il les regarder?—R. Sur le pied de gens qui ne sont pas entrés dans la bergerie par la porte, mais par la fenêtre.

D. Et quel est le jugement que le Sauveur porte contre ces sortes de gens?—R. Le Sauveur dit qu'ils viennent non pour paître les ouailles, mais pour les égorger.

#### § VI.

D. Ne peut-on pas imaginer entre Luther et Arius quelque différence qui puisse rassurer un esprit raisonnable?—R. Non il n'est pas possible d'en imaginer.

D. Ne pourrait-on pas dire qu'Arius s'est élevé contre la divinité du Fils de Dieu, et que

Luther n'a rien fait de semblable!—R. Luther n'a pas erré touchant la Divinité du Fils de Dieu, mais il a erré sur plusieurs autres articles.

D. Ne pourrait-on pas dire que la doctrine de Luther n'a été condamnée que par l'Eglise Romaine au lieu que la doctrine d'Arius fut condamnée par l'Eglise Grecque et Latine?—

R. Les Grecs d'aujourd'hui, aussi bien que les Latins, condamnent également les erreurs de Luther.

D. Ne pourrait-on pas dire qu'il y a des nations entières qui ont embrassé la doctrine de Luther, et que par conséquent cette doctrine n'a pas été condamnée par l'Eglise universelle?—

R. Il y a eu des nations plus nombreuses, qui ont professé l'Arianisme qu'il n'y en a qui professent le Luthérianisme.

D. Ne pourrait-on pas dire qu'il n'y a rien dans la doctrine de Luther qui soit contraire à l'Évangile, au lieu que la doctrine d'Arius y était tout à fait opposée?—R. Arius ne citait pas moins que Luther, l'Évangile et y trouvait des passages aussi favorables à sa cause.

D. Ne pourrait-on pas dire qu'Arius a abusé de l'Écriture pour établir son erreur, au lieu que Luther en a fait un bon usage pour établir la vérité?—R. Quiconque donne à l'Écriture un sens différent de celui que lui donne l'Église, abuse de l'Écriture; Arius et Luther lui ont donné un sens différent de celui de l'Église, par conséquent l'un et l'autre ont abusé de l'Écriture.

D. Rapportez-nous sur ce sujet les paroles de

sai  
au  
do  
l'E  
de  
dit  
de  
sa

saint Jérôme sur le premier chap. de l'Épître aux Galates.—R. Une mauvaise interprétation donnée à l'Évangile de Jésus-Christ en fait l'Évangile d'un homme et même l'évangile du démon.

D. Que concluez-vous de tout ce qui a été dit ci-dessus ?—R. Je conclus que tout disciple de Luther n'aura pas moins de peine à justifier sa foi devant Dieu que les disciples d'Arius.

FIN.

